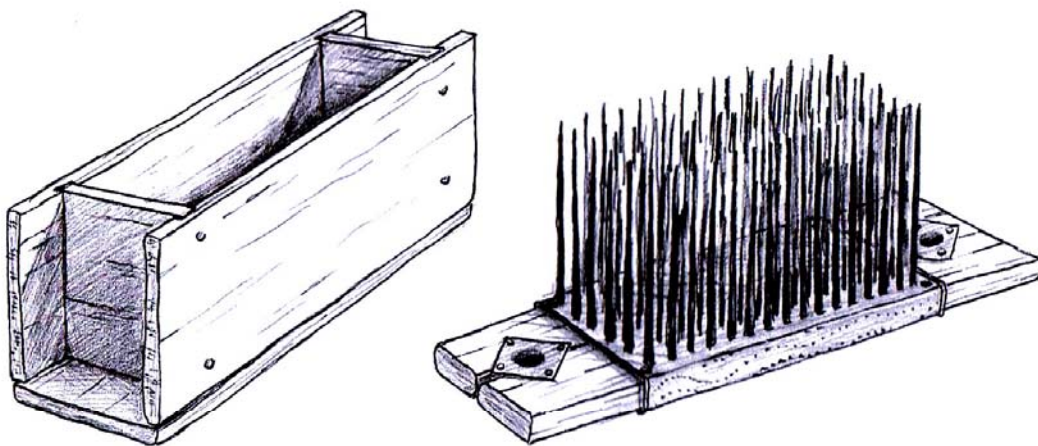


AUGUSTE FIGUET
VIEUX MÉTIERS
DE LA VALLÉE DE JOUX
NOURRITURE - HABILLEMENT

Leigne à chanvre



MONOGRAPHIE FOLKLORIQUE, CAHIER A
ÉDITIONS LE PÈLERIN

COLLECTION "ETUDES ET DOCUMENTS"

NO 96

Auguste Piguet

VIEUX METIERS DE LA VALLEE DE JOUX

1944 - 1949

Nourriture - habillement

index

Dessins: Pierre-Abraham Rochat

Note: cette brochure, cahier folklorique A, constitue, avec le cahier folklorique B, une réédition partielle de la monographie folklorique du professeur Piguet en 5 cahiers, édition de 1999.

EDITIONS LE PELERIN

1999

1. - 2. Lucien Reymond *Rapport sur l'état des entonniers des lacs de la Vallée de Joux (1879) - Notice historique sur la forêt du Risoux (1887). Reproduction photomécanique des deux manuscrits originaux, 1997, 12.-*
13. Charles Cramer (?) *Mémoire sur la société anonyme pour l'exploitation de la glace des lacs de la Vallée de Joux, texte de 1883, Matériaux pour une histoire des glacières, tome 1, nouvelle édition de 1996, 7.-*
18. Lucien Reymond *Notice historique sur le hameau du Solliat (1887). Reproduction photomécanique du manuscrit original, 1997, 12.-*
28. H. Rennefahrt *La commune du Cherit au XVIIIe siècle, 1987, 6.-*
29. Eugène Rochaz *Ma famille, tome premier: "Une famille", 1987, 10.-*
30. Eugène Rochaz *Ma famille, tome second: "Une maison", 1988, 5.-*
32. Auteurs, chroniqueurs et simples scribes des temps passés *LA DECADE PRÉDIGIEUSE, ou comment se nourrirent Messieurs les arbitres et les députés des trois communes de la Vallée du 22 juillet au 2 août 1768, 1994, 7.-*
37. Rémy Rochat *Supplément no 5 à l'histoire de la commune du Lieu. Complément à l'historique général, 1995, 15.-*
38. Rémy Rochat *Supplément no 6: choisir des armoiries, 1995, 7.-*
39. Rémy Rochat *Supplément no 7: naissance, vie et mort d'un hameau: le Pré Gentet, 1995, 10.-*
40. Rémy Rochat *Supplément no 8: dimiers, 1995, 8.-*
41. Auguste Pignet - Alphonse Rochat *Nouveaux documents sur le couvent du Lieu: "Qui vous révéleront de fabuleux secrets sur cet antique monastère", 1995, 10.-*
42. Auguste Pignet *Les églises et les cloches du Lieu, 1996, 7.-*
43. Alphonse Rochat *Notes et études diverses sur la commune du Lieu, ses églises, ses cloches mais surtout ses forêts, 1996, 15.-*
44. Rémy Rochat *Les fleurétiers du Lieu, 1996, 7.-*
45. Rémy Rochat *Ce fou de Rochat, ou la triste destinée d'un caractère au XVIIIe siècle, 1997, 7.-*
46. Scribes des temps passés *La Révolution de 1798 dans la commune du Lieu, 1997, 7.-*
47. Rémy Rochat Pierre-Abraham Rochat *Monographie d'un chalet d'alpage, la Muratte, en dessus des Charbonnières, 190 pages, illustrations, 29.-*
48. Auguste Pignet *La colonisation de la Vallée de Joux, 1998. (à paraître).*
49. Auguste Pignet *Fonctionnaires, droits et politique à la Vallée de Joux sous le régime bernois, 1998, (A paraître).*
50. Auguste Pignet *Monographie folklorique de la Vallée de Joux, tome premier: vieux métiers, 1998, (A paraître).*
51. Auguste Pignet *Monographie folklorique de la Vallée de Joux, tome second: moeurs et coutumes I, 1998, (A paraître).*
52. Auguste Pignet *Monographie folklorique de la Vallée de Joux, tome troisième: moeurs et coutumes II, lexique, 1998, (A paraître).*

I N T R O D U C T I O N

La monographie folklorique du professeur Auguste Piguet, historien de la Vallée, sous sa forme complète, éditée ce printemps, comprend cinq brochures de 150 à 200 pages, parues dans la collection "Etudes et documents", dont elles constituent les nos 48 à 52. Cette vaste étude a connu un succès remarquable, puisque les 50 lots que nous avons édités ont tous trouvé preneur, et que même une vingtaine de commandes sont restées en note sans être honorées.

Notre principe est de ne pas effectuer de rééditions. Mais ici, compte tenu de la haute valeur de l'oeuvre et de l'attente de nos clients et lecteurs, nous faisons une exception en procédant à une seconde édition de la monographie du professeur Piguet. Celle-ci cependant ne comprendra plus l'entier de l'oeuvre, beaucoup trop conséquente pour qu'il nous soit possible de tout réimprimer. Nous nous contenterons de proposer l'essentiel de celle-ci, soit sa partie purement folklorique, le prix naturellement en conséquence, laissant de côté:

- L'histoire de la colonisation de la Vallée de Joux que l'on pourra trouver sans problème dans les différents ouvrages existants du professeur Piguet sur la commune du Chenit.

- Droit et fonctionnaires à la Vallée de Joux sous le régime bernois. De même que plus haut, ces annotations nombreuses pourront être retrouvées en partie dans les différents historiques consacrés à la commune du Chenit.

Pour ce qui concerne la partie purement folklorique, nous laissons aussi de côté tous les articles ayant paru autrefois dans les bulletins de la Société suisse des traditions populaires qui nous avaient aimablement autorisé à les reproduire. D'une part leur matière se retrouve en partie dans l'étude folklorique, d'autre part ces différents et nombreux articles seront repris ultérieurement dans un gros ouvrage à paraître, mis en page par M. Jean-Luc Aubert de Genève, et qui comprendra l'essentiel de la matière historique du professeur Piguet parue, soit dans les bulletins de la Société suisse des traditions populaires, soit dans la Feuille d'Avis de la Vallée de Joux, source toujours incomparable pour établir ou retrouver l'histoire de notre région. Sous cette nouvelle forme, cette matière gagnera en qualité, par conséquent en lisibilité. Il ne nous convenait donc pas de mettre en chantier des textes de présentation imparfaite. Il valait mieux attendre.

Malgré toutes ces soustractions, il n'en ressort pas moins que vous tenez entre les mains, par ces deux volumes, une étude qui offre ce que le professeur Piguet a peut-être pu produire de plus passionnant. La vie de nos prédécesseurs remise à jour, et cela non d'une manière générale, mais au contraire, détaillée. Il s'agit-là en fait d'une étude, réalisée dans les années 1945, qui n'a probablement pas sa pareille dans le canton, voire dans le pays. Ces deux brochures, qui, cette fois-ci, ne seront pas rééditées, constituent un véritable trésor historique et ethnographique. Avant que de l'aborder et que de s'y plonger, il convient d'en prendre conscience. Nos lecteurs, qui auront acquis ces deux "pavés", ne le regretteront pas. Nous en avons la certitude.

Les Charbonnières, en août 1999:

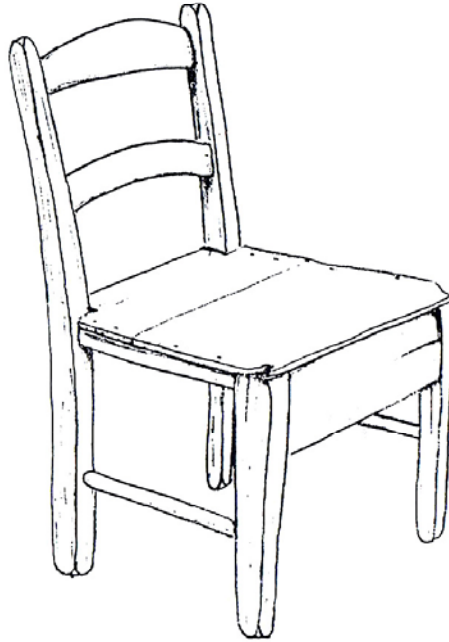
René Boinel

Note

L'oeuvre du professeur Figuet a été reprise telle qu'elle, elle a été tapée par un copiste (ou une copiste) des Traditions populaires ou du Glossaire romand sitôt après sa rédaction. Vu le nombre de termes patois, avec souvent la transcription en phonétique, technique dont nous ignorons tout, nous n'avions pas la possibilité de retaper cette étude.

Celle-ci, nous en avons conscience, reste par conséquent un peu "brute pour net"! Il faut pourtant savoir que telle qu'elle se présente dans le cadre des brochures A et B, elle a été revisitée afin d'y éliminer quelques milliers de fautes de frappe, pas loin d'une cinquantaine par page parfois, si ce n'est pas plus! C'est qu'il faut comprendre qu'à l'époque, 1945, il n'existait ni ordinateur ni même de photocopieuse, et que pour produire simultanément trois copies, par exemple, on utilisait simplement le carbone. Le résultat est qu'une faute sur la première copie, peut-être avec la possibilité de la corriger par un moyen ou un autre, se retrouvait sur les deux autres copies où l'on ne pouvait rien faire. Et parfois il s'agit de l'une ou l'autre de celles-ci que nous avons utilisées.

La refonte complète du tout, nécessitant des centaines d'heures de travail, et son édition en imprimerie, aurait coûté peut-être plus de cinquante mille francs. On comprendra aisément, par conséquent, que nous nous en soyons tenu à reproduire la monographie folklorique du professeur Figuet telle qu'elle se présentait. Sa valeur n'en est pas amoindrie.



Petite chaise d'enfant

hauteur : 47 cm.

LES MÉTIERS FONDAMENTAUX
(die Handwerker im Dorf)

Qu'il paraît loin de nous le temps où chacune de nos agglomérations de quelque importance avait maçon, charpentier, forgeron, tailleur, tisserand et cordonnier indigènes!

L'essor pris par les industries lapidaire et horlogère poussa au XVIII^e siècle et au suivant, à l'abandon progressif des métiers rudes, féminins ou répugnants. Plutôt que de manier la truelle, la grande hache, le lourd marteau, la navette, l'aiguille ou le poisseux ligneul, le Combiér jugea plus relevé et surtout plus lucratif de tailler les facettes d'un rubis ou les dents d'un limaçon. Des artisans du dehors vinrent combler les vides.

L'argent devenant moins rare, il parut plus commode d'acheter aux foires du Lieu, puis du Sentier, des outils, des étoffes, des vêtements ou des chaussures tout faits, fabriqués au dehors. L'amélioration des voies de communication opéra dans le même sens.

Les maçons. Aussi haut qu'on peut remonter, répétons-le, la pierre joua chez nous un rôle capital dans la construction (voyez au chapitre 3, sous Gebäudeform). De longs siècles durant (du XII au XVII), des blocs informes (Chillons, Piguet 237) noyés dans un ciment abondant, constituèrent les murs. Certaines des ces murailles tiennent encore bon (Abbaye et Piguet-Dessous). La qualité du ciment joue sûrement un rôle dans cette conservation remarquable (purin, recuite). Le gel n'y peut nuire, prétend-on (voyez "Nos anciens Piguet" VI). Au cours du XVII^e siècle, les maçons se mirent à régulariser les pierres au marteau, procédé encore en usage.

Des dynasties de maçons du pays, les comptes des gouv. des trois communes en témoignent, se succédèrent aux Charbonnières, aux Bioux et au Campe. La plupart des travaux leur étaient confiés. Occasionnellement pourtant, et de très bonne heure, on eut recours, en cas de construction importante, à des maçons du dehors. Ainsi arriva-t-il en 1612 lors de l'édification d'un temple au Chenit. Maître Cuiet de Longueville en Bourgogne s'engagea à faire des murailles de 2 toises de hauteur, de 4 pieds d'épaisseur au fondement et de trois en dehors, à raison de 7 fl. par toise; la taille de deux portes et de quatre fenêtres lui fut également confiée (7 fl pce). Non moins de quarante personnes des deux sexes s'avancèrent pour servir les maçons: tirer et amener les pierres et l'a-ranie, faire le mortier etc. Les conjoints (citoyens préposés à la surveillance de l'entreprise) eurent des fondements de quatre pieds de profondeur ("La famille Le Coultre" pp 43/44)

L'église en question dut être reconstruite et agrandie en 1726. La tâche de la maçonnerie incombait à des frères Judet de Buttes en la principauté de Neuchâtel (prix 35 baids par toise et 3 $\frac{1}{2}$ par pied de taille. "Nicole" 409/410).

Au Lieu, la décrépitude des lieux du culte exigea la construction d'un 3ème édifice à tour monumentale. La bâtisse fut confiée au maître maçon Jean-Louis Reymond de Vaullion (Compte VIII 147, 213 et autres) Ao 1797/8

D'autres cas plus récents viennent confirmer ceux qu'on vient de mentionner. Givel, maçon travaille au Lieu en 1722.

Dans la 1re moitié du siècle dernier, des maçons de la région de St-Claude (St-Quétral) exécutèrent de nombreux travaux chez nous. Des Savoyards les concurrençaient. Plus tard des Italiens évincèrent les uns et les autres. Le maçon du pays devint un oiseau rare.

Tailleurs de pierres. Le métier de Tailleur de pierres, on l'a vu, s'exerçait parfois conjointement à celui de maçon.

La coutume d'encadrer portes et fenêtres de blocs de taillé régnait en plein Moyen-Age. La belle baie de l'Ex-chapitre en fait foi. Diverses portes et accolades du présumé établissement de N de même.

Mais la matière utilisée à cet effet (aussi en ce qui concerne les arcs en tiers-point et leurs soubassements) provenait du dehors, soit de la carrière de la Vyneuve sur Vaullion (L. Reymond, p), soit peut-être d'Aglier. La pierre utilisée pour le gros oeuvre du monastère se carriaient à deux par de là au revers du Bois de la Garde. On n'a cessé d'exploiter cette vieille carrière. Un trésor de monnaies y fut découvert en 188..? Le médailleur cantonal en a pris soin.

On dut procéder sans arrêt, pensons-nous, par la suite à l'encadrement en taillé des portes et fenêtres. Divers échantillons en subsistent dans les maisons basses du début du XVII siècle. Un meneau de pierre sépare les fenêtres jumelles plutôt étroites.

Par la suite, chaque région eut sa carrière attitrée : Le Lieu à La Combettes qui fournit les matériaux pour l'église et sa tour; le Salliat pour la cure du Sentier. Il s'en trouve en outre chez Le Maître, au Bas de la Combe, chez le Chirurgien, aux Pignet-Déasus, outre les carrières dites à molasse (Chirurgien, Chamilles ou autres) et celle de la pierre blanche au Risoud.

La longue barre à mine s'appelait pofer (pieu de fer); la barre taillée en biseau, la pince; la plus courte, finissant en pointe était dénommée aiguille.

Charpentiers. On se sert, depuis plusieurs générations, du terme français pour désigner ces artisans. Il paraît surprenant que le vieux mot chapuis, encore fréquent au XVIII siècle, ait fini par sembler dans l'oubli, tandis que les formes verbales de même racine (tsäprijé) demeureraient en usage.

tsäprijé

Mieux que d'autres catégories d'artisans, nos charpentiers surent garder leur caractère spécial. Le fait que leur recrutement s'effectua essentiellement sur place contribua dans une large mesure à en faire un corps de métier peu perméable aux influences du dehors. Jusqu'à une époque récente, la plupart d'entre eux demeurait fidèles au bon vieux patois.

S'il y eut de tout temps des ouvriers saisonniers, des ciseaux de passage venus des quatre points cardinaux, les maîtres d'état furent, à de rares exceptions près, des natifs, versés dans les habitudes de la construction en montagne. Ces maîtres s'enhardirent parfois à entreprendre des travaux fort conséquents. Ne fut-ce pas Jacques David Lecoultre qui se chargea de faire le plan et d'édifier la charpente de la nouvelle église du Chenit en 1725/6 ? ("Nicole" 408). Ne fit-on pas appel à des RoCHAT de Charbonnières pour construire le grand pont interlacustre en 17... (De réputés charpentiers de Bourgogne s'étaient pourtant mis sur les rangs).

Il est vrai qu'au siècle précédent, les promoteurs s'adressèrent à Maître Guy Michot, chapuis à Vaulion, lorsqu'il s'agit de construire la 1^{re} église du Chenit (1612) "Nicole" 408

Pénétrons maintenant dans la boutique d'un de nos vétérans en charpente. Pièce claire, spacieuse et haute. Le maniement de longues pièces de bois l'exige. Deux bancs de menuisier (ils datent d'un siècle et plus), occupent, au milieu du local, la place d'honneur. L'un et l'autre sont pourvus de deux presses, mais à y regarder de près, celle de l'arrière se vit ajustée après coup. Deux rangées de trous équidistants percent l'épais madrier de fayard servant de table. Une tige de métal ^{vallé} ^{Hébert} recourbée vers le bas, s'enfoncée dans un pertuis. Elle sert à maintenir en place la pièce de bois en travail.

Une gorge d'apparition récente court le long du banc à l'opposé des presses. Cette sorte de fouillot renferme toute une série d'objets de nécessité constante : un mètre pliant, un crayon plat et allongé spécial, une équerre, une pointe à tracer, du papier de verre et cent autres bagatelles (brouilleries) trop longues à détailler. Le dessous du banc forme une sorte de casier découvert. Vous y trouverez sûrement des outils d'un emploi constant, maints rabots, varlope, plane ou guillaume, traçoïr.

Quel est dans un coin ce vieux engin de rebut ? Un banc à joindre, lointain ancêtre du banc de menuisier. Une solide poutre rectangulaire de 2 à 2 1/2 m de long, montée sur jambes massives, supporte quatre montants disposés obliquement en sens inverse et deux par deux aux extrémités de l'appareil. La pièce de bois à dresser ou crêter se glissait entre ces montants. Des coins de bois enfoncés, disposés en sens inverse, maintenaient le tout en place. Au besoin, un plateau posé sur les montants servait de banc de menuisier. On y pouvait raboter et refendre.

Des deux côtés, des outils multiformes, parfois d'aspect vieillot, tapissent les parois. Les uns reposent sur des tabliers, d'autres sont accrochés ou suspendus jusqu'au plafond.

Voici des scies toutes différentes les unes des autres : scie à traverser, à refondre, à tenons, à raser, à champ tourné, une antique peignette pour lassoires datant de 1709 ; une scie à dédoubler, une sorte de Louve de scieur de long, la bigorne; des scies anglaises modernes.

de vilibrequin
 de vilibrequin

Toute la gamme des ciseaux (estep), des tarières (pâso) des mèches, enchassées dans des planchettes à mortaises ou à trous de diamètres variés : bédanu (bec d'âne) ; trévâle au rare pas de vis servant à égaliser; un bezägyu, sorte de pioche pour creuser les mortaises paraît aujourd'hui bien désuet; une sorte de ciseau arrondi dit gouge ou godz ; des ciseaux à mortaises (anciennement play) plaies; un vilibrequin au bâti métallique trahit son origine récente. Un vieux confrère tout en bois sauf les mèches remonte à quelque deux siècles en arrière. On ignore s'il est de fabrication indigène.

êtsópru

bezägyu

djiétao

plāna

golómu

krékaó

Puis viennent des rabots de diverses formes et grosseur, les uns vétustes, d'autres battant neufs : lu djiétao ou joigneux servant à dresser les planches brutes en évitant les échardes; la plane (plana) rabot court à deux empoignes et deux chevilles pour dégrossir le bois; la varlope ancienne à poignée et à forme (la varlope récente à poignée différente et sans forme, maniée différemment); lu-g-lem, (français guillaume); lu krekaó ou orstoir; lu dzobr pour pratiquer des rainures; la bondache.

le bezägyu, mte
 de pioche
 le mte
 para
 bien desuet

La gouge n'est pas uniquement un ciseau. Elle désigne pareillement un rabot au fer arrondi servant à donner un coup de fini aux rainures et aux chénaux. Il en existe de diverses grandeurs. Une troisième variante de gouges est une combinaison du rabot et de la hache : la fäqao servait à ébaucher les chénaux et pratiquait des rainures aux deux bords.

tu fäqao

La série des haches vient ensuite. La hache simple (détró) sert à ébaucher l'équarissage; la grátatso, à deux types, l'un pour droitiers, l'autre pour gauchers, donne aux poutres la forme carrée voulue; l'erminék, sorte de hache-pioche pour creuser les chénaux ou ébaucher les douves. Une hache d'un type spécial provenant d'un charbon est venue échouer ici. + bondache

Toute une série de presses à vis, sûrement achetées dans quelque bazar. Divers cordeaux à tracer avoisinent, accompagnés d'un récipient de bois où séchent encore des vestiges de noir de charbon ou d'ocre. Ce récipient rappelle une petite auge.

étonaté
 kité a d'ive
 mē

Ajoutons à la liste un assortiment de râpes (lincs à b bois), de tenailles (etonati), de marteaux (marte); plus haut perchés, deux ou trois kité a duo mē (couteaux à deux mains), indispensables pour écorcer ou amincer un poteau.

Un buffet entr'ouvert permet d'apercevoir des paquets gris renfermant des clous de toutes tailles, à côté un monceau de serrures prêtes à satisfaire aux désirs des clients.

buratō

L'indispensable nombril de porc (bur-le) pend à un crochet à portée de la main.

(moela)

N'allons pas oublier la meule (moela) à la moulure de bois reléguée dans un coin, ni le vieux fourneau de fer à trois pieds et un trou. Naguère encore, le pot de colle forte y mijotait, mais la colle à frois a fait son apparition. Adieu, colle forte! Le fourneau ne sert plus qu'à tiédir le local pendant les grands froids. Un faillon fait à lors bien plaisir.

Beaucoup de charpentiers font les menuisiers à leurs heures. Il n'y a pas de limite fixée entre les deux professions. Les conditions du pays exigent que l'artisan s'efforce à se donner du travail pour toute l'année.

butele (1)
 Dans sa boutique, le charpentier-menuisier a des occupations variées. Cet hiver, des montagnes de copeaux (buchille ou butche) s'amassent autour des bancs. La charpente d'une maison et celle d'un chalet, outre la construction d'une remise viennent d'être accordées par soumission à notre maître d'état. Il importe que tout soit prêt pour le retour des beaux jours... Des mois durant, on ne cessera de dégrossir, raboter et crêter les feuilles, les planches et les baudrons qui serviront de planchers, de plafonds et de parois. Le moment est venu de façonner, puis de monter portes et fenêtres, travail minutieux et délicat. Puis il s'agira de vitrer, car notre homme ne saurait se dispenser de faire le vitrier à ses heures.

Pourtant, de temps à autre, il conviendra d'abandonner momentanément la besogne usuelle pour satisfaire aux besoins impérieux d'un voisin. Une fenêtre doit être remplacée d'urgence? un chéneau s'est rompu sous le poids de la neige; le fond vermoulu d'une brouette a cédé. A plus forte raison, on lâche-t-on tout lorsqu'un cerceau devient nécessaire; si la journée ne suffit pas, le travail sera poursuivi jusque tard dans la nuit. Mais notre courageux artisan ne songe pas à se plaindre. Il s'estime heureux d'être fort occupé. N'a-t-il pas dit, certaines années alors que les affaires n'allaient guère, fabriquer, pour tuer le temps, des douzaines de tabourets non commandés ?

ékara
 Le renouveau s'approche, époque où le maître-charpentier devra faire preuve de toute son habileté, où son savoir-faire trouvera son application majeure. La ramure des bâtiments concédés se taillera sur place à l'ancienne mode. Les pièces de marin nécessaires s'y trouvent déjà. Munis de haches communes, le patron et ses ouvriers dégrossissent les troncs. Puis, au moyen de la grande hache (ainsi dénommée en dépit de son manche réduit), ils procèdent à l'équarissage (ékara), d'après des lignes de couleur tracées au cordeau. Deux variétés de grandes haches aux manches courbées en sens inverse, sont en usage : les unes pour gauchers, les autres pour droitiers; ainsi les risques d'accident se réduisent dans une certaine mesure.

qètre
 L'équarissage terminé, les poutres devront être mortaisées, tenonnées et dûment numérotées; un ardent sert à renouer le tenon. Voici l'heure de les mettre en place, travail singulièrement pénible et souvent dangereux; d'abord les tirants, aêtre (moises) ou faux-tirants, les jambes de force ou arbalétriers et le poinçon; puis la sablière, les pannes (panes); le faitage avec ses bras (fréit ou feith). Finalement viennent les chevrons le lambrissage. Souvent le charpentier se chargeait encore de la couverture en tavillons.

L'équarissage à la main se pratique de moins en moins. Les scieries et menuiseries mécaniques se chargent de l'équarissage des pièces à des prix relativement modérés, à meilleur compte en tous cas que ne pourrait le faire le charpentier.

Il y a des exceptions à la règle quand même; s'agit-il de construire un chalet en un lieu écarté et d'accès difficile, il y a bénéfice à tailler la ramure sur place en utilisant les bois de la région. Les frais de transport dès l'usine dépasseraient, à eux seuls, le salaire de l'ouvrier.

L'assemblage des poutres se fait depuis des générations au moyen de clous de taille, dits crosses, 20 à 30 cm. Il n'en fut pourtant pas toujours ainsi. La ramure de mainte vénérable "carrée" en porte témoignage. Voyez ce bâtiment remnant à l'an 1794. Aucun vestige de clou ne se décèle à première vue dans sa ferme. Partout de robustes chevilles de hêtre relient les pièces entre elles. Rien n'a bougé depuis un siècle et demi. Le bois a donné ici des preuves d'une résistance singulière. Le maître initié aux secrets du métier assure pourtant que des crosses invisibles sont plantées au faitage. Ces crosses forgées au marteau et de fabrication locale sont quadrangulaires.

On rattachait une pièce de longueur inusitée au moyen d'un assemblage dit trait de Jupiter (ex : maison paternelle 1870, Stonoz, 1840 et autres).

On commençait à parler de menuisiers. Ceux-ci fabriquaient des bancs dossiers, ancêtre des canapés, des lits, à pieds tournés, à colonnes, des chaises, des tables, des fauchers (66) des entes de fourches. L'inventaire d'un de ces artisans accusa la présence de 16 pièces de dossiers de chaises, de 3 fonds et de diverses pièces d'assemblage (66)

Parmi les outils laissés par le menuisier Rochat, relevons : un tour de fer; trois davis; un gros valet de fer; un panier de clous; une scie boutoir; des ressorts pour soufflets de bois; des pincettes à faire les maillettes; une pierre à repasser les taillants; un crétoir d'ais; un dit de feuilles; une peignette de menuisier; des gèbres de fenêtres; 10 ~~trous~~ (?) de diverses façons; un outil à pousser les panneaux ou à plates-bandes; un petit rabat à arrondir; deux guillames, lime de poche; 12 échappes de diverses grosseurs; 3 gages; un vire-bourquin avec 9 mâches; un dit à une mâche; un compas de fer; une grosse varlope; une dite; le bois pour une encho-ploté (?) un potzon à tenir la colle et deux pinceaux; une planne à unir les fers de scie; une dite pour le bois; un rabat courbe; un outil à faire les rabats; 2 trassoire; 3 ~~trous~~ (?) à trouelles etc. sans parler de marteaux, de lames et autres outils d'un usage courant.

Notes (ms 2) Maître Jacob et Maître Abraham Guve, maçons de la Comté (1745 et 1762 - Secrétaire Golay)
Lieu pavé par des maçons de Ste-Croix en 1767 (204)
1757 Jonas Chaillet - Secrétaire Golay
(ms p.3) Givel, maçon, travaille au Lieu en 1722.
Maître Recordon au Chenit (Verbaux Lieu 1775) (403)

Les forges. Les forges jouèrent autrefois un rôle de premier plan à la Vallée. Si le minerai, tant fer en grain qu'en amalgame était pauvre, le charbon pour le fondre abondait. Le précieux minerai se rencontrait surtout aux Charbonnières; dans la forêt du Risoud, à l'occident du Salliat; au Bas du Chenit. L'exploitation en fut assurée par des maîtres de forges venus du dehors.

En 1480, Vinet Rochat créait un martinet à l'Abbaye, sur le torrent de la Lyonne. Mais cet établissement périclita. Il fallut l'abandonner avant 1525.

Les descendants de Vinet, émigrés aux Charbonnières, continuèrent à s'intéresser à l'industrie du fer. Ils obtinrent d'abord la concession du cours inférieur du ruisseau de la Sagne pour y édifier des usines métalliques et autres (1514). En 1549, les frères Jean et Jacques Rochat feu Vuillemin reconurent posséder sur ce point : un martinet à fondre et à forger le fer; une moule (meule) pour mûler tous aysemens, ainsi qu'une raiasse de construction plus récente. Ces établissements, ferrière comprise, suspendirent leur exploitation avant l'an 1600. L'abandon du martinet, placé à proximité des mines de fer, ne laisse pas de surprendre ("Affaire Rigaud" 30/31).

Les prénommés Rochat frères se virent concéder, dix ans plus tard (1524) le lieu dit l'Embossiex (patois aebocoo). I ils y édifièrent une forge, un martinet à faire et battre fert, une raiasse, un moulin. Autre appellation de ce secteur "Bettafolz" (boutefeu) ancien terme pour hautfourneau.

Quelque 80 ans plus tard, le 16 avril 1602, les descendants de Rochat firent cession de leurs droits sur Bonport à l'industriel genevois Hyppolyte Rigaud (prix fl.25000) ("Affaire Rigaud" p. 11 et 12).

Mais l'entrepreneur maître de forges eut la malencontreuse idée de tamponner l'entonnoir en 1526 ou 1527. Une inondation en résulta. Les autorités, puis le bailli s'en mêlèrent. Ce dernier avança les fonds nécessaires au vidage des entonnoirs, quitte à se faire rembourser par les héritiers de Rigaud et les propriétaires riverains (1530) ("Affaire Rigaud" 9). On ignore quand les usines métalliques de Bonport cessèrent leur activité (peu après 1530, pensons-nous). Le moulin et la scierie disparurent par contre à une époque récente (18) L'entonnoir du Martinet, signalé par la feuille 297 de la carte Siegfried, rappelle le souvenir de la ferrière disparue. On le trouvera un peu au Midi de l'entonnoir de Bonport proprement dit.

A l'Abbaye, H. Rigaud disposait de biens autrement conséquents que ceux de Bonport : 1^o du moulin édifié par les Berney en 1544 (par l'intermédiaire des Mayer de Romainmôtier et des Varroz de Brassus) 2^o d'une scierie (scie de bas actuelle), acquise de Berney en 1605. 3^o de maisonnettes pour rotirer (emmagasiner) le charbon. 4^o de la maison Languetin. 5^o de leur raiasse. 6^o du bouard, soit machine à écraser le minerai. 7^o du haut-fourneau. 8^o d'une autre petite maison (il ressort de cette énumération que les Languetin, industriels d'origine comtoise, disposèrent dans ces parages, outre la raiasse reconnue en 1531 et 1549, d'usines métallurgiques reprises par Rigaud à une date incertaine au cours de la 2^e moitié du XVI^e siècle) (Affaire Rigaud, FAVJ) Rochat, maître de forges en Bonport. S'établirent en Comté où leur nom se déforma en Rochot. Ces illustres personnages obtinrent confirmation de leur origine en 1774.

Les rouages retrouvés dans l'ancien lit le furent-ils en contrebas de la Lande, un peu au midi de l'ancien cimetière ? Divers indices signalés dans mes "Notes sur les anciennes ferreries" p.41 et dans mes "Défrichements au Brassus" incitent à la supposer.

Les prémontrés désireux de tirer parti de la force motrice du Brassus cédèrent leurs droits sur le torrent à un industriel dont le nom ne nous est pas parvenu. Une ferrière ou autres établissements s'élevèrent en ces parages vers la fin du régime savoyard. Pareille tentative se révéla prématurée, vu l'éloignement du village du Lieu, seul débouché possible.

L'abandon des établissements par l'usiner anonyme se produisit avant 1526. A cette date, le territoire en question ne semble plus appartenir à personne. Aucune reconnaissance de l'époque ne le concerne.

(page 16a du ms, allusions aux mêmes faits et indices signalés à la page précédente : Une ferrière moyennageuse aurait précédé l'usine anonyme concédée par les Prémontrés. Elle daterait de l'époque où St-Claude en relations journalières avec Romainmôtier avait besoin d'une étape avec force motrice pour y travailler le fer nécessaire au ferrage des bêtes (fers de mulets déjà connus au XI s.)

On peut même se demander si les Romains n'eurent pas une "usinette" en cet endroit. Trois pièces romaines découvertes dans les parages du Brassus prouvent que les soldats ou les marchands du grand empire hantèrent les rives du Brassus.

Nicole (287) croyait même à une colonisation primitive de la vallée, conjecture basée sur la découverte récente (1785) de "fabriques de fer" et d'instruments à rouages dans l'ancien lit du Brassus. Le doyen de nos historiens a malheureusement négligé de préciser l'emplacement de ces premières usines.)

La situation (au point de vue forges sur le ruisseau du Brassus) changea à l'avènement des nouveaux maîtres. Il.Ee. aimait que rien ne se perde. Le 3 janvier 1555, elles abergèrent à Maître Hean Herryer, de Auldenton-lès-Lacon, les vestiges de l'usine délaissée (Défrichement 3 -4) (Annales 396) pour y construire instruments de raiasse, de martinets à faire et battre fert.

Maître Herryer construisit d'abord un moulin au Pont sur le St-Sulpice (1544) et séjourna une quinzaine d'années sur les rives du Brassus. En 1570 (voir sous "Défrichements"8), il remit ses établissements à noble Jérôme Varro, citoyen de Genève. Le terrier de 1600 confirme cette transcription sans en mentionner la date.

Les Varro, aujourd'hui étaints à Genève y apparurent en 1500. Originaires de Moncalieri près de Turin, ils furent reçus bourgeois de Genève en 1521. Leurs armes au lion rampant d'or se retrouvent, mais modifiées, sur l'armoirie adoptée par la fraction de commune du Brassus en 19... (voir Armorial Galliffe). Les Varro résidaient à Genève depuis près de 3/4 de siècle lorsque Jérôme vint se fixer au Brassus.

Après sa mort en 1576, les ayant-droit à sa succession :
(ses neveux : Michel, le secrétaire d'état et Jean-Baptiste Varro, plus Jean Morlot et Paul Voisin dont la parenté nous échappe)

obtinrent l'érection de leurs terres du Brassus en fief noble et lige. La seigneurie comptait ainsi, à l'origine, quatre co-seigneurs. Toutefois la reconnaissance officielle de la seigneurie nouvellement née intervint en 1592 seulement. A cette date, les héritiers du secrétaire et Paul Voisin avaient cédé leurs droits au fief du Brassus à J.-B. Varro (1589). Celui-ci fut seul seigneur du Brassus pendant une dizaine d'années. Sa veuve, demoiselle Françoise Morlot et ses enfants prêtèrent reconnaissance de leurs biens en 1607 ("Défrichement" 8 - 10). En 1650, Abraham Chabrey administrait les biens de Loys Varro, fils majeur de Jean-Baptiste. Il eut à soutenir un procès avec la commune du Chenit ("Nicole" 369) au sujet de la "soufferte" (droit d'habitation).

Abraham Chabrey, cette fois qualifié de seigneur du Brassus fit échange avec Ll.Ee. de son droit de vidomnat et de mettralie sur la Vallée avec la dixme du Brassus (1662) (Annales XCVI).

Dernier acte des seigneurs du Brassus : Dominique Chabrey abandonne l'état lilliputien à leurs Excellences pour le prix de 9000 fl (26 mai 1684) (Annales, 462, 465).

On se demande si les usines du Brassus acquièrent une grande importance grâce à l'esprit entreprenant des Varro ? Une comparaison des dîmes exigées des forges du Brassus d'une part et du moulin du Chenit d'autre part, peu après la liquidation de la seigneurie (1695) permet d'en douter. ("Défrichements" 18).

Ll.Ee. s'empressèrent de liquider par parcelles les biens acquis au Brassus. Des usiniers de Vallorbe, les Jaquet, repriront les forges. ("Nicole" 383). Pendant plus d'un siècle, cette famille posséda les usines, sans toutefois acquérir la bourgeoisie du Chenit. Le recensement de 1785 qualifie Jacques Jaquet d'habitant! Sa famille, forgerons résidents compris, se composait de 10 personnes.

(au début du siècle dernier, les Jaquet passaient pour fort dépensiers. Leurs marteaux s'entre-répondaient: "gène bé, modzè tû" - gène, bien mange tout - prétendait la malice populaire. Avant 1813, l'usine passa à des maîtres de forges de Mores, les nommés Perreard et Vandelle. (1813, Municip. 4/5, permission d'établissement aux maîtres Perreard et Vandelle de Mores, propriétaires des forges du Brassus. 1818. (24) : réclamations à leur sujet. 1823. Municip. 39. Les Lave de Jougue pensent établir une usine d'acier au Brassus.)

Vandelle note

Misc. 1929 (couverture) soubassements d'antiques usines découvertes au Brassus en mai 1929 à l'occident de la nouvelle poste. Formidable tronc enfoncé dans le sol. Dut servir de base au martinet. Bois demeuré presque intact.

Il reste à signaler l'installation chez nous d'une usine métallurgique au Bas du Chenit. En 1627, H. de abergèrent à noble Simon de Hennezel le cours de l'eau de l'Orbe passant par le milieu de sa montagne avec faculté d'y construire moulins, raisses, fourneau et forges. Le concessionnaire s'engagea à payer la cense annuelle de 30 florins, plus à livrer quatre grosses chaînes de fer pour les ponts en guise d'entraîne ("Annales" XC pp 444 -446).

Les gisements de fer de la région, auxquels nous reviendrons tantôt poussèrent Hennezel sur ce point écarté et exposé aux déprédations des Bourguignons. Pour les exploiter, H. dut obtenir l'autorisation du Concessionnaire général Rigaud. Ce document ne nous est pas parvenu. (Affaire Rigaud. 35)

Hennezel réussit-il à remplir complètement les obligations contractées envers le souverain ? On ne sait. Des monceaux de pierre et les assises probables d'un pont décèlent seuls l'emplacement des ex-usines. Cette dernière tentative industrielle finit donc elle aussi par être abandonnée. L'emplacement des usines et ses abords devinrent (avec le consentement du souverain sûrement) propriété de la Commune du Chenit. Dès 16... , elle loua chaque années ces terrains sous le nom de forges ruinées.

Cette revue de nos anciens établissements métallurgiques terminée, il y a lieu de donner quelques renseignements sur les mines de fer mentionnées plus haut.

Le minerai utilisé par les usines métallurgiques de la Vallée provenait en bonne partie des mines de Charbonnières. La première exploitation se fit au Croux des Vieilles Mines, au midi du village, au lieu dit en Crullier. Mais antérieurement à l'an 1600, ces premières mines épuisées furent délaissées au profit de gisements plus riches découverts à l'ouest du village. L'entrée du souterrain se trouvait au flanc de la colline, à quelque 300 m. à l'ouest de la ferme de M Jules-Jérémie Rochat. Vers 1850, les enfants faisaient encore à cache-cache dans le souterrain. Depuis, l'entrée a été obstruée par des pierres. L'endroit porte encore le nom de "A la mine." Toute la région avoisinante est parsemée de creux et de bosses. La terre semble avoir été fouillée de fond en comble. Le minerai se transportait au Brassus par barque. Les bûcherons rapportaient de ce dernier village du charbon par contre voiture. Vallorbe servit conjointement de débouché au minerai des Charbonnières, prétend la tradition.

On m'a soumis une dizaine d'échantillons de fer en grain du type boullifer ramassés aux abords des anciennes excavations. Le plus volumineux pèse 120 gr.

Les mines du Solliat, au faite du Risoud fournissaient leur contingent de minerai couleur de rouille. Nous manquons de renseignements sur cette exploitation qui se faisait à ciel ouvert. Le chemin dit des mines tendait vers la pointe sud du lac de Joux. Il paraît donc probable que le minerai se transportait à l'Abbaye où un concasseur dit "borcard" se chargeait de le réduire en menus fragments. En temps de basses eaux (1926) des sortes de pilotis apparurent sur la grève. Il devait s'agir de l'ancien embarcadère à minerai connu sous le nom de bétandier.

Enfin venaient les mines du Bas du Chenit. Deux excavations de peu de profondeur, à 150 m à gauche de la route tendant à Bois d'Amont, en représentent les ultimes vestiges. Ces dépressions portent les noms de Creux à Géquaud et à Bordeaux; sans doute les baptisa-t-on ainsi d'après deux mineurs étrangers chargés de l'extraction. Le premier venait selon quelque probabilité du pays de Gex, son collègue de Savoie. Le surnom de Géquaud, est-ce par hasard ? fut aussi décerné à un obstiné chercheur d'or mis en scène par le romancier Lucien Reynand dans ses "Mineurs de la Dent de Vaulion".

Rien n'a permis d'établir si les mines du Bas du Chenit s'exploitaient déjà par les Varro - ou si l'usiner Hennezel les ouvrit vers 1627.

Encore un détail curieux. Les échantillons de minéral provenant des creux en question sont d'un beau gris brillant rappelant par leur teinte les fameux gisements de Laponie.

La grande industrie métallurgique précéda donc chez nous l'apparition des petites forges de village. Consacrons quelques lignes à ces dernières.

La plus ancienne connue se trouvait au Lieu, au bas du village, jouxte le coude fait par le ruisseau. (déjà en 1515 un natif du Lieu, Jehan Meylan exerçait la profession de maréchal à Lausanne). Un certain Jean Piquet en reconnut la possession en l'an 1600. Cet établissement lui venait par héritage d'Euse son père. Le terrier de 1548 ne mentionnant aucune forge sur ce point, on en peut conclure que l'établissement fit apparition au cours de la seconde moitié du XVI^e s. Pendant plus de trois siècles, la forge du Lieu occupa le même site (incendies) elle ferma ses portes il y a peu d'années (19..)

Les livres de reconnaissances ne soufflent mot d'autres forges de villages. Celle que nous allons passer en revue furent surgir après l'an 1600.

La forge du Secla tombe avant 1769 où il est question de son chésal.

La forge des Charbonnières encore en exploitation par un confédéré alémanique, voisinait avec l'ancien four et la chapelle primitive.

Le Pont a compté deux forges dont l'une est encore en pleine activité. Elle doivent remonter assez haut à en juger par les multiples empreintes de marques qui décoraient ses portes massives.

La forge des maréchaux Guignard, à proximité du cimetière de l'Abbaye se vit délaissée vers la fin du siècle dernier. Cet antre noir (le chapitre consacré aux marques de maison y a fait allusion) sert actuellement de cave à légumes. Les Bloux disposent d'une forge datant d'on ne sait quand. En aurait-elle remplacé une plus ancienne, la véritable forge du passé?

Maître Capt eut forge à la Golisse (1676 et 1681) Le Sentier eut sa forge à deux pas de la Fontaine du haut du village. Abraham Bovey père et fils l'exploitaient en 1676 et 1681. Convertie qu'elle est depuis des générations en maison d'habitation qui se douterait de son existence antérieure ?

Le bas du Sentier disposa il y a un siècle à peu près d'un établissement où un maître faillandier se livrait à la fabrication des marques à feu. (ex maison Maurice).

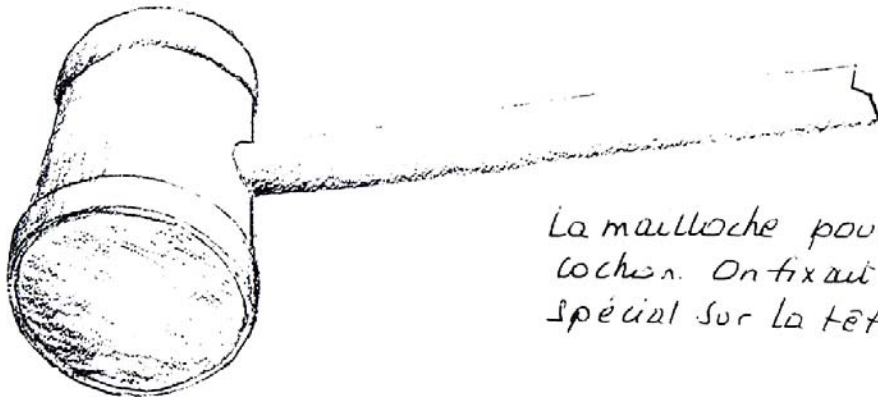
Au Brassus, la forge d'Abel Capt nous est signalée dès 1677. Cet artisan, établi à l'ombre de l'usine des Varro pourvoyait aux besoins des habitants de la région (18^e LX 1677) Abraham Aubert est au Brassus en 1762. (* 0017)
Isaac Pignet était forgeron au Bas du Chenit en 1676.

D'anciennes forges disparurent, d'autres vinrent les remplacer. Nous ne pouvons tout énumérer. A l'heure actuelle, on compte six forges en activité dans le district : une aux Charbonnières; deux au Sentier (celle des Moulins se livra longtemps à la fabrication des fourneaux garnis); une au Brassus; une aux Bioux; et une au Pont.

Il reste à dire deux mots des forges établies par des particuliers pour leur usage personnel. Certains maîtres fustiers trouvaient avantageux de cercler eux-mêmes fustes et tonneaux de leur fabrication (XVIII^es.) Ils construisirent à cet effet une petite forge indépendante ou attenante à leur habitation. Dans mon petit patelin de Derrière la Côte, il n'en existait pas moins de trois (deux appartenaient à des Aubert, une à des Golay chez le Chirurgien).

Il sera question d'autres professionnels ouvrant le métal en traitant au chapitre 6 des sonstige Berufe : fabriquants de clochettes et sonnailles; couteliers et autres. au chapitre 5 des fabriques de rasoirs, de petite mécanique etc seront passées en revue. (armuriers 2 Golay en 1785) (recensement 486 et 489). Il arrivait parfois qu'on s'approvisionnait au dehors : ainsi de serrures et de tire-portes tant à Romainmôtier qu'à Neuchâtel. Anno 1757 ("Le Memoire du secrétaire Golay") Une espagnolette fut par contre forgée par Pierrotton Rochat au Brassus (1745), plaques commandées à B.d'Aumont 1757/8 (Secrétaire).

Notes. (ms.18) Marcel Pignet 10-12, refonte de vieux fers. Vandœuvre vers 1830. Liquidation du Pont du Brassus. Pont et maison Jaquet (Droit sur Bomport) Détails complémentaires Hist XV (60) Historique de la Lande Hist LII (41 sq) Les Landes, mines de fer des Charbonnières Hist III 41 sq (ms 2) J.J.Rochat Hist III 50 sq Tisserands : rite à 5 b la ch en 1773 (Cpte F Golay (?)) (ms 25



La maulloche pour tuer le
cochon. On fixait un appareil
spécial sur la tête de la bête.

Complément aux forges d'après Marcel Piguet.

Moulin Herrier au Pont 1544 (10/11) concessionnaire au Brassus en 1545. Etablit un haut fourneau pour réduire le minerai et raffiner les fontes. Grâce à la pureté du combustible, fers exempts de phosphore et de soufre.

1734 Reprise de la fonte de fer par I- Jaquet.

1740 fontes brutes du dehors affinées au martinet, plus fabrication d'acier grosseir pour instruments aratoires.

On s'en tient à la refonte des vieux fers du pays, masse rendue homogène à grands coups de martinet. Excellents outils.

8 ouvriers étrangers en 1785.

Déclin jusqu'en 1827; abandon par les Jaquet. /scieries.

12) chaque village, chaque hameau avait sa forge. Point de départ de diverses fabrications.

Jacques A Golay, forgeron improvisé 1770

lampes d'horloger, fers à repasser, roues de lapidaires, fusils.

13) cloutiers du Campe (à talon) et autres.

14) couteliers du Campe et des Mollards, des Bioux.

14) rascors et burins.

Martinet Brassus Hist XV 60

historique de la Lande PAG Hist iii 43 sq.

forge Etenoz au Lieu 1692 (61 verbaux)

faiseurs de scies 1708 (Verbaux Lieu) 346 sq.

forge Meylan- Trompette (1745) mémoires Golay.

forge Pierrotton-Rochat, Brassus(

forge de Joseph Meylan (Santler) 1750 (Mém. Golay)

Travaux de nos forgerons : s'occupent de rasserare, de la façon d'outils (varlopes), du regrepage de fers, de jeunois ? (comptes d'E G. 1773. 1779.1781). Fabriquent des chaines d'encouble; remettent des patins de chaudières 1774.

Pierre Meylan du Brassus apprend forgeron en quelques jours. (M- Piguet "Horlogerie" (47)

vieux cheval de forge au Séchéy en 1769.

Pierre Guyaz, forgeron 1710 (50) Chenit.

Forge de Combenoire signalée en 1760 VIII(6)

A I Rochat, maréchal aux Charbonnières. 1731

roue rembrayée et retachée par le maréchal du Brassus. (mot rembrayer veant de broi- braier. anc. fr. = ceintuer, bandage d'acier. Codefroy, 62. REW 1294 du goth brid = brette, d'où le composé "bretelle".)

1813, Municip (4) Permission d'établissement aux maitres Ferreard et Vauville de Morez, propriétaires des forges du Brassus.

1818(24) réclamation à leur sujet.

1823(39) Les Loya de Jougne pensent établir une fabrique d'acier au Brassus (Municip(39)

Des descendants de D. Rochat, maître de forges en Bomport s'établirent en Comté où leur nom se déforme en Rochet. Ces illustres personnages obtinrent confirmation de leur origine en 1774.(Ver-385)

Tisserands. Une localité isolée, mais d'une certaine importance comme le Lieu ne peut se dispenser de tissot du XI^e au XVII^e siècle. N'y cultivait-on pas le lin et probablement le chanvre ?

Les 3 premiers livres des reconnaissances ne font pourtant mention d'aucun de ces artisans avant l'époque bernoise. Cette lacune est susceptible d'une double explication : les premiers tisserands établis au Lieu, simples habitants venaient du dehors - si bourgeois, ces habitants ne possédaient pas de biens au soleil et n'avaient partant à traiter avec le commissaire rénovateur.

Le premier de nos tisserands connus, Maître Jacques Meylan disposait en 1600 d'un app de bâtiment adossé au four du village. ("Nos anciens Piguët" 221 sq).

Les communes nouvelles issues de celles du Lieu comment sûrement au cours des âges de nombreux tisserands. Il faudrait scruter les archives pour en dresser la liste, ce à quoi je n'ai pu m'astreindre - ni les jetées de 1676 et 1681 1681, ni le recensement de 1715 ne font allusion à un tisserand quelconque. (L'état-civil pourrait renseigner).

Vers 1830, l'hôpital des pauvres du Chenit faisait tisser aux Bioux. A ma connaissance, les derniers métiers en activité se trouvaient à Combenoire, aux Esserts de Rivaz et chez Tribillet. Le dernier tissot du Bas de La Combe, un Reymond, pratiquait encore vers 1880. Il me souvient de certains gros plotons grisâtres, retrouvés au fond d'un buffet que ma grand mère lui envoya à tisser.

Rien n'a subsisté de ces anciens métiers. Le tissage fut abandonné aux Esserts de Rivaz vers 1870. Celui des Piguët de Combenoire, énorme bâtis remplissant toute une pièce, offert au musée du collège, ne put être admis faute de place; on le regrette; des particularités des métiers de chez nous, nous ne savons donc rien.

Autrefois, chacun devait s'adresser au tisserand. Il n'exista pas de petit métier à domicile. Sans doute, les tisserands s'occupaient-ils pareillement de tisser les draps. De ce temps-là, chaque famille ayant une ferme élevait quelques moutons, juste de quoi suffire à ses besoins. Quelques appareils à filer la laine, relégués depuis des générations parmi les toiles d'araignée du galetas rappellent encore que nos ancêtres savaient filer la laine. On s'étonne, en revanche qu'aucune foulé n'ait laissé de traces dans la région, ni dans la toponymie, ni dans la tradition.

Note sur le tissage. Dans les bonnes maisons pour s'éviter de la peine, on achetait parfois des toiles hors de la région. Le livre mémoire de mon arrière grand oncle, le secrétaire B. Golay, m'apprend qu'au cours d'un voyage à Berne pour le compte de la commune, il emporta 90 braches ($\frac{1}{2}$ aune) de toiles diverses (15 mai 1767). Une toile servit d'emballage. La même famille fit acquisition d'un rouleau de toile que colportait un natif de la Comté voisine. Mais aussi les comptes Golay portent mention de l'ourdissage de 12 rangs de toile chez la veuve Reymond, (1776 ?), la chaîne pèse 28 livres et la trame autant.

14 bis



Fabrication du gruère au chalet.

Tissage de la bourre de soie. Les autorités des trois communes comblères firent de louables et renouvelés efforts pour intosuire d'autres industries dans la région. Le 21 août 1746, le sieur ministre Collet se présentait devant le Conseil des Douze de Lieu pour préconiser l'embauche d'un maître fleuret^{ier} lausannois. (fleuret ou chape, sorte de soie tirée de la bourre. Le fil de chape se mêle dans plusieurs étoffes avec de la soie ou de la laine, dict. Litté). Ce maître fleuret^{ier} devait être chargé d'enseigner la profession aux jeunes gens de la paroisse. On ne parvint pas à s'arranger. Ce fut en fin de compte un fleuret^{ier} de Sévery près Cossonay, maître Gaziat qui consentit à monter au Lieu accompagné de son métier. L'enseignement se donna pendant le mois de septembre, octobre et novembre de la même année. La "partie" (soit la note) de G. s'éleva à 43 livres (108 florins). En décembre, le Conseil établissait un Règlement des fleuret^{iers} qui ne nous est pas parvenu. Nous savons seulement que chacun des apprentis devait payer 10 baches, tout en s'engageant à former lui-même un nouvel apprenti. Système boule de neige!

L'autorité dut y aller des deniers de la bourse communale pour acquérir quelques métiers à tisser, à en juger par la somme de 108 florins livrés en décembre. Les tissus fabriqués et livrés à la commune furent pesés le 1er juin de l'année suivante. Le "mars de fer" (poids ?) employé à cet effet revint à 1 $\frac{1}{2}$ florin.

Bientôt les maîtrises de fleuret^{iers} de la plaine suscitèrent des difficultés à notre industrie naissante. Les maîtrises des horlogers et des pierristes, nous le verrons, procédèrent de même façon tracassière. Le Lieu songea à se rattacher à la maîtrise de Lutry, puis à celle de Lausanne.

Dès février 1748, les comptes et les verbaux du Lieu s'abstiennent de toute allusion à l'industrie fleuret^{ière}. Les soyeux du Lieu durent renoncer au métier au bout de peu d'années.

Procédait-on vers le milieu du XVIII^e siècle de la même façon qu'aujourd'hui : désagrégation partielle des déchets de soie par l'eau bouillante, peignage, torsion puis tissage ?

Note sur l'industrie de la "florete" Déjà connue au XIII^e s. en France, elle franchit les frontières du royaume, gagna les pays de langue germanique qui connurent des florettistes. Ce terme encore connu à Bâle, se vit à la longue détrôné par Schappe. Il y a belle lurette que le pays romand ne se livre plus au "schappage".

Seconde note sur le tissage. L'asile hôpital du Chenit, créé en 1819, occupait mainte filandière. Les produits de leur travail servaient à confectionner les toiles nécessaires à l'établissement hospitalier. Le tissage fut confié à des tisserands de Biaux. (voir page précédente).

Le premier Jean Reymond (voir page précédente passage sur le drierier tissot du Bas de la Combe) tissa en 1822, 68 aunes de toile à 9 $\frac{1}{2}$ l'aune (environ); en 1826, il s'agit de 26 aunes payées 24.76. soit 1'aune. Vrai métier de meurt fait que celui de tisserand!

(au sujet du battage de la filasse et du chanvre, voyez la page 96 et suivante.)

Tailleurs. Le vieux mot local de cozandier, en faveur jusqu'au début du siècle passé, dut céder la pas au terme français correspondant. Il en fut de même du féminin kozandière, remplacée par tailleuse, auquel tend à se substituer couturière, estimé plus distingué.

Le nom d'un premier "cozandier ou couturier" nous est fourni par le second de nos terriers. L'artisan en question, Jehan Meylan, résidait au Lieu au quartier du Haut de Ville. J.M. disparut avant l'an 1526 et dut exercer son activité entre 1489 et 1526. ("Nos anciens Meylan" 92 sq)

Nous connaissons ainsi quelques noms de nos tailleurs de l'époque mais nous ignorons tout de leur activité. Vers la fin du XVIIIe siècle, le nommé Abel Piquet, domicilié au chez Isaac Capt, exerçait la profession. Le recensement de 1785 le qualifie de défunt. Sa veuve continua longtemps à confectionner des vêtements, entre autre pour les pauvres du Chenit. On trouve aussi nommées en 1745, les filles de Pierre Guyoz, tailleuses; Louise A. id en 1765.

Le métier de tailleur, de pique-pottes, comme d'aucuns l'appellent par dérision, ne paraît pas avoir joui de grande faveur dans nos parages. L'essor pris par l'horlogerie et la lapidairerie lui fit sûrement tort dans l'esprit de la population. L'élément étranger vint bientôt remplir les vides. En 1785 déjà on signale la présence d'un certain Georges Hof- maître-tailleur aux abords du Sentier. La ferme de l'Hôpital de la Vallée se dresse sur l'emplacement autrefois occupé par la bicoque du tailleur d'Outre-Savoie. Par la suite, rares furent les gens du pays, j'entends les hommes, qui se résignèrent à manier l'aiguille. Mentionnons les Kurz (Orbe) les Marti, Pletscher, Lerch, Troyon, Schenkel, Génier et autres. (journées de tailleurs à 2 1/2 environ en 1775. cpte Golay)

Le cas contraire se produisit chez les couturières, filles du pays à de rares exceptions près. Longtemps ouvrières à la journée, toutes aspirent à travailler chez elles. Il devient de plus en plus difficile de les occuper à la journée nourrie (à la grande journée comme disaient nos pères). Seules des débutantes s'y présentent encore. La longueur excessive de la journée (à 60 et il y a 3/4 de siècle), les exigences des employeuses et l'insuffisance de la nourriture dans trop de cas, devait fatalement conduire à ce résultat. Nos couturières ont donc réussi à s'émanciper.

Longtemps nos tailleurs furent condamnés à travailler sur du vieux. La population combière se portait en foule aux foires de Mouthe. Des fripiers y cédaient à bon compte toutes sortes de défroques, d'ecclésiastiques, d'hommes de loi, de magistrats, de militaires, de valets, de cochers et autres. Nos tailleurs s'ingéniaient à les adapter au mieux des circonstances. D'aucuns faisaient commerce de ces nippes d'Outre-Jura. Certain habitant des Charbonnières ayant acquis des culottes à la douzaine pour les revendre avec bénéfice se vit affublé du nom de "Pantalon" qu'il transmit à ses descendants.

Les gens bien placés, magistrats ou autres, faisaient pourtant tailler leurs vêtements dans du drap neuf. Certains s'adressaient aux grands tailleurs des villes, ainsi à Rolle ou à Genève. Tel était le cas du secrétaire Golay du Chenit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

De bonne heure, l'élégance revendiqua ses droits, même dans la haute combe. Le registre des inventaires et divers livres de raison se chargent de le prouver. Nous y reviendrons au chapitre réservé au costume. (étoffes tant pour homme que pour femme procurées à Genève, 1745, 1765, à l'occasion de voyage ou par combiers y établis.

Note sur les tailleurs. Abr. Reymond, tailleur au Chenit 1711.
Habit de dragon à 69 fl. payé par le Chenit en 1715.
D. Reymond, tailleur au Chenit en 1722.
Habit de dragon payé par le Chenit et Bursins, 1750.
P. Rochat, tailleur au Lieu, 1731.
Dubail de Blemont, tailleur au Lieu, 1804.

Cordonniers. Une éclaircie dans le joux à demi-lieu du village, au midi, portait en 1489 le nom d'Essert à l'Escoffey. (Escoffey n'a rien à voir avec certaines tannerie signalée dans les mêmes parages après l'an 1600 - ainsi que l'avait avancé l'historien Lucien Reymond.) Cette parcelle de pré dut être décombré à une date incertaine par un cordonnier anonyme. Le lopin avait passé à d'autres mains au moment des prestations de reconnaissance. L'artisan en question est le premier de la profession dont nous avons connaissance. Le terme escoffey (Bloney, p.142) sûrement d'un usage courant au XVe siècle, tomba en désuétude, cordonné le remplaça.

Les cordonniers d'antan travaillaient sans doute à la journée nourrie. N'apportant que leurs bras et de rares outils (alènes, marteau spécial, tranchet, aiguilles, ligneul, poire et formes), ces ouvriers s'en allaient de ferme en ferme. L'employeur fournissait le cuir, gros rouleau déposé en un lieu sec.

tsôfmaëta
tâmèri
Mais comment procédait-on avant l'apparition des tanneries ? Ces établissements locaux datent du XVII^e siècle, quelques-uns du XVIII^e siècle (~~était~~ puis taneri - la première de ces appellations persiste dans le Croz de l'Affaitement, colline aux abords du Lieu.) Utilisa-t-on un certain temps des peaux non tannées ou chaque exploitation agricole procédait-elle au tannage de ses cuirs par des moyens rudimentaires ? On aimerait être renseigné.

tsôfmaëta
Des douzaines de cordonniers qui exercèrent à la Vallée au cours des siècles écoulés, un petit nombre de noms nous sont parvenus. Il s'agit d'abord presque exclusivement de natifs. Nulle agglomération de quelque importance ne peut se dispenser d'un cordonnier prêt à réparer les accidents survenus à la chaussure (tsôfmaëto).

Tenons-nous en à quelques exemples.

la C. poix de cordonnier à 1 fl en 1773 (comptes E. Golay)
journées de cordonnier à 1 1/3 fl en 1783 (id.)
L'élément d'Outre Mollendoux signale sa présence par une famille Chausson. Devenue veuve, la Chaussonne n'en continua pas moins le métier de savetière (anno 1765 et suivante selon le livre-mémoire du secrétaire Golay.
Un gretz (ou Crept) en 1784 (mémoires Golay; 18 VI 1784.

Dans la 2de moitié du siècle passé, divers cordonniers suisse-allemands s'insinuèrent dans la place, le métier étant peu prisé des Combiens. Alors apparurent les Heizmann, Krenacher, Zeberli, Kistler, Eggmann. Enfin vinrent quelques Italiens (Perrotti)) Pourtant les gens du crû n'abdiquèrent jamais complètement.

Il fut un temps où certains cordonniers de hameau firent preuve d'un nationalisme exacerbé. Le cas du savetier du Camp (vers 1800) amusa fort la galerie. Ce bon homme refusa avec mépris l'ouvrage que lui apportait un client domicilié de l'autre côté de l'Orbe : " No' travâl w pà pò lèz avènera " s'écria-t-il en refermant sa porte. (avènera forme locale de "avenaire" vieux français).

avènera
(?)

Le métier de cordonnier compte à tort parmi les plus décriés. Les "chevaliers du ligneul" (ainsi baptisés par le pasteur Favre du Sentier en 1802). les pue-pèdze ou nyafes (pour nous servir d'un terme d'argot bien acclimaté se virent souvent en butte aux sarcasmes d'autres professionnels. Certaine mélodie autrefois sur les lèvres des gosses me revient à l'esprit :

" Capt, Capt, cordonnier (y disait-on)
Marchand de souliers !
Les souliers n'ont rien valu.
Capt, Capt fut pendu
Par la peau du cul "

La gent cordonnière passait à tort ou à raison pour irascible. Un client ne leur confiait-il que des accommodages, un fin coup de tranchet à même la semelle venait satisfaire une mesquine vengeance.

Certain cordonnier jaloux contrôla les faits et gestes de son rival en amour en disposant les clous des souliers qu'il était chargé de lui faire dans un ordre inusité. Il sut ainsi à quoi s'en tenir : la belle lui échappait.

De bonne heure, les cordonniers du pays durent compter avec la concurrence de ceux des villes. Nos magistrats appelés à Lausanne ou à Berne profitaient de l'occasion pour y faire maintes emplettes de souliers fins (escarpins) entre autres). On tenait à être à la page, même dans nos rudes montagnes. Le livre-mémoire du secrétaire Golay du Chenit nous apprend que ce brave homme se faisait chausser à Lausanne par Maître Hennard (anno 1766 et suivantes).

Ce lointain passé ne reviendra plus. Vous pouvez les compter sur les doigts ceux qui, à l'heure actuelle, se font encore chausser sur mesure. Tout se fait mécaniquement. Combien de jeunes gens n'ont jamais vu battre le cuir, tirer le ligneul ou cheviller une semelle!

Le présent chapitre s'en est tenu aux artisans voués à la construction et à l'habillement, tels qu'ils existaient dans la seconde moitié du siècle écoulé.

Une partie d'entre eux, bourgeois de nos communes, disposait d'une maison, voire d'un petit domaine, ce qui en faisait socialement parlant les ég aux ou presque ce leurs voisins horlogers-paysans. N'empêche que maint bel horloger (horloger artiste travaillant sur le fin) s'estimait d'une essence supérieure à celle des Canieurs de truelle, de rabot, de navette, d'aiguille et surtout d'alène.

Le fossé entre les professions se creusait davantage lorsqu'il s'agissait d'ouvrier saisonniers plus ou moins débraillés et portés aux excès de boisson.

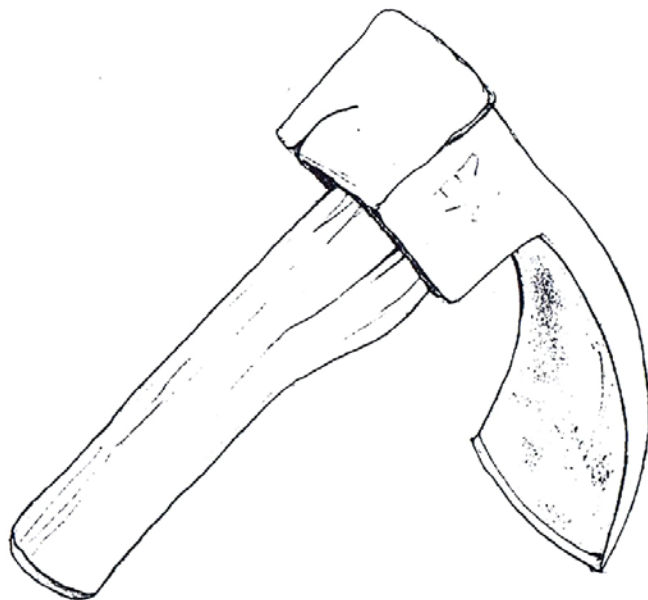
Le type du maçon, qu'il fût indigène où nous vint de l'ouest ou du midi changea sûrement peu au cours des âges; le vêtement d'un jaune blanchâtre de l'"Hirondelle" demeure pareil par la force des choses. (Hirondelle, synonyme de "cul-jaune").

Le costume du charpentier paraît moins digne de remarque que celui du maçon. Toujours le chappuis affectionne le gilet à manches et le large pantalon de futaine à poche spéciale pour le mètre pliant. La pittoresque ceinture de flanelle rouge, ceignant les reins, se fait de plus en plus rare. On le regrette-

Le costume de travail du maître forgeron - blouson court de toile et pantalon de même étoffe, le tout d'un bleu presque noir, - s'harmonise parfaitement avec la vieille forge enfumée. Mais le dimanche venu, notre artisan se rend, bien mis, à l'église. Rien en lui ne trahit le faire des jours sur semaine.

Les tisserands furent toujours peu nombreux chez nous. Ils disparurent trop tôt pour qu'il puisse être question d'en décrire le type.

Nos tailleurs presque tous étrangers à la région n'entrent pas en ligne de compte; guère les cordonniers pour la même raison. Au temps de mon enfance, ils se servaient d'un grand sac vert pour porter les souliers au domicile des clients. Rien ne distingue plus l'aspect du cordonnier de celui du commun des mortels depuis que le sac a pris une teinte noir. Tout s'unifie.



*Un des nombreux
outils du
boisselier.
Quel nom?*

LES PRODUITS DU LAIT

Le lait et ses dérivés jouèrent de tout temps un rôle capital dans l'alimentation de notre population montagnarde. Outre de pain et de bouillies et légumes, le colon subsistait surtout de lait et de produits laitiers.

Problème souvent ardu que celui de nourrir les bêtes pendant les longs mois d'hiver, car le sol était pauvre. Le système, alors partout en vigueur du libre parcours ou de la vaine pâture venait apporter quelque soulagement aux angoisses du pauvre paysan dont les "solins" se vidaient grand train. Au printemps, les bêtes paissaient librement la toute première herbe sur les fonds des particuliers (primetée). Dès la Madeleine (22 juillet), elles jouissaient de la même prérogative, une fois la prise enlevée, (record).

Si toutefois la saison s'annonçait par trop sèche, le parcours du printemps pouvait être supprimé. Tel fut le cas au lieu en 1694. Les pauvres avaient alors recours à des moyens de fortune pour alimenter leur unique vache, mais surtout leurs chèvres. Ils s'efforçaient de les nourrir de feuilles vertes (mai) de "frondé" et même de ramilles de sapin (dais). Des excès se produisaient, nombre d'arbres par trop déshabillés périrent. Des ordonnances bernoises vinrent au XVIII^e siècle interdire ce procédé d'affouage. Un certain nombre de condamnations furent prononcées.

Le libre parcours se révélait néfaste à l'agriculture. la passation de fonds à clos et à record moyennant paiement à la commune du quatrième (1718) puis du sixième denier, ébranla peu à peu le système patriarcal de la vaine pâture.

Des terrains soustraits au libre parcours existaient déjà chez nous antérieurement aux premières prestations locales de reconnaissance. Le terrier de 1489 les qualifie tantôt de clausse, tantôt aussi de septa. On disait encore mais plus rarement deven. En 1549 (III^e ~~XXXV~~) on peut lire dans une extente : "reservez toujours les closelz de mesditz Seigneurs quand seront en deven".

Des traces de libre parcours subsistent même à cette heure dans les associations de hameaux pour le pâturage en commun de la dernière herbe "record".

Insuffisamment fumés, trop souvent dépourvus d'écoulement, les prés fournissaient une chétive récolte. Les bêtes donnaient peu de lait. Pour tirer un meilleur parti de ce précieux liquide, des voisins s'associèrent pour fabriquer en commun beurre, fromage et sérac. L'existence de ces minuscules corporations d'avant la lettre nous a été révélée par divers ustensiles portant gravées les initiales des ayant-droit. (début du XVIII^e s.) A signaler entre autres le curieux cercle à fromages dessiné par M. Boesch en 1944; un moule à beurre, en ma possession, qui porte gravées au couteau les quatre paires d'initiales MA AP. IP et DP, celles de ses copropriétaires, un Aubert et trois Pignet de Derrière-la-Côte. On y voit aussi le millésime de 1716. Une autre de ces tapettes (moule à beurre) est plus ancienne (1698). Elle appartenait à un seul gros propriétaire de Campe, le nommé D R, qui fromageait pour son propre compte.

Rien n'a permis d'établir si ces consortiums ne remontaient pas aux premiers temps de l'existence de la villa de Loco.

Nos "fromagères" villageoises, basées pareillement sur le principe coopératif, datent du siècle dernier seulement. Les chapitres précédents y ont déjà fait diverses allusions.

Durant la belle saison, les bêtes du Lieu pâturaient sur les vastes communs, sous la direction d'un berger nommé "cornet". Aucun des censitaires ne disposait d'un pâturage particulier ni en 1489, ni en 1525. Le "commun" embrassait tout le territoire non défriché. Il servait de pâturage à l'ensemble des bêtes de la localité (Meylan 41). Les premiers "paquiers" de particuliers font une timide apparition en 1548 ? selon le III terrier. Ils prirent par la suite un développement réjouissant.

La "pastorie", finance de garde des bêtes du Lieu, se vit fixée à 2 sols par bête en 1694 (à 6 pour le bétail du dehors). Dès 1704, le paiement se fit en deux fois, la 1re à la Madeleine (22 juillet), la seconde à la St-Barthélémy (24 août).

Mais la "pastorie" devint l'objet de contestations continuelles. En 1521 déjà, les Charbonnières obtinrent, vu leur éloignement du Lieu, de faire bande à part. Rochatville eut désormais son "cornet" spécial. ("Meylan" 73)

Même au village du Lieu, la discorde régnait au sujet de la "pastorie". En 1685, le Conseil des Douze se vit contraint à "faire plain-tif" contre divers communiars récalcitrants.

Le salaire du cornet s'élevait à 60 florins en 1705.

Ces divergences aboutirent finalement à leur solution logique, c'est-à-dire au partage des pâturages communaux entre les hameaux du Lieu : Charbonnières, Séchey, Lieu, Combenoire et Fontaine aux Allemands. (1791)

L'Abbaye dut aussi se résoudre au partage des pâturages communaux pour mettre fin aux contestations (1766). Les Bioux, l'Abbaye et le Pont eurent désormais leurs pâtures à part. Ce dernier hameau sut garder jusqu'à tout récemment son "chevrier" dont le cornet retentissait chaque matin le long du quai. Cette dernière note pittoresque a disparu depuis peu.

Au Chenit, l'éparpillement des habitations rendit impossible l'exploitation d'un pâturage en commun. Il convint d'emblée d'affermier les deux montagnes de la commune (Malevaux et les Chamilles). Dès l'origine de la communauté et même avant, la plupart des propriétaires de domaines, disposaient de la tranche de forêt attenante, soit vers Bourgogne, soit du côté du Mont Tendre.

Les premiers amodiataires les montagnes du Chenit furent de la Gruyère ou de ses abords. Ils avaient nom Bovey et Syorjin (Zjorjen) 1660; Bointzoz (Buensod) et Harsin (Hyersin) 1662 Amer ou Annen, 1670. Ces vachers expérimentés introduisirent probablement chez nous la fabrication du gruyère. Auparavant, il n'était question que des "tommes" de faible poids.

Outre certains seigneurs ou particuliers, diverses communes de la plaine disposaient de pâturages à fruitière sur les Montagnes de Devant (à l'orient de l'Orbe) (voyez à ce sujet pp). Ainsi des colonies d'armaillis menèrent, du temps du monastère déjà et quatre mois durant une vie à part. Ces premiers noyaux de fruitiers, venaient soit de la plaine vaudoise, soit de la lointaine Gruyère. Les Combiens se mirent sur le tard à les imiter. Les noms, les coutumes de nos armaillis ne sauraient donc différer sérieusement de celles de leurs confrères d'autres régions du Pays, leurs initiateurs.

Loin de tout, les vachers en étaient réduits à vivre essentiellement de laitage. Ce menu demeura sans changement jusqu'à une époque récente. L'armailli revendiqua enfin une nourriture plus variée. Aujourd'hui, les pommes de terre, les légumes, la viande, le café au lait figurent d'office sur la table des chalets.

La hiérarchie rigide dans le personnel des chalets tend à s'atténuer, à présent que certaines montagnes descendent leur lait au village pour le faire centrifuger ou le livrer à la consommation des centres.

lu mètr
frimadjao
traetcao

Dans les grands trains, on trouvait invariablement au dessous du patron (*lu mètr*), lequel faisait apparition de temps à autre : le fromageur (*frimadjar*) aussi parfois qualifié de maître; le trancheur (*tracchaé* ou *azon*), le simple fruitier (*fraté*); le bovaéro et le bouébe. Chacun avait des obligations strictement définies.

azon

Le train comprend trois montagnes, chacune avec son chalet : La Pièce aux Reymond, qui sert d'apronye; le Croset aux Muets, dit aussi petit Croset; Le Croset chez Marc enfin, dont l'extrémité orientale dépasse la chaîne du Mont Tendre. Ces pâtures sont d'un port total de 75 vaches et de 40 jeunes bêtes. Le bétail passe successivement de 10 à 15 jours sur chaque montagne. On *remue* deux fois vers l'amont et deux fois vers l'aval. La montée, comme la descente (*môtay*, *dechhta*) se font vers et dès le pâturage inférieur.

Reportons-nous un demi-siècle en arrière, au printemps 1893:

decaota

L'amodiatraire habite au Sentier (*amoudévao*). Une fois par semaine, il vient jeter le coup d'œil du maître et voir si tout va sur des roulettes. Six vachers suffisent à la besogne : le fromageur (*frimadjao* ou *mètr*), le trancheur ou *azon* (*traecao*), trois fruitiers (*fraté*); il n'y a pas de bovaéro, le bouébe, (*bwéiby*) vague seul aux menus travaux. (fruitiers au nombre variable suivant l'importance du train).

L'alimentation du personnel, à l'exception du pain, est exclusivement lactée. L'excès en tout est un défaut. Le teint de poupon des armaillis en témoigne. Certains d'entre eux souffrent abominablement de constipation.

Voulez-vous connaître le menu journalier, identique pendant quatre longs mois ? A déjeuner : du lait additionné de crème, du pain et du sérac. A midi : *laika*, soit sérac frais nageant dans du lait, plus du pain taillé dans de grosses miches de quatre livres. A 4 heures : une tasse de lait, du pain et du fromage. Le soir de la *laika*, du pain et du sérac.

Une seule exception : le jour du Jeune, le patron apporte un bouilli.

raets

Rôlão

Le fromager dirige le chalet et donne les ordres nécessaires; comme les fruitiers, il traite sa ranche (raets) de 12 à 14 bêtes soir et matin. A la chambre du lait (tãbra d'ao la-se) il vide les bagolets écrémés dans la chaudière. Une partie de la traite vient s'y ajouter, jusqu'à concurrence de 400 litres. Au-dessus de la chaudière, un couloir bourré de ko-lo de de (branchettes de sapin) sert à arrêter les impuretés, les "germes" (dz me) surtout, granulations fréquentes chez les vaches "agoutées" ou atteintes du catarrhe du pis. Dans ce dernier cas, les codons bénéficient du lait infecté. (Le surplus de la traite, au-delà des 400 litres sert à remplir à nouveau les bagolets.) Le fromager porte la masse liquide à 30 degrés, puis y ajoute de 1/2 à 1 litre de présure, selon la force de celle-ci. Cet acide s'extrait d'une cruche verdâtre, remplie à une toupine en grès de 8 litres environ où mijote un peu de caillet. Il convient, peu après l'addition de la présure, de brasser la masse à la poche de bois pendant une minute pour égaliser l'effet du ferment. Au bout d'une demi-heure, la masse se trouve coagulée à fond. Le moment est venu, la chaudière écartée du foyer, de défaire grosso modo la caillée avec la même poche. Puis la chaudière reprend sa place au-dessus du foyer. Au moyen du débakão (sapin branché et écorcé), la masse se réduit en menus grains. L'opération assez pénible dure une heure. Le liquide doit être porté à 38 degrés; jusqu'à 41/0 s'il s'agit d'un fromage gras.

La chaudière de nouveau éloignée du feu, on procède à la sortie du fromage (saki lu frimã) au moyen d'une toile à fromage (pyã) et d'une baguette recourbée. Le fromager s'incline sur le liquide fumant, s'efforçant de ramasser les moindres grains. La toile dépurante et son contenu viennent remplir la forme (forma) posée sur l'aératão. Une corde et un bloc de pierre taillée de 50 kg environ pressent la masse.

Pendant que le fromage nouveau s'égoutte, la chaudière reprend place sur le feu. Mais le fromager, appelé à d'autres besognes, vient de céder la place au trancheur auquel nous reviendrons tout à l'heure.

Pendant que le trancheur opère à la cuisine (to), le robuste fromager descend à la cave soigner les fromages, opération délicate et d'importance capitale. Une seule cave, celle du Crosset moyen, renferme toutes les meules. Si le bétail alpe le bas ou le haut, notre fromager devra en outre transporter, au moyen de l'oiseau, (ôzé) un ou deux fromages vers la cave centrale; si tel est le cas, en faisant diligence, notre homme pourra rejoindre ses compagnons assez tôt pour dîner.

ou rap- La reposée faite (ropozãyo ou morãna) de 1 à 3 heures, les travaux recommencent dans le même ordre que le matin.

Au temps où le thermomètre ne jouait encore aucun rôle dans fromageries et chalets, le fromager plongeait de temps à autres son avant-bras dans la chaudière pour se rendre compte de la température du liquide. On pouvait se fier à lui tant qu'il était à la fleur de l'âge. Les vieux fromagers aux sensations atténuées commettaient parfois des erreurs, aussi trouvaient-ils difficilement à se placer.

Le patron n'aimait pas que le fromager eût fini trop tôt la besogne, il en induisait que le feu avait été trop vif ou le débattage sommaire. A un fromager engagé à l'essai puis congédié au bout de quelques jours, le patron déclara: "no hyc pa k nu frimã pasã la maç-ké pã la termãv". Les fromages pesaient jusqu'à 10 livres de moins, assurait-on, si les prescriptions n'avaient pas été suivies.

? hycãv

Chez nous, le nom de trancheur (traëtçao) paraît plus familier que son synonyme da na. Ce second personnage en importance trait sa ranche, écrème les bagnolets à la chambre du lait (tsabra dao casé), on compte 5 ou 6 bagnolets d'une contenance de 20 litres environ. La fabrication de la crème dans la borkana aux flancs rebondis lui incombe, comme la frappe des carrons et la mise aux moules des livres de beurre aux élégants décors.

Une besogne non moins importante attend le trancheur à la cuisin. Le fromage s'égoutte tranquillement. Voici le moment de remettre sur le feu le liquide demeuré dans la chaudière. Ce petit lait crû (patois), porté à 90°, donnera le sérac. On y verse de l'âzè, composé d'abord de vinaigre étendu d'eau, puis de lait qu'on laisse fermenter. Pas besoin de débattre. Le seré s'agglomère au fond du récipient d'où il sera extrait par le même procédé que le fromage. Mais attention de garder l'équilibre. La fin tragique du malheureux qui, ayant glissé, chut la tête la première dans le liquide bouillant, ne s'oublie pas de sitôt.

Le trancheur procède ensuite à la mise en caisse percée du blanc sérac. Une grosse pierre, sans l'accessoire d'une presse, suffira à l'égouttage. La recuite (lâ kwèta) réservée aux porcs, demeure seule au fond de la chaudière. L'alimentation de ces animaux incombe toute entière au trancheur. L'auge remplie, à peine est-il besoin de crier ru-ru-ru, qu'accourent gros verrat, truies et beiko, laissés en liberté.

Midi s'approche, notre factotum doit se hâter de mettre la cuisine en ordre, de rincer les vases à lait à la recuite bouillante. Une propreté méticuleuse est de rigueur, l'expérience l'a prouvé.

Après la reposée, le traintrain recommence : prélèvement de la crème, seconde traite, fabrication des séracs et toute la kyrielle..

Les trois fruitiers vont de noire nuit à la recherche des bêtes dispersées (repartche). A des km. leurs "hé hé" retentissent par monts et par vaux. Par le beau temps, le rapprochement n'a rien de désagréable. En cas de pluie, de brouillard ou de froid, c'est une autre chanson. Mouillés jusqu'au haut des cuisses, transpercés de part en part, les braves fruitiers ne la mènent pas large. N'allez pas à ce moment-là leur parler de l'Alpe. Les chantres de la vie des armaillis n'aurant sûrement pas l'occasion de l'exercer eux-mêmes.

Il s'agit maintenant de traire la ranche, de nettoyer l'étable, puis d'atteler le taureau (mabau) pour emmener le drudje (fumier clair sans paille des chalets). Les barots se vident en lignes de gros tas, dont le diamètre atteint parfois le mètre, les grassons (terme d'introduction récente). L'année suivante, le terrain "endrugé" (aedruidjé) formera le gras (drû). La plupart des bêtes s'abstiendront d'y brouter. Mieux que les humains, elles savent ce qui leur convient. En attendant l'heure du dîner, les trois copains ne resteront pas les bras croisés. N'ont-ils pas aussi pour mission de fabriquer le bois nécessaire, de le scier en rondins de 50 cm de longueur ? Ceux-ci fendus en quatre ou en huit donnent les ételles (étalè) nécessaires à l'entretien du foyer. On les voit disposées en une haute meule aux abords du chalet et sous l'avant-toit de celui-ci. La brève reposée faite, le travail monotone (la vyoula) reprend de plus belle.

Il nous reste à dire deux mots du bouélie, bovaïron, le chien du chalet, auquel chacun commande NON sans succès. Le pauvre diable, un grand gosse de 15 ans, ne trait pas, il "coule", c'est-à-dire que, muni d'un seau, il longe la "raie" prêt à répondre aux appels des trayeurs. Les seillons de bois une fois remplis sont vidés dans le seau que le bouélie porte à la chaudière. Ainsi les rudes lurons aux arçans, commodément assis sur leur boutreuil n'ont pas à se déranger. Si des têtes de bétail n'ont pu être dénichées par les rapérts, c'est au bouélie qu'il incombe d'aller à leur recherche. Malheur à lui s'il revient bredouille! Il en entendra de cruelles.

Au bouélie encore de faire les commissions, d'aller quêrir du pain, du tabac, des allumettes, du pétrole, pendant que les cinq autres font la sieste. Les jours où il n'y a pas de commissions, le puisage de l'eau aux grands puits à levier et aux citernes occupera l'apprenti-vacher. De 3 heures du matin à 9h du soir, le malheureux peine sans arrêt (sans une "arête" disent les Combiens).

En septembre, le lait a considérablement baissé. On se met à faire des vacherins, plus un fromage de 7 en 14.

Le fromager, le mieux payé des hôtes du chalet, touchait 500 francs, le trancheur 250, les fruitiers 120 et le bouélie 50 fr. pour la saison. Ces salaires paraissent dérisoires aujourd'hui.

On faisait là-haut 100 livres de beurre par semaine au début de la saison. Il fallait le transporter au village où il traouvait preneur. Les marchands de fromage passaient en septembre. Ils acquéraient le stock après examen et sondage. La teneur en graisse des fromages diminue naturellement lorsque, vers le milieu de la saison, un seul fromage est fait par jour. Le lait demeure plus longtemps dans les bagolets. La crème devient plus épaisse; la plus riche en graisse de toute la série ne peut être que la meule fabriquée le soir de la montée. Il n'y entre en effet que du lait nonécramé. Les marchands sont, pour la plupart, du pays. Les frères Magnemat de Varlion tiennent le haut du pavé. Les marchands bourguignons, jadis nombreux brillent par leur absence.

Il faut 10 litres de lait par kg de fromage (et 100 litres par kg de beurre) si l'on tient à avoir un fromage de qualité. En 1893, le fromage des Cresets se vendait fr. 1.40 le kg.

À l'origine et par la force même des choses, nos produits laitiers fabriqués dans les fermes se consacraient en majeure partie sur place. Dans toutes les familles, ils jouaient un rôle de premier plan dans l'alimentation. Ceux des montagnes communales se vendaient on ne sait à qui. Les deux fromages livrés selon contrat par les amodiataires prenaient d'ordinaire le chemin de la cure ou celui de Romainmôtier. Le sieur ministre ou Monseigneur le baillif en étaient les bénéficiaires. De belles meules de fromage, une quantité impressionnante de livres de beurre, sans parler de savoureuses truites, de perdrix, de faisans, de gôlinoches et même de veaux entiers s'en allaient vers le chef-lieu du baillage.

Chaque fois que les autorités des trois communes présentaient quelque requête ou demandaient une faveur quelconque, il fallait graisser la patte. La coutume l'exigeait. Les adjoints du bailli, le receveur, le curial et autres avaient part à cette manne. Si toutes les communes du baillage se montraient aussi larges que les trois de la Vallée, la famille du bailli devait quasiment pouvoir vivre de ces largesses.

Les fromages de nos montagnes au siècle dernier trouvaient un débouché dans les villes. ~~à la curiale~~ filait vers Paris, Lyon ou Marseille.

Par contre, les produits des laiteries coopératives se vendaient mal. Ces fromages extra maigres et salés trouvaient difficilement preneur à 60 ct la livre (1870). Pour les écouler, les membres de la famille, enfants compris, s'en bourraient. A la cave, lorsque grand père allait couper sur le pendard (tablard) le "chanteau" nécessaire à la journée, il faisait, affirmait-il, que le jus salé coulat tout le long du bras jusqu'à l'aisselle. On s'assurait ainsi, même dans l'ombre que la pièce aurait un goût relevé, était vraiment à la hauteur.

La situation changea, lorsque, dès 1885 environ, le lait fut vendu à un laitier. Le gros des produits de nos laiteries se vit désormais livré au commerce.

Les produits laitiers de la Vallée ne brillaient pas par leur variété : gruyère gras de montagne, fromages maigres de laiterie, tommes de vache ou de chèvres de particuliers, la liste paraît brève. (En patois, toma synonyme de fruma servait à désigner le fromage. Quand il s'agissait de minuscules pièces faites à domicile, les termes viete = petite toma étaient de rigueur.)

Esavroté Des générations durant, une famille Audemars du Bas-du-Chenit, fut seule détentrice du secret de fabrication d'une spécialité : le persillé.

Cette intéressante spécialité, fabriquée en quantité très limitée, n'atteignit jamais une grosse notoriété. L'entreprise finit par être abandonnée. Les jeunes générations ignorent le terme et la chose. Ces petits fromages sans boîte rappelaient le septmarcel du Jura. Il s'agissait en réalité de deux fromages extra-minces. Sur la tranche inférieure, une couche de noir de fumée et d'herbages s'appliquait. La tranche supérieure se greffait dessus et tout s'amalgamait en peu de temps.

L'apparition du vacherin coïncide à peu près avec la vente du lait à des laitiers. Les Charbonniers précédèrent d'une dizaine d'années le reste du district dans cette fabrication. (1880). Ce faisant, on s'inspirait de la Comté voisin. Le fromage en boîte y était connu depuis des siècles. Les "Charbons" se livrèrent bientôt à la fabrication et au commerce en grand des vacherins. A un moment donné, le terme de "charbonnière" devenu nom commun, risqua sur la place de Lausanne d'évincer l'originel vacherin. 1.

Note 1: Les données sur le vacherin d'A.P. ne sont guère exactes. Voir les derniers historiques sur ce produit.

Il ne reste à renseigner sur certains pâturages particuliers dits communs ou côtes. Ces bandes, plus ou moins larges et allongées, s'étendent vers les hauteurs en prolongement des petits domaines.

Au cours de la 2^e moitié du XVI^e siècle, Ll.Ee. de Berne concédèrent des tranches de terrain en grande partie boisé à des particuliers au futur territoire du Chenit. Ces tranches grimpaient jusqu'au faite du Risoud à l'ouest ou jusqu'à la crête des Mollard à l'est. Les concessions descendaient plus ou moins bas vers le fond de la Vallée, selon que les terrains en bordure de la rivière avaient été ou non mis en culture, e en vertu d'abergements antérieurs.

Les concessionnaires s'empressèrent, sûrement munis de l'agrément du souverain, de border leurs lots respectifs de murs secs. Labour énorme, car du côté de Bourgogne, la hauteur des tranches allait de 2 à 5 km. Des traces non équivoques de ces mitoyens demeurent ("Contribution" pp 22/23).

A ce moment-là, Berne poussait (mandats) les détenteurs de lots à avancer à l'extrême frontière leurs pâturages et chalets. Par ce moyen, elle intéressait les propriétaires à la défense éventuelle du territoire.

Ce principe animait encore Ll.Ee. vers la fin du XVII^e s. Les murs mitoyens construits en suite de fonctionnement de certains mas le prouvent.

Berne qui lorgnait la belle forêt du Risoud devait changer d'avis. Le chapitre réservé au travail du bois exposera par le menu les empiètements des Etats de Berne et de Vaud, et ceux des communes, empiètements successifs sur les droits des particuliers.

Le mas (plaçons-nous surtout au point de vue de ceux qui s'allongeaient à l'ouest du vallon supérieur, des confins du lieu à la Combe de Moussillon) ne tardèrent guère à se partager entre les membres des nombreuses familles. Vu la longueur des tranches et le danger des fauves, il convint de partager les pièces en deux étages. Certains propriétaires construisirent deux chalets, l'un dans le secteur supérieur (le chalet d'en haut); l'autre dans la partie inférieure de la pâture (le chalet d'en bas). L'un des membres de la famille au moins occupait le chalet. Un pintolet n'était pas de trop pour assurer la sécurité. La plupart des chalets d'en haut disparurent; de ceux d'en-bas, quelques-uns subsistent. Mais parallèlement à ces démembrements, les tentatives de remembrements ne manquèrent pas. (exemple : la Moissette). Longtemps, la tendance individualiste prévalut. Ce dut être au cours du XVIII^e siècle que les copartageants ces mas d'antan comprirent qu'il allait de leur intérêt de s'associer.

Bon nombre de pièces manquaient de chalet d'en bas. Lorsque parquées dans la partie inférieure du pâturage, les bêtes redescendaient deux fois par jour à la maison pour la traite, elle menaçait les champs voisins dans leurs allées et venues; pour les en empêcher, les intéressés construisirent de robustes murs secs de chaque côté de leur charrière. (Derrière-la-Côte vout sous ce régime - de pièce sans chalet d'en-bas - jusqu'à une époque récente. L'écart Chez-Isaa o-Capt y demeure fiddle). Il existait parfois au débouché inférieur ou supérieur de la Charrière une sorte de terrain neutre, les dévis de chalets. Le bétail arrêté par un cléder ou une emperchoire y stationnait avant ou après la traite.

emperchoire

Diverses associations pour le pâturage en commun se constituèrent au XVIII^e siècle. Les pièces ainsi groupées reçurent dans le vallon supérieur occidental ou territoire du Chenit le nom de communs, toujours employé au pluriel. Dans cette acception spéciale, le terme commun est inusité en dehors de l'étroit secteur Solliot - Figuet-Dessus.

Les communs comprenaient une série de tranches de largeur variable. Les plus étroites donnaient droit à l'estivage d'un veau seulement. Leur largeur s'évaluait en pas (de deux pieds) (sans doute, s'agissait-il à l'origine de pas bernois d' $\frac{1}{3}$ de toise, soit de 67 cm). Une tranche large de 32 pas assurait la nourriture d'une vache; une dite de 16 pas, celle d'un "medzom" ou d'une génisse; une tranche de 11 pas permettait d'enclotonner (actatrina) un veau, estimé à $\frac{1}{3}$ de vache.

qêtsótünā Le berger (bändi) mangeait et logeait, à tour de rôle, chez les divers sociétaires, tant de jours chez l'un, tant de jours chez l'autre, au prorata de la largeur des pièces. Certains conflits surgirent. Le berger se refusait à se rendre dans certaines familles connues pour leurs maigre chère et leur manque de propreté. Il fallait s'ingénier à trouver un moyen de l'empêcher de désertier.

Certains mauvais coucheurs aspiraient à monter plus de bétail que de droit ou se refusaient à payer l'excédent. Dans un cas, il fallut menacer le récalcitrant de flanquer son étroit lopin de deux murs secs (la moitié des frais étant à sa charge) pour lui faire entendre raison.

L Le salaire du berger se payait à raison de tant de ba-hes, puis de centimes par vache, jeune bête ou veau (Contributions.40)

Sur l'autre versant de la Vallée, le système de la propriété collective prévalut ou finit par l'emporter au Campe. En 1600, les futures Cotes portaient le nom de Bois des Consorts ("Contributions" p30) (Bergers Côte et Campe Hist. VIII 72/73)

Le nom de Côtes prévaut également sur d'autres points : au Bas du Chenit, à l'Orient, aux Bioux, à l'Abbaye. On l'applique également à l'étroite éminence boisée qui sépare tout du long la grande vallée du vallon supérieur. Ici, l'instinct d'association n'eut guère l'occasion de se développer.



La Muratte, un chalet d'alpage de 1721.

JARDINAGE

Les Bénédictins du Lieu eurent sûrement leur curtil au flanc méridional de la colline monastique.

Nous sommes mieux renseignés sur les jardins des Prémontrés. Ils se trouvaient sur deux points : dans l'enceinte même et fort loin de là, au pied du Mont de Lac. (curtils Migevor) La topographie a déjà renseigné sur ce fait.

Les particuliers du Lieu disposèrent sûrement de curtils dès l'origine de la localité. Les documents ne nous fournissent toutefois des renseignements qu'à partir de 1489.

On a prétendu (L. Raymond "Notice" 66) que certaine dame Rébecca de Chez le Bonhomme introduisit sur le tard la culture des légumes au Lieu, jusqu'alors inconnus. Le premier de nos terriers prouve surabondamment la fausseté de cette allégation. Le prince, d'ailleurs, n'exigeait-il pas la dime de tous (légumes) "decimamocanium...leguminus... ?

La vieille Rébecca peut par contre avoir été la première à cultiver chez nous les légumes verts, d'où sa réputation surfaite.

Outre leurs "orti" (toujours écrit sans h) les gens du Lieu possédaient de rares "ochia". Les documents ne permettent pas de savoir ce qui différenciait les oches ou ouches des curtils proprement dits. Peut-être réservait-on l'appellation d'ochia aux jardins éloignés des habitations ? (Glossaire Bridel)

Les curtils du Lieu se trouvaient soit près des maisons, soit groupés hors des limites du village, sur certains points propices à la culture maraîchère : in alto ville, costaux et curtil Léamont; au pied de la Chasse les Morcels; en Plan Fra et environs.

Les vastes "plantages" qui occupent actuellement le site des anciens jardins et cimetière des religieux, furent établis après l'an 1600. Selon le Plan ... (18..), on n'y comptait pas moins de parcelles réparties entre les habitants du village.

L'étendue des curtils s'estimait en fossorées (fossorées fôzérés en patois) Il devait s'agir de fossorées savoyardes de 294m tandis que la fossorée vaudoise en usage en compte 450.

Le système des curtils groupés manque hors du Lieu.

Que plantait-on à l'origine dans les curtils et les oches? Des choux, des carottes, des choux-raves et des raves, sans doute (à l'exclusion des légumes verts d'apparition plus récente). Les raves jouaient alors un rôle important dans l'alimentation. On les cuisait volontiers sous la cendre. Chacun allait se servir à volonté. Le vieux dicton "é né biterale pé là rav ad fyae" appliqué, semble indiquer qu'un avare ménageait même ses raves.

Dès les premiers établissements, les gens de l'Abbaye et du Chenit ne manquèrent pas d'établir des curtils. Par la suite, on distingua les potagers (kurti tout court), réservés aux légumes verts et situés aux abords immédiats des maisons, des Jardins de choux (kurti de tsò) situés en plein champ où prospéraient les "gros légumes". L'emplacement des jardins de choux devait être changé au bout de quelques années.

Maints chalets de montagne aujourd'hui disparus s'accoutumaient d'un petit potager. L'emplacement se distingue encore grâce à la teinte plus claire de gazon.

Chaque famille faisait et soignait elle-même son ou ses jardins. Il était rare qu'on eût recours à la main d'oeuvre étrangère (à des "bòzòdjé" comme disaient nos pères). Les jardiniers de profession n'existaient pas. Ils se confondaient avec les journaliers aptes à n'importe quelle besogne. Le plus ancien jardinier professionnel connu, chargé de l'entretien d'un jardin de maître remarquablement arborisé, vivait dans la seconde moitié du siècle passé. On l'avait surnommé : "Meylan des choux".

Vers le milieu du siècle passé, les graines potagères nous venaient de Savoie. Chaque année en mars, on voyait le marchand grainier, Jean de Bonrencontre, faire le tour du vallois. Cet individu typique portait un immense chapeau de feutre, un mouchoir jaune et rouge au cou, longue blouse bleue à agrafes de laiton et ample soubise déguenillée par dessus. Le bas de ses pantalons était invariablement ficelé. Ce bonhomme vendait à tant la cuiller des graines vraiment supérieures. Chacun riait de l'entendre s'écrier dans son drôle de parler de sa petite voix flûtée : "Voici le bon jardinier!". Vers 1870, le vieux Jean renonça à ses tournées périodique. Une dame Rochat des Charbonnières se chargea désormais d'approvisionner le district en graines.

La bette dut se cultiver de bonne heure à la Vallée. Mon père se souvenait du nom de dzota sans bien savoir quelle plante il désignait. Déjà désuet vers 1850, le dzota comblait correspondait sûrement à la jotte du N.E. et du S.O. de la France.

La pomme de terre pénétra sur le tard dans notre contrée. Le pasteur Bridel (grand père du doyen) travailla à son acclimatation. Impossible d'établir la date précise de l'apparition du précieux tubercule. Un livre de raison, (en ma possession), signale en 1770 un champ de pommes de terre aux Pignet-desus.

Les branle donné, nos populations eurent tôt fait de reconnaître les mérites de la trühla (mot qui répond à "tubercule". Ce terme dut s'appliquer antérieurement à une autre plante à tubercule, mais à laquelle?). Les autorités firent distribuer des pommes de terre aux pauvres l'année de la misère (1816)

Grand émoi de 1846 à 1848 : une maladie insidieuse s'attaqua aux pommes de terre. Mais un moyen efficace de lutte fut découvert : le fraisil (fèzil). Cette poussière de charbon extraite des anciennes charbonnières ou "faudes" se substitua au fumier. L'antiseptique triompha de la pourriture.

Le Chenit connaissait jadis divers sortes de pommes de terre (autres communes ?) : La rouge de Campe, (ròdz' d'áo Kávy) facile à défaire convenait pour la soupe. La béget (béguette) rouge et la jaune (la beget est en forme de croissant), la noire à fleur d'or connaissent l'odorant "berboté" (berbo : pommes en robe de chambre cuites à la vapeur) le courtbouillon, (kòrbòla) pommes pelées, cuites avec peu d'eau dans une marmite, se défont d'elles-mêmes.), la tsarbula - (carles bullita : pommes de terre cuites sous la cendre, communes surtout aux Charbonnières); les jaunes plates (dzónà pláté) enfin passaient pour insurpassables en friture (fr kacha).

tsarbùla

berbo

Ces espèces, acclimatées depuis des générations, mais d'un rendement médiocre durent céder la pas à des sortes de plus grande taille, venues du dehors. Vers 1880, on commençait à parler des erli (early) ou pommes de terre printanières destinées à la soupe et des éperato (imperator) servant à tous autres usages. Ces termes anglo-latins ne vécurent qu'un temps. Une série d'autres les remplacèrent. Chaque année, il s'en crée de nouveaux.

L'abandon progressif de la culture des pommes de terre se fit surtout sentir dans la commune du Chenit, la plus industrialisée des trois. A quoi bon s'abîmer les mains à manier le fossoir, se disait l'horloger, quand on peut se procurer d'excellentes pommes de terre à moins d'une pièce la quintal métrique ? (méthode trouvée singulièrement moins pénible que le fossoir en "rôka" ou "rompuz" soit un terrain vierge, le gazon écobué et brûlé au fôrnet (fôrne). Les deux guerres mondiales remirent chez nous, comme sur tant d'autres points, la culture de la pomme de terre en honneur.

Le haricot trop délicat, donne ici trop souvent des résultats déconcertants. Le pois et la fève sont d'un rendement plus assuré. Certains indices permettent d'avancer que la culture des pois se pratiquait chez nous sur une grande échelle au XVIII^e siècle. Lors d'un décès, en 1768, la famille en deuil distribuait aux pauvres du hameau, outre du pain et de la tomme, 15 "écailles" de pois (patois ékwâlè = écailles) ("Livre-Mémoire du Secrétaire Golay" 20 et 23 avril 1768

L'arboriculture. Elle ne saurait jouer qu'un rôle minime à notre altitude. Les essais d'introduire les arbres fruitiers furent nombreux; le plus souvent, les résultats se révélèrent décevants. Bien me souvient pourtant avoir admiré une lignée de pruniers chargés de magnifiques reines-claude près du Solliat, des cerisiers et des pruniers de belle taille sur les Mollards de l'Orient et des Bioux (à près de 1200 m. ils résistaient mieux aux gelées que leurs congénères du fond de la Vallée); un jardin-verger non loin du Sentier suscitait l'envie par ses fruits de tous genres, même des pruneaux. Il faut dire qu'un jardinier attitré vouait tous ses soins à ces arbres.

Vers 1905, sous l'impulsion de M. Porchet ? un engouement pour l'arboriculture se produisit; des foules d'amateurs suivirent le cours de greffe. Chacun voulut avoir ses pruniers, ses poiriers ou ses pommiers. Ce fut un feu de paille. Les uns après les autres, les amateurs abandonnèrent la partie, Quelques-uns sauvèrent l'honneur par leur persévérance et leurs soins entendus. L'automne dernier, un seul pommier donnait non moins de kgs de beaux fruits.

BOULANGERIE

Traiter de la panification c'est évoquer le souvenir des anciens fours, de ceux des moines, des fours banaux et de ceux des particuliers. (à leur sujet : "Folklore Suisse" 1944 pp)

Notes. Ajouter à la liste des fours indépendants, celui de la forge de Golay, niché sous le même toit que la petite usine de l'armurier (Marcel Pignat p.12). (s'informer auprès de Pipole s'il demeure des traces tangibles de l'ex-four).

Adjonction (tenementiers du four du Bas du Séchey) (Verbaux. 1763)

Les tenanciers du four de la Cornaz 1758 *hélène? petites*
 Pré de frêne (Inventaires anno 1763.) *servant à éclairer le four*

Tarif du pain 1695

Allusion à l'ancien four des Viffourdes, 1799

Tante Aline. On vivait surtout de pain d'orge, noir comme la terre où le grain avait cru, mais d'un goût exquis. On mangeait entre autres de la tourte, petits pains noirs et durs. Les meilleurs se faisaient de farine d'avoine. Le pain se faisait dans chaque maison. On faisait encore de bons taillés et des surprises pour les enfants. Au temps des pommes, la mère en mettait une dans un boulon. Elle leur confectionnait aussi des souris de pâte, ce qui les faisait bien rire ou un petit taillé dit coucou pour les encourager au travail.

Il se faisait souvent des gâteaux aux oignons. Autres pâtisseries d'autrefois : le tsépène (tourte plate), le ~~pach~~, les tresses, le twertse (torches), les klémé. (Questionnaire 88)

Les gosses ramassaient des quantités de fèves sèches appréciées par les mamans lorsqu'elles faisaient des bricolets.

La plupart des farines nous venaient de Dôle et de Morez par Bois d'Amont. Les boulangers de cette dernière localité approvisionnaient en pain une partie des habitants du Chenit.

Cette précieuse marchandise était apportée à dos dans de grands sacs en niches de 5 à 6 livres. Des raies indiquaient les livres, des points les 1/4. Il y avait un dépôt de pain Chez-le-Maitre. Une femme dite la Chèvre le tenait.

Vers 1855, une boulangère de Bois d'Amont, la Marie Lacroix s'établit au Bas-du-Chenit. Mon père, alors âgé d'une quinzaine d'années et en apprentissage d'horlogerie, faisait les comptes de cette commerçante illettrée.

BOUCHERIE

caion
 Jour de fête sans pareil que celui où la famille bouchoyait. Si les gosses n'avaient pas été autorisés à demander congé, ils auraient sûrement fait la "buisse". Ne pas assister à la fin du cayon n'est pas admissible.

hachons ?
 Nous sommes en janvier. Voici la bête à point. Elle fera dans les seize-vingts (vers 1880, le poids des porcs et des veaux s'évaluait en vingts - système vigésimal-) assure grand-père. Le boucher convoqué arrive au petit jour, vers les huit heures, stalle au côté. Il amène sur une petite luge à bras divers outils renfermés dans un sac : son grand couteau et la scie des bouchers, des hachons à hacher la viande, une seringue. La maison dispose d'un trabetzet personnel auquel une claie sert de table, et d'une pétrissoire pour laver la bête. On déjeune sur le pouce. Il n'y a pas une minute à perdre si l'on veut se coucher avant minuit.

La bête fait des difficultés pour sortir de son boiton. Elle semble se méfier et se livre à des "éjedattées" du diable. Mais la poigne solide de trois hommes la maîtrise. Le premier saisit les jambes de devant, en maintenant une au-dessous du trabetzet de façon à couper les forces du cayon. Le deuxième tient les jambes de derrière. Le boucher empoigne la tête par l'oreille, puis plante le couteau. Des cris stridents retentissent; les enfants se bouchent les oreilles. Crânement une voisine brasse le sang dans une grande toupine à mesure qu'il s'échappe.

La bête sanglante est enduite de poix cueillie sur le pâturage avoisinant. On la dépose dans la pétrissoire. De l'eau bouillante est versée par dessus. Un raclet sert à faire disparaître les moindres soles, (raillé). Le long couteau "pare" les pieds, enlevant toute aspérité. Alors le corps de l'immolé paraît d'un beau blanc rosé.

Après un dernier lavage, cette fois à l'eau froide, le dépeçage de la bête mise sur le ventre commence sur le trabetzet. Le boucher procède à la décollation; la tête détachée scra d'ordinaire partagée et ses diverses parties, langue, oreilles, bajoues, mises au sel. Puis le boucher scie l'échine en deux endroits à ras de côtes. Le corps s'ouvre par le dos, ce qui permet d'enlever les organes, les uns après les autres, en prenant bien garde de ne point crever la vésicule du fiel. Le foie, le cœur, Les poumons (soit le tendre, lu tédru), plus le morceau du cou dit sâno, serviront à confectionner la réputée fraîche. Il en est de même des tripes, d'abord lavées et hachées. On n'a pas coutume chez nous d'en faire un plat spécial des cartilages (crousselle, dépillons).

Voici le moment de débiter le porc, une fois le ventre ouvert.

Les jambes de devant finement hachées avec du lard et du filet, se transformeront en saucisse à rôtir et en saucisson. Les bandes de lard mises au four ainsi que le jambon et le saucisson passeront un ou deux mois au fumage, selon le tirage des cheminées ou le feu qu'on y fait. De 7 à 15 jours suffisent à fumer la saucisse au foie.

farata
(farata)

Il s'agit aussi de laver minutieusement les boyaux après les avoir renversés, ce qui s'appelle ferrater et l'opération elle-même le ferratage (farata et faratatu). D'ordinaire, la quantité ne suffit pas à la confection des nombreuses saucisses envisagées. Force est de recourir à un supplément de boyaux de vaches acquis à la boucherie ordinaire voisine. Les boyaux de certains porcs, peu résistants, eu égard à la façon dont ils ont été alimentés ne sont pas utilisables. Il faut se servir uniquement des boyaux de vache. La vessie (pésuble pour nos anciens) renferme le magnifique boutefas (b'fa ou pódzè) réservé pour une fête familiale.

Cette série d'opérations a pris des heures. Midi s'approche. La mère a préparé une fricassée de sang dûment assaisonnée d'oignons hachés. C'est encore le seul moyen d'utiliser le sang. A peine si quelque charcutier commence d'offrir des boudins. D'ordinaire le sang de porc se donne volontiers. Des parents, des voisins en profitent. Des pauvres viennent en chercher une pleine potée.

On ne peut s'éterniser à table, car on tient à en finir de bonne heure. Muni de deux hachons qu'il manie simultanément, le boucher hache menu la viande à saucisses sur un billot à trois jambes légèrement creusé, d'abord le surchoix, c'est-à-dire les jambes de devant, le filet et le lard destiné aux saucissons et à la saucisse à rôtir.

Note sur le hachon. L'âtsô servait aux bouchers à larder la viande, aux tonneliers pour dégrossir leurs douves. Outils à fer et manche recourbé en sens inverse. Celui que j'ai sous les yeux est pour un droitier. Poids de l'instrument : 2 kg. La courbure des deux hachons permettait à l'ouvrier de voir l'endroit où la hache frappait.

Marque dans métal. (marque fondue en creux).

[dessin non retrouvé.]

dès l'arrière

de dessus

vu dès la gauche

Ancien hachon du XVIIIe siècle, propriété de mon frère.
(pour gaucher).

Après que le boucher a haché le surchoix, il hache les morceaux de second choix - viscères, tripes, cartilages, et les rebuts, ce qui donnera la frâche.

Chaque qualité, pesée en particulier devient l'objet d'une manutention à part.

Il convient d'ajouter 1 livre de sel pour 40 livres de saucisson (ou de saucisse à rôtir), une livre sur 30 lorsqu'il s'agit de frâche, car une certaine quantité de choux a préalablement été ajoutée à la masse hachée. D'ordinaire, on se contentait de deux têtes de choux par porc. Mais certaines familles désireuses d'allonger leur provision, allaient jusqu'à quatre têtes, jeu dangereux, car la frâche se conservait moins bien si la proportion de choux dépassait la norme. L'opérateur n'oubliait pas un peu de salpêtre pour communiquer aux salaisons une belle teinte rouge, des coriandres, du poivre et de l'ail selon le goût des clients pour la frâche.

À la grillée, faite en petite quantité, on ajoutait un peu de marjolaine et de vin blanc. Cette marchandise non fumée devait se manger fraîche. Tout au plus, pouvait-on la conserver pendant un mois, si le temps se maintenait au froid.

Le goûter de quatre heures vient un moment interrompre les travaux qui reprennent ensuite de plus belle. La pâte de chaque espèce de saucisse se pétrit à part avant d'être mise dans la seringue, au bout de laquelle se fixe le boyau à remplir. Ces instruments firent apparition vers 1850, ils sont propriété du boucher qui les transporte au domicile des clients. Les seringues firent à la longue disparaître le procédé primitif du tube de fer en tronc de cône dans lequel un bâtonnet de bois enfonçait la pâte (remplissoir).

Les saucisses s'amassent dans trois grandes corbeilles. On les pourvoit chacune d'un chevillon de bois préparé à l'avance. Grillée et frâche sont prêtes à partir pour la grande cheminée. Il se fait tard. La ménagère commence à s'inquiéter. Une superbe boucle de grillée, ijote dans la grande poêle dans la vaste cuisine *boigne*. Un plat de pommes de terre au lait complétera le mégal. Une salade aux chous ne saurait manquer non plus. Tout retard serait fatal. Au poyle voisin, la table est mise. Le boucher sera naturellement des nôtres ce soir. Ses saillies en patois et ses lazzis mordants combleront d'aise grands parents, parents et enfants. Nul ne s'entend comme lui à "dessuyer" (contrefaire le prochain), à présenter les choses sous un jour comique.

On le redoute pourtant le vieux boucher, manqué du larcin. Il excelle dans l'art de dissimuler dans quelque recoin quelque bon morceau qu'il glissera au dernier moment dans son sac. Une autre fois, notre homme feint d'avoir pitié des corbeaux. I empoigne un "rebut" - en réalité, un morceau de choix - et le jette par la fenêtre entr'ouverte dans la neige en s'écriant : "waetik pô lé krö !" Sur le tard, profitant des ténèbres propices, il saura retrouver le soi-disant rebut, soyez-en sûr.

S'il s'agit d'une bagatelle, mieux vaut fermer l'oeil, dit Papa que de se brouiller avec le vieux praticien aux services quasi indispensables. Si nous lui faisons des misères, il serait capable une autre fois de nous laisser en plan.

Si adroit qu'il fût à profiter sitôt que le patron tourne la tête, notre boucher se vit un jour fort embarrassé! Quelques aunes de boyaux de vache cachés au fond d'une de ses poches s'échappèrent lorsqu'il voulut sortir son mouchoir "Dzözë, tã pã te bwë" s'écria un plaisantin.

Le terme de frâche, aujourd'hui nom local de la saucisse au foie, dut être autrefois connu de tout le Pays Romand. Ne le retrouve-t-on pas en Valais dans la combinaison "saucisse de frâche."

Notre frâche combière se distingue des produits similaires de la plaine vaudoise, jugés fort inférieurs, par une saveur et un fumet sui generis. Le mot frâche, francisation du patois frâts est d'un emploi si constant dans le pays combière que beaucoup le croient français. Certaine dame de chez nous, établie en ville depuis peu, demandant une livre de frâche dans une charcuterie, fut toute interloquée de voir qu'on ne la comprenait pas.

Demain les gosses devront jouer des jambes. Il leur incombera de porter la boucle de grillée traditionnelle à leurs nombreux oncles et tantes établis aux quatre coins de la commune.

Les procès-verbaux du Conseil du Lieu (dès 1675) nous l'apprennent, le droit de boucherie et de boulangerie s'adjudgeait au plus offrant. Le dernier miseur s'engageait à vendre du pain de froment et de la viande aux prix fixés par une convention (transaction). En 1694, la boucherie échut aux sieurs Hostes du Lieu pour le principal de 3 fl. sans vins. (viande de vache à 5 kr la lb en 1780 E. Golay (?)). Le concessionnaire était l'objet d'une surveillance incessante. Les réclamations pleuvaient. On se plaignait du poids insuffisant et de la majoration des prix. Il était d'autre part loisible aux éleveurs de tirer parti d'un veau atteint de la "cheville"; d'une bête ne train de dépérir; d'une vache "bruille" (nymphomane); d'une dite inolière (ne portant pas le veau) aussi appelée waegi par une ordonnance souveraine; d'une "grolle" qui ne payait pas sa nourriture; d'un chèvre hors d'âge. Le concessionnaire se chargeait parfois de les acheter; sinon chacun pouvait tuer, mais exclusivement pour son propre usage.

Cette viande, trop souvent de qualité douteuse, se mettait au sel ou servait à faire de la saucisse dure comme du bois. Pendant l'année de la misère, on en servait régulièrement aux malheureux batteurs en grange "ekochao". Ceux-ci ne recevant aucun salaire pour leur dur labeur, on estimait que leurs peines valaient plutôt moins que leur nourriture. Certains pour être embauchés à la journée nourrie, durent même s'engager à rembourser un crutz par jour au patron. L'un de ces derniers ayant eu la cruauté de vanter la saucisse de vache en ces termes: "wa le ?" s'entendit répliquer :

yã n'ãraã lã dãã ik'ão mõ dãã ?
mẽ hãã ? pã pyã pã lã vã mãã

PROFESSIONS INDUSTRIELLES

Un projet sur le travail du bois^{1.} a été approuvé par M. Jud. Quant aux travaux sur pierre, les professions de maçon et de tailleur de pierres ont été envisagés plus haut comme métiers de la construction.

On a également fait allusion (outre au calcaire commun), à la Pierre blanche du Risoud et à certaines couches de grès tendre propre à l'édification des fours (calcaire molassique).

Le granit fait défaut à la Vallée. Aucun bloc erratique venu des Alpes ne parvint à franchir les cols. Pas de marbre non plus dans nos parages. Toutes les bornes de granit et les monuments funéraires que vous voyez proviennent du dehors.

Qui y eut pu s'y attendre ? ce haut Vallon privé de tout métal précieux, se livre depuis deux siècles et plus à la "lapidairerie", soit à la taille des pierres fines.

Le nommé Joseph Guignard apprit cette profession au Pays de Gex (1712), s'établit chez lui et y forma des apprentis. Ceux-ci se répandirent au Chenit, puis dans les deux autres communes. Ces premiers ouvriers vendaient leur ouvrage à Gex. (Nicole p. 403 L. Raymond. 121) vers 1720. Par la suite, Genève devint le débouché principal des produits combiens. Des marchands du pays confiaient l'ouvrage aux Combiens après leur avoir livré les fournitures nécessaires. (Nicole 420). Ces artisans jouissaient d'une grande considération. Un tonneau du meilleur vin leur était réservé dans les auberges.

Une maîtrise des lapidaires du Pays de Vaud existait avant 1758. Sans doute voulut-elle astreindre les pierristes de la Vallée à adhérer à l'association, mais les lapidaires de la Vallée aspiraient à une maîtrise à eux, d'où des difficultés sans fin. (L. Raymond 129) .

En 1759, à Romainmôtier, les Commis de la maîtrise générale et les représentants des lapidaires de la Vallée ne parvinrent pas à s'entendre. La Chambre du Commerce s'en mêla. Un procès devient inévitable; en janvier 1760, J'P' Nicole part pour Berne plaider la cause de ses compatriotes; 22 batz par journée de voyage lui sont alloués. Berne consent au projet de maîtrise particulière, mais exige quelques modifications.

L'organisme nouveau-né ne donna pas satisfaction. La pluralité des membres du Conseil du Lieu n'y vit qu'un joug odieux (1761).

On en demanda la révocation. L'affaire fit long feu. En 1769, la maîtrise locale des lapidaires subsistait encore (Hist III 5-7)

Nous le verrons tantôt, la maîtrise des horlogers passa, elle aussi, par des avatars mouvementés.

1. Voir reproduction

à la fin de cette brochure.

Un fragment de Livre de Raison (1757) va nous donner maint renseignement sur un paysan-pierriste d'alors.

Abraham-Isaac Aubert se livrait à la taille des pierres fines dans ses moments de loisir, en hiver surtout. Deux marchands-pierristes du même hameau l'occupaient tout en lui livrant les fournitures indispensables : du cristal, de l'émeri, du tripoli, du ciment, du plomb - sans parler de tabac en carotte et d'huile pour le quinquet.

En quatre mois, A-I.A. livre à ses patrons 55 grosses de pierres facturées 286 florins. Ce travail se fait pendant l'hiver où les travaux de la campagne dorment. En admettant que le pierriste ait produit la moitié moins de grosses pendant le reste de l'année, son gain annuel pouvait se monter à quelque 570 florins, soit à 1100 de nos francs actuels, en estimant le florin à 2 fr. Notre homme disposait en outre d'une maison. Son domaine lui assurait du lait, du pain et des légumes. La situation d'Aubert ne devait, somme toute, pas être inférieure à celle de la moyenne de nos ouvriers de fabrique. (Hist 11 485sq)

Aubert travaillait, semble-t-il, uniquement sur la "masse" (alias cristal), lingot de verre transparent coloré en jaune, en vert pâle ou en bleu plus ou moins foncé.

D'autres ouvriers, nous en avons la preuve, polissaient de véritables pierres précieuses. La tradition garde en effet le souvenir de certain valet qui subtilisa adroitement au marchand pierriste, son patron, un baril de grenats. Ce tremplin permit au larron d'édifier une jolie fortune. Bien mal acquis profite p arfois.

La Vallée se vouait en outre à la fabrication des diamants de Lausanne; (au sujet du Lausanner Ornat de la sacristie de Beromünster, voyez annuaire de la Sté suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, p.130); il s'agissait de miroirs convexes dans lesquels l'ouvrier découpait des ornements de formes variées, entre autres des étoiles et des croix. Ces ornements se fixaient sur des chasubles des prélats. Le Midi de la France et la péninsule ibérique faisaient grande consommation de ces articles. Des ateliers de diamants existaient à Lausanne dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Maints pierristes comblers allèrent y travailler. Les comptes de nos pauvres nous apprennent que des secours pour maladie furent accordés à ces ouvriers.

Les cristaux de roche étaient en outre de requise comme matière première. Bien ne souvient avoir vu mettre au rebut par les hoirs du plus opulent de nos marchands pierristes, tout un lot de cristaux d'une teinte jaunâtre pour la plupart. Les incolores constituaient l'exception.

Nos marchands pierristes hantaient les foires de Beaucaire de Lyon, de Bordeaux. D'autres trafiquaient de préférence sur la place de Paris. L'un d'eux eut l'honneur de traiter avec Marie-Antoinette; une enveloppe avec la suscription : "A sa Majesté Royale, notre bonne Reine" en fait foi.

L'industrie de la montre fit apparition peu après celle des pierres. L'horlogerie, considérée comme plus relevée, trouva de multiples adeptes, L'art lapidaire perdit en importance, au Chenit surtout. Les filles de bonne famille auraient cru déchoir, prétend-on, en épousant un pierriste; seuls les horlogers entraient en ligne de compte pour elles. Vers 1890, on comptait en tout une cinquantaine de lapidaires, la plupart au Lieu. (L.Reymond 122).

La lapidairerie à l'Asile-Hôpital. Elle s'y implanta quelques années après la fondation de l'établissement, en 1822. Deux ans plus tard, un Capt, maître-lapidaire fut engagé à raison de 3 1/2 badzes par jour nourri. Des garçons abandonnés, recueillis dans l'asile devaient apprendre de lui la lapidairerie de façon à pouvoir de bonne heure suffir à eux-mêmes. Il fallut naturellement procurer l'outillage indispensable : un établi à deux places et un à une place; 119 douzaines de fuseaux, une plaque pour la fonte des , un couloir, deux hachoirs, une lampe de laiton, un lampier (sans doute une espèce de quinquet à long pied), cinq banches ? et deux chaises spéciales. Le tout, d'un bon marché incroyable, revint à moins de 2 0 francs anciens.

L'ouvrage exécuté par les quatre apprentis appartenait au maître à titre de rétribution complémentaire. Une fillette prit du même maître Capt des leçons particulières payées à part. Sans doute tenait-on à séparer les brebis des boucs.

La lapidairerie fit d'abord des progrès réjouissants dans l'établissement. Il convient bientôt de convertir en ateliers deux nouvelles chambres. Le boursier de la commune assiste M. Capt dont la besogne s'est accrue. Un nouvel assortiment s'impose. On procure non moins de 72 douzaines de fuseaux, tournés par un autre Capt. Diverses roues de plomb et d'étain doivent être renforcées. Il faut en outre des tabliers de peau, du tripoli, du ciment, de la poix, de l'émeri, des hachoirs, un réchaud, des cordons de transmission, des pinceaux et des brosses. Une petite somme (72 florins) vient encourager les apprentis à la diligence. L'année en question, les jeunes pierristes façonnèrent 172 grosses de chatons blancs et 124 grosses de chatons ordinaires d'une valeur approximative de 200 fr

En 1827, le maître se retire. Les jeunes gens, suffisamment au courant des finesses du métier travaillent pour deux maîtres-lapidaire de la région. Leurs livraisons se montent à 370 grosses de chatons et à 7 grosses de brillants. Le gain réalisé par les mêmes ne dépassa pas 124 francs en 1828. Il s'éleva à 144 fr (perçus par la bourse des pauvres) en 1829, dont 4 francs attribués aux exécutants à titre d'encouragement

L'année suivante, le montant dégringola à 56 fr. En 1831, une femme seule se livrait à l'art lapidaire; pour tout potage, elle produisit 1 grosse de chatons estimé à 3 badzes. Dès cette date, les comptes demeurent muets sur les lapidaires de l'hôpital. La tentative, un moment prospère, finit en pointe au bout de moins de 10 ans.

Voulez-vous encore avoir une idée de la façon dont procédait un pierriste travaillant à domicile il y a une soixantaine d'années ;

L'établi de lapidaire, à l'inverse de celui d'horloger, était mobile. Il se composait d'une table massive en fayard, munie de deux meules, l'une d'éméri pour le dégraissage de la matière brute, l'autre de plomb pour le polissage des facettes. Une roue à pédales placée sous l'établi mettait les meules en mouvement. Fixée à un montant à rainure, cette roue pouvait être soulevée lorsqu'il y avait lieu de réparer ou de changer la courroie de transmission.

On comptait des établis à 1 place, 1 1/2 et deux places, 4 et même 5 places. L'apprenti assis à côté du patron se chargeait d'ordinaire de l'ébavurage.

Ce système vieillot disparut à la longue. A peine trouve-t-on encore au fond de quelque galetas quelque établi poussiéreux, régulièrement vierge de ses précieux accessoires.

Description de l'établi. L'établi à deux places s'entendait avec les deux ouvriers assis vis-à-vis l'un de l'autre pour s'assurer le maximum de clarté.

Selon Marcel Piguët, 19/21, l'ouvrier lapidaire en pierres fausses procédait comme suit pour obtenir des ébauches ; "Le marchand lapidaire lui livrait le verre coloré sous forme de bandes étroites. Il recouvrait une plaque de fonte d'une couche de fin sable humecté, puis y pratiquait un grand nombre de petits enfoncements mi-sphériques. Le verre, coupé au marteau tranchant, en carrelets, était déposé en quantité convenable dans ces petits creux, le tout recouvert d'une seconde plaque portant dans ses coins de petits arrêts de la hauteur de la couche de sable était porté au rouge dans un réchaud spécial. Le verre en fusion se formait en gouttes qui, refroidies, pouvaient être taillées de toutes façons. La pierre était pendant le travail assujettie au bout d'un fuseau. Le ciment employé était fait de ciment et de tuile pilée.

A cette époque, le tour à pied n'était pas inventé. L'établi, sorte de table à bords relevés, sur lequel travaillait l'ouvrier lapidaire, portait à droite la meule horizontale fixée sur son axe. Sur le prolongement de celle-ci, sous la table était calée une poulie à gorge, menée par une corde sans fin passant sur une grande roue de bois tournant aussi parallèlement à la table. L'axe traversant cette dernière était recourbée en forme de bielle, à portée de la main gauche, qui mettait l'appareil en mouvement.

Cette industrie s'étendait à une grande quantité de travaux. Les pierres de tous genres et de toutes formes ont été taillées à la Vallée. Parmi les plus grosses, citons : les breloques, clefs de montre, les pierres pour chaînes et bracelets, les prismes de verre pour l'ornement des lustres. Dans les petites, celles pour bagues, broches et parures. Plus tard, enfin, les contrepoids des montres qui seuls se façonnent encore aujourd'hui dans notre pays.

.....Bien vite, il fallut bâtir de nouvelles pièces pour recevoir les volumineux bancs de lapidaires. Les petites fenêtres grillées durent faire place à celles, grandes et nombreuses qu'exigeait l'exercice de cette profession et plus tard de celle d'horloger.....

Le mode de chauffage insuffisant pour des personnes exerçant un métier sédentaire (plaque de fonte) fut complété par l'introduction des fiches de catelle et des fourneaux de fonte.

La profession de lapidaire avait aussi ses petits désagréments. Le réchaud à charbon sur lequel l'ouvrier chauffait ses pierres pour pouvoir les gommer, brûlant continuellement près de lui, causait fréquemment des maux de tête. Les mordants délayés employés sur la meule étaient chassés par la rotation et couvraient peu à peu de boue l'établi, la croisée et parfois l'ouvrier lui-même.

L'industrie spéciale des pierres percées pour l'horlogerie fut introduite vers 1840 par la maison Audemars. Cette branche est allée grandissant, remplaçant celle de lapidaire, qui déclinait rapidement."

Industrialisation. Longtemps, le travail se fit en famille. En 1840, David-Figuet Pasteur fonda un atelier de pierriste et sertisseur, le premier de la contrée. D'autres, d'importance plus ou moins grande apparurent successivement sur divers points du territoire comblais. (Marcel Piguet 69/70).

Notes sur la lapidairerie. Contrepivots (L.Reymond.122) (ms p.71) pierres à bijoux. Les pièces de verre montées sur paillons, servant à décorer églises et théâtres sont un souvenir du passé. (L.Reymond 122).(ms.p71)

Apprentissages, prix, durée. (ms p.73) très a court (M.P.19)
Roues d'étain et de cuivre pour lapidaires fabriquées à la forge Golay (Marcel Piguet 13) (ms 73)
Meule de plomb ou de cuivre garnie d'émeri pour tailler à facettes des pierres précieuses ou des gouttes de verre coloré. (Marcel P. 18/19) (ms 73)

Les lapidaires au temps de la maîtrise portaient habit et épée (Marcel Piguet p.19) (ms 73)

Inventaires (77) établis à 4 places (2 roues cuivre et 2 roues plomb) établis à 3 places. roues de cuivre et de plomb avec arbres et epaunes, ébruxelles, chaises d'établi, et doz fuseaux roues de bois dites de classe avec manivelle. assortiments d'établi de lapidaire : ébauches marcassite, ciment. Marcassite à sculpture de fer naturel en pyrite blanche, boules dans la marne de Champagne).(ms p.73c)

Horlogerie. Le cadran solaire (repeint) encore visible à l'un des flancs de la Tour Aimon (1303 ?) serait-il contemporain de la tour elle-même ? Rien ne permet de "certifier" cette supposition. Un autre ancien appareil de mensuration du temps est signalé dans notre contrée ; la sablère des heures de la petite église du Lieu. Cet appareil désuet nécessita des réparations en 1707. Mais une vraie horloge d'église offrait conjointement ses services aux habitants de la localité. Construite par Pierre Guignard, de Charroux (ferme isolée à quelque distance du village), cet engin prit place au clocher de la grande église le 5 mars 1675. Guignard est le premier horlogier comblais dont le nom nous soit parvenu. Les contributions volontaires en faveur de l'établissement de l'horloge ascendèrent à 199 florins. La bourse communale fit le reste (Livre du Conseil V 17 et "Maylan" 172 K et L). 1.

A la Vallée, comme aux montagnes neuchâtelaises, la grosse horlogerie précéda la fabrication des montres de poche.

Malgré l'apparition d'autres branches d'horlogerie, celle des horloges d'église s'exerça chez nous pendant une soixantaine d'années, pour autant du moins que les documents nous l'ont appris. Les maîtres de cette branche de grosse horlogerie se comptaient naturellement sur le bout des doigts. Deux frères Golay de Derrière-la-Côte se distinguèrent dans ce domaine. L'horloge du clocher du Sentier, posée en 1737, leur est due. (révisé) — A l'occasion pourtant, les autorités eurent recours à des spécialistes comtois ; ainsi en 17... où Maître Dubied de... vint examiner l'horloge du Lieu qui battait la campagne.

D'ingénieux artisans, parfois les mêmes, se livrèrent à la fabrication d'horloges de chambre, rarement en bois, d'ordinaire en métal, à la cage de fer et au cadran d'étain. Quelques unes marchent encore malgré leur grand âge (deux siècles).

Certain livre de mémoire nous renseigne sur les exigences du temps. Le 24 février 1746, le maître horloger Isaac Golay, — le même qui, aidé par son frère Moïse construisit l'horlogedu clocher présignalée — s'engagea à faire entre ci et le mois de mai prochain, une horloge à heures, minutes et réveille-matin, les demies sonnant sur un timbre différent de celui des heures. L'horloge se remontera tous les huit jours. Golay fera tous les assortiments du cabinet et de la caisse, pour le prix de 95 florins, payable après l'ouvrage reçu à contentement; livré dix fl. d'arrhes et à compte. (Mémoire de Benj. Golay). Dans ce domaine, les localités voisines du Jura français, (Morbier et Bellefontaine) faisaient une rude concurrence aux Comblais. Ici également les fabricants se réduisaient chez nous à un petit nombre.

1. Note éditeur : la sablière en question n'était en fait qu'une pauvre Reuert à l'horloge de 1675, elle prit place à la petite église, et non à la grande.

2 p^ol^t

Vers 1830, Morbier dominait le marché. Les jeunes gens de chez nous qui entendaient convoler dans l'année s'accordaient pour aller acheter leur horloge au-delà du Risoud. Les rouages et les poids (pale) se mettaient derrière le dos dans un sac bien ficelé, la longue caisse se portait en équilibre sur l'épaule. Grimper la Roche à Champion ainsi chargés, n'était pas une petite affaire. Les moins éméchés prêtaient assistance à leurs compères aux jambes molles. Tard dans la nuit, la bande finissait par arriver à bon port.

Note sur la grosse horlogerie. Chef d'oeuvre : l'horloge de Ch. Golay, marchant une année. (ms. p.76)
Cabinets encastrés dans le mur ou la boiserie pour économiser la place. (ms p.76).

L'industrie de la montre de poche prit dans nos régions une toute autre importance que celle des horloges.

La Vallée eut son Daniel- Jean Richard en la personne de Samuel- Olivier Meylan. Ce jeune homme réussit à faire un apprentissage à Rolle. Mais son établissement à la Vallée lui valut des tracasseries de la part de la maîtrise (de Rolle). Une fois seulement ses connaissances complétées dans le comté de Neuchâtel et son chef d'oeuvre apprécié par la maîtrise de Moudon, Meylan put reprendre le chemin de la Vallée. (1742) Nouvel exil, on ne sait pourquoi, en 17 , où nous retrouvons notre homme à Morges. Deux autres jeunes gens doués pour la mécanique apprirent la profession à Fleurier (Pre. Hr Golay et Abr-Samuel Meylan). Tous trois formèrent des apprentis. Ce fut dans le Haut Vallon l'aube d'une ère nouvelle; le Lieu et l'Abbaye emboîtèrent le pas derrière le Chenit.

L'épineuse question des maîtrises vint troubler ces alléchantes promesses. Après de nombreux tracass, octroi fut finalement fait par Ll. Es. d'une maîtrise spéciale pour la Vallée. En 1751, un règlement réduisit l'apprentissage à trois ans. L'organisation définitive pour tout le baillage de Rommâtier date de septembre 1756. Les horlogers, comme les lapidaires, se lassèrent bientôt des entraves apportées à leur industrie. Ll. Es. assailli de récriminations se décidèrent à abolir les maîtrises (6 mars 1716). Le régime avait duré juste 20 ans.

L'ouvrier d'alors (1750), muni d'outils rudimentaires de sa fabrication devait s'attaquer à la matière brute, au fer, à l'acier, au laiton, à l'étain. Il en tirait des rouages, des ressorts, des vis, une cage, un cadran; On a peine à se représenter la somme de patience, d'adresse et d'ingéniosité nécessaires pour mener l'entreprise à chef.

Note au bas de la page 77 ms. : pour plus de détails, voyez J.D. Nicole et Marcel P iguet, 25 - 27.

Assis à son établi qui n'est autre que l'appui de la fenêtre prolongé vers l'intérieur et atteignant deux à trois pieds de largeur, le pélotier a devant lui l'indispensable étau (détracé en patois et étot en français local). Le tour qui s'a fixe permettra de tourner des pivots. Apprendre à limer plat et à tourner rond, c'est l'initiation au métier.

L'enclume (aéklona) et le lourd marteau placés à droite de l'artisan rendront ~~les~~ métaux plus compacts et résistants par écrouissage. A gauche se dresse la layette aux multiples tiroirs à compartiments. Une infinité de fourniture y trouvent place : des plaques d'acier de diverses épaisseurs, de la chaux vive, des calibres, maints petits outils employés de temps à autre. Ceux qui sont d'un usage constant reposent sur l'établi à portée de la main : des limes des divers degrés de finesse, des limes à queues de rat, un brunissoir, des éguarisseurs, une filière. Vous en apercevrez d'autres, accrochés aux deux biseaux de la fenêtre : l'outil aux douzièmes. Une planchette au-dessus de la layette porte l'outil à percer droit, une lampe à esprit de vin, un bloc de charbon de bois, un chalumeau de cuivre et un pot à huile avec une pierre à huile, nécessaire à la trempe.

Quel genre de montres s'élabore céans ? Surtout de celles du type dit à "roues de rencontre". Une chaînette d'une finesse extrême aux centaines de maillons de laiton(?) s'enroule sur un tambour ou barillet, mettant ainsi en marche les rouages et partant les aiguilles. (La roue de rencontre est ainsi appelée d'après une roue dentée mise en contact avec deux palettes). Il n'est pas encore question de montres compliquées.

La Vallée disposait déjà d'une pléiade d'ouvriers qualifiés et ingénieux. Ses produits acquéraient une réputation méritée. Comment expliquer qu'une métropole horlogère vaudoise n'ait pas peu à peu amalgamé tous les hameaux du Chenit ? La Chaux de Fonds et Le Locle ne disposaient guère de plus d'atouts dans leur jeu.

Divers facteurs entrent en ligne de compte :

Le manque d'aptitudes commerciales de nos combiens, avance Marcel Piguet.(29)

L'émigration des horlogers les plus capables, trop souvent des patrons eux-mêmes, vers Genève, Neuchâtel ou autres centres horlogers. Au XVIII^e siècle, Paris, Lyon et Londres attiraient déjà nos horlogers-rhabilleurs. L'un d'eux, un Reymond du Solliat, devint horloger du roi Louis XVI. Un noyau de dix maîtres partit en 1784 pour Yverdon où un atelier venait de se fonder; mais les résultats ne répondirent pas à l'attente. Au temps de Genève française, des théories d'horlogers sans ouvrage (vu les droits prohibitifs) s'en furent gagner leur vie dans la ville de Calvin. Presque tous s'établirent à Genève. Au siècle suivant de nombreuses fabriques et ateliers du pays et du dehors tentèrent nos ouvriers par leurs offres alléchantes : Versailles, où une manufacture d'horlogerie se fonda sous Louis-Philippe, Schaffhouse, 18 , Travers, 18 , Le Locle , La Chaux-de-Fonds, Bienné, Granges, Besançon, Morteau, New-York même.

A peine trouverait-on un pays de quelque importance dans les cinq continents où nos horlogers-rhabilleurs ou placiers n'aient pas planté leur tente. L'Inde, le Japon, L'Australie, l'Afrique et les deux Amériques en concurent et en connaissent encore.

Il convient de voir une troisième cause d'infériorité dans le manque de fonds suffisants de nos premiers marchands d'horlogerie; des "mensottets", comme on les qualifiait irrévérencieusement. Ces modestes négociants devinrent par la force même des choses, tributaires de l'importante place de Genève. Ils ne pouvaient guère songer à terminer la montre et à en assurer le placement.

Cette dépendance ne put être secouée par les grands établissements apparus vers 1773.

L'absence chez nous de l'élément juif et de ses capitaux pesa aussi, à mon sens, dans la balance.

Mentionnons enfin l'abandon du projet d'un établissement d'apprentissage d'horlogerie en faveur des indigents conçu en 1780 par le pasteur du Chenit.

La fin du XVIII^e siècle et le siècle suivant virent apparaître les grands établissements de blancs. Ils sont tous du pays, ces Rochat, Piguet, Golay, Raymond, Meylan, Audemars, et Aubert. Certains de leurs comptoirs virent défiler jusqu'à 500 ouvriers, domiciliés dans tous les coins du district et au-delà de ses limites, dans le Jura français. L'ouvrage confié se faisait à domicile.

La plupart des établissements disposaient d'un magasin d'épicerie et de mercerie. Leurs ouvriers s'y approvisionnaient en fournitures de ménage. A bon droit, on reprochait à divers patrons de payer surtout en marchandises. La tradition rapporte le cas d'un ouvrier qui devant payer un intérêt tel jour, ne put toucher un sou. Notre homme eut une inspiration. Il reprit du marchand tout un lot de denrées courantes; sa femme et ses enfants, munis d'un petit char, allèrent les offrir de porte en porte un peu au-dessous du prix de revient. Ainsi, la somme indispensable put être réalisée.

A l'origine, l'horloger dut fabriquer de ses propres mains la montre entière. Par la suite, la division du travail s'imposa. On distingua des ploutiers, des faiseurs de remontages, des cadratiers, des divoteurs, des finisseurs.

Conjointement, la montre se compliquait. Simple d'abord, elle se mua en répétition à quarts et à minutes et à des complications à l'infini. (Marcel Piguet 33 - 35)

Les outils se perfectionnèrent. Des inventions vinrent faciliter la besogne; celle du rabot à dentures (M.P. 37); de la fraise à pignons (1798); de l'outil à dentures et à tailler les limaçons; du tour à pied, du tour universel.

Plus que d'autres professions, l'horlogerie connut des hauts et des bas, des "brutes" comme disaient nos pères, suivies de périodes de chômage. La plus ancienne de ces dernières dont le souvenir demeure, remonte aux temps de la Révolution et de l'Empire. Genève, débouché presque exclusif des produits horlogers combiens, dut fermer ses portes à toute importation. Une pétition adressée au gouvernement helvétique par les intéressés demeura vaine (1800). IL n'y avait qu'un moyen de remédier à cette situation désastreuse : aller chercher de l'embauche au chef-lieu du Département du Mont-Blanc.

Napoléon abattu, la reprise des affaires s'amorça. L'âge d'or de notre belle industrie commence à cette époque. Les crises plus ou moins longues le divisent en plusieurs tronçons : 1848 et 1856/7, 1876 et 1884 ? furent des années de chômage plus ou moins intenses.

Maints artistes-horlogers se distinguèrent par leurs spécialités : les tabatières et les pistolets à musique?; les souris mécaniques trotinant à l'envi; les automates rivalisant avec les meilleurs Jaquet-Droz, entre autres le fameux escamoteur chinois et le moine répondant par écrit à 28 questions diverses; les montres renversées du type baignolet; les montres-squelettes; les pièces logées dans un écu, un napoléon, voire un noyau de cerise; la bague-réveil à la pique douloureuse.

L'enseignement se donnait individuellement par de nombreux maîtres. Chacun d'eux, tout en initiant quelques apprentis poursuivait son travail personnel. On distinguait, cela va de soi, des maîtres-blantiers, de ceux des remontages, des maîtres-cadraturiers, pivoteurs et finisseurs.

Après un stage pour apprendre les blancs, l'apprenti doué ou moyenné suivait la filière. Un bûcheur parvenait souvent à gagner le prix de son apprentissage et de sa pension. S'agissait-il d'un enfant de très pauvre famille, bourse des pauvres et bourse communale s'ouvraient en sa faveur, s'il montrait des aptitudes véritables.

Certaines familles, pour ne point avoir recours à l'assistance, concluaient un contrat d'apprentissage de cinq ans. Mais le jeune homme, logé et nourri par son patron, doit se prêter à toutes les besognes... Il garde les enfants, fait les commissions, aide à éplucher les légumes, râpe la grosse carotte de tabac à priser. Peu à peu, si le patron a un peu de conscience, le pauvre jeune homme s'initie aux arcanes du métier.

L'enseignement est tout d'abord pratique. Le maître ignore d'ordinaire tout ce qui sent la théorie. L'apprenti éveillé et curieux s'informe-t-il de la raison d'être de certains procédés, il s'entendra répondre d'un ton bourru : "Ça se fait dés pô sa q' l'è des" on fait ainsi parce que c'est ainsi.

En dépit de ses lacunes, l'enseignement donné chez nous devait pour le moins égaler celui qu'on donnait ailleurs. Sinon, tant d'apprentis du dehors ne seraient pas venus à la Vallée pour s'instruire dans la confection des "péglots". Les étrangers affluaient ; la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, le Portugal offrirent leur contingent d'apprentis. Il nous en arriva des Indes et de la Nouvelle-Orléans. Une foule d'ateliers furent construits ou agrandis à leur intention. Ces jeunes gens logeaient et mangeaient chez le patron, forcés de se contenter des menus rustiques traditionnels. L'un de ces apprentis venu du bout du monde s'établit dans la région dont il apprit le patois à la perfection. Deux autres prirent femme chez nous pour les conduire au-delà des mers. Un 4ème empêché pour des raisons de religion de convoler avec l'élue de son cœur, partit désespéré après avoir composé une élégie de circonstance... Le refrain en demeura longtemps populaire ; "Adieu, adieu, pour la dernière fois".

Les bagarres entre apprentis étrangers et jeunes Combiens ne manquèrent pas. En une occasion, plainte fut portée; mais l'autorité s'entendit à faire passer l'éponge pour ne pas tuer la poule aux œufs d'or.

Vers le milieu du siècle, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds le Locle () fondèrent, coup sur coup, des écoles d'horlogerie. Ces établissements sonnèrent le glas des apprentissages d'étrangers à la Vallée. Seuls les jeunes Combiens continuèrent à suivre la routine, à faire fi de la théorie.

Tandis que dans les grands centres horlogers, la fabrication mécanique prenait un magnifique essor, la Vallée s'obstinait à demeurer fidèle au travail à la main, fait à domicile. De fabriques, on ne voulait pas entendre parler. Pourquoi changer de vieilles habitudes ? Mais une bonne dose d'orgueil s'en mêlait. Jamais, se disait-on, la machine n'arrivera à rivaliser comme fini avec nos produits. Aussi, lorsqu'en 1851 fut fondée à Lausanne une sorte d'école d'horlogerie, les autorités de nos trois communes ne se donnèrent pas même la peine d'en discuter, ni nos députés au Grand Conseil de prendre la parole lorsque cette autorité vota un subside de fr 20.000 en faveur de l'institution. La Vallée fournit pourtant les deux maîtres appelés à enseigner dans cet établissement éphémère.

Deux seules maisons d'horlogerie eurent pourtant l'intelligence de deviner que l'avenir de l'horlogerie résidait dans la fabrication par procédés mécaniques ; Jacques Lecoultre dont l'entreprise, transmise de père en fils a pu célébrer le centenaire de sa fondation en 19 . et Dd La Golay qui se contenta de travailler en famille au moyen d'un contingent de machines dont nul ne soupçonnait l'existence.

La grande crise de 1877 à 1885 surmontée, chacun put se rendre à l'évidence ; la fabrication à la main avait vécu. Les ouvriers à la vieille mode iront se raréfiant. De nouvelles fabriques et ateliers surgissent sur tous les points du territoire comtois. Une école d'horlogerie devient indispensable. (1903).

Adieu, paisible travail en famille dans le cabinet ensoleillé. Finies ces longues journées durant jusqu'à 9 heures du soir, mais coupées par les flâneries de 10 h. et de 4 h. Disparu à tout jamais, le travail fait sans fièvre ni hâte.

Il faudra désormais se lever à heure fixe; s'en aller en hâte vers la fabrique par tous les temps; rentrer à midi pour avaler un morceau en vitesse; reprendre las, bien las, le chemin du logis.

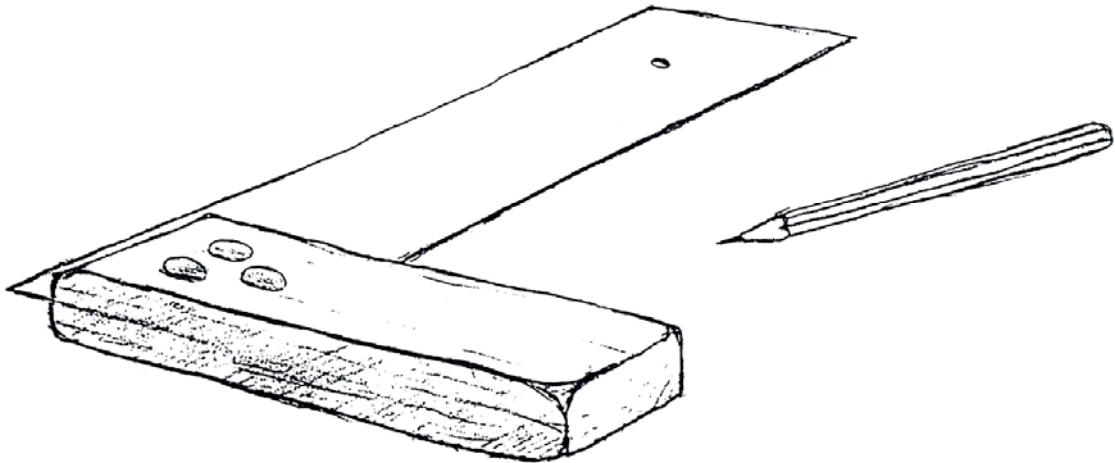
L'horloger a perdu son amour de la besogne bien faite. Un travail mécanique et sans âme, toujours le même, l'attend. L'ouvrier n'est plus qu'un maillon d'une chaîne gigantesque. La rançon du progrès, la paie-t-il assez cher !

note
Notes sur l'horlogerie. (feuille verte) Marcel Piguet, pages :
 13 Lampes à suif d'horloger forgées aux P.iguet-Dessus.
 16 horloges en bois, pièces en fer et en laiton. Sonneries
diverses signalant les heures. Horloges à poids (pola) descr.
 17/8 horloges des Golay au XVIII^e siècle
 22/3 maîtrises et apprentissage (26/7).
 23/5 S.O. Meylan 1740 P.H. Golay 1742 (24)
 28 voyage en Orient pour placer les montres; fiasco.
 29 manque d'aptitudes commerciales. (émigration vers Genève
 et Neuchâtel) Vallée tributaire de ces grandes places de
 commerce.
 30 Maison RoCHAT frères au Brassus 1773, 1^{re} maison de cette
 espèce. Abel et D^e P.iguet, aux P.iguet-Dessus 1775. Abel
 Golay, Bas-du-Chenit. puis P.iguet-Dessus 1798.
 31 fabrique éphémère d'Yverdon; pignons à la fraise (30)
 32 les montres simples dominent; les compliqués se rencontrent
 assez souvent.
 35 montre à roue de rencontre(33)
 39 division du travail; (travail en famille).
 40 Genève dépendante de la Vallée. 1796
 43 patrons fixés à Genève. Spécialités.
 44 à 46. carillons, boîtes à musique, à automates; oiseaux au-
 tomates chantant; pistolets à oiseau; pendule à escamoteur.
 47 raretés : couteaux minuscules; breloque et tabatière à mu-
 sique; bague-réveil
 48 souris mécanique; montres squelettes; bagolets. écu à mon-
 tre et pièce de 20 fr.
 49 L. Audemars reprend la fabrication de R.h.Meylan son beau-frère.
 boîte à musique pour Le Coultre à Genève.
 50 piano à clavier; stagnation horlogère sous la Révolution
et l'Empire. Reprise après 1815; enseignement individuel.
 51 l'apprenti gagne son apprentissage.
 51/3 maison Audemars 1811 David-Henri après 1800 maison des
 Blancs 1841 de Constantin.

- 53 outil à dentures de Dd Piguet et RoCHAT.
- 55 RoCHAT 1824; Raymond 1820.
- 57 un du Solliat émule de D Jean Richard dentellier.
- 58 Remontoir au pendant 1838
- 62 Auberts frères dès 1839; frères Piguet 1836.
- 63 Nicole Capt 1845; Jacques Lecoultre, claviers établis
seurs rasoirs, pignons mécaniques.
- 66 boîte à musique (1814) Ste Croix 1850
- 66 système métrique 1854 (outils au douzième).
- 69 boîte de montre; atelier de pierriste et sertissage de
David Piguet Pasteur 1840
- 70 dorage.
- 71 grande sonnerie.
- 72 chronographe.
- 73 montre à longitude; outil à tailler les limaçons 1868.

Notes ms 87. l'emboîtement se faisait à Genève. Un modeste atelier de monteurs de boîtes exista pourtant de 1860 à 1886, au Crêt des Lecoultre. Sur le tard, la grande fabrique Lecoultre et Cie se mit aussi à emboîter ses propres produits. Un spécialiste se livra même un certain temps au dorage des pièces d'horlogerie. (Marcel Piguet 69/70).
cuivrots.

Hist VII hostilité du Brassus au régime des fabriques 1870
Chenit 1853 on se plaint des apprentis étrangers babillards.
L'apprenti apprenait d'abord à limer plat et à tourner rond en faisant toute une série de cuivrots.
Emigration de la boîte à musique du Bas-du-Chenit à Ste Croix en 1811. D.H. 38.



*Un outil tout simple, néanmoins indispensable
l'équerre.*

INDUSTRIES DEFUNTES

L'agriculture ne pouvait suffire à l'entretien des familles nombreuses d'autrefois. Il fallut à tout prix trouver des sources accessoires de gain dans le charbonnage, la boissellerie et autres.

De tout temps autorités et particuliers s'efforcèrent d'introduire de nouvelles branches d'activité! Trop souvent, ces tentatives, après avoir suscité de grands espoirs, se révélèrent non viables. Passons maintenant revue sommaire de ces industries défuntes, importantes ou secondaires.

Les verreries. Nous ne savons rien à leur sujet avant le milieu du XVI^e siècle. En date du 10 mai 1557, la commune du Lieu vendit son mas de Praz-Rodet à deux gentilshommes français. Ces personnages, Julian- David Duperron de St-Lô en Cotentin et français, Prévost de Beaulieu en Poitou étaient sans doute maîtres-verriers de leur état. Ils s'associèrent bientôt à un troisième industriel, Pierre Lecoultre de Lizy Sur-Courcq au diocèse de Meaux pour se livrer à la fabrication du verre.

Mais les deux gentilshommes protestants revendirent, après 6 ans d'efforts, mas et installations à la ville de Morges, 1563. Julian- David Duperron regagna son Cotentin natal, emmenant avec lui son fils, le futur cardinal né à Orbe en 1556.

La verrerie de Praz-Rodet poursuivit un certain temps, vraisemblablement son activité en suite de location du four à d'autres maîtres-verriers. Les renseignements à leur sujet font défaut. En dépit des siècles écoulés, on distingua encore des traces du mur de soutènement du four, à l'entrée de la Combe dite de la Verrière. Dans la terre, les esquilles de verre irisé foisonnent. Les bases de la maisonnette d'où les verriers surveillaient la cuite et les chéaux des deux maisons d'habitation en contre-bas se retrouvent sans difficulté.

Une seconde verrerie crachait son panache de fumée sur la montagne de la Thomassette, sur deux monticules jumeaux. L'édificateur de ce bâtiment, propriétaire du sol dès 1559, fut probablement François Michel Goreul, originaire des environs de Reims. Un plan de 1711 en marque l'ancien emplacement.

Le même Goreul paraît avoir construit quelque dix ans plus tard une autre verrerie, non loin de là sur la pièce des Ordon (sur le même plan), Mais tout vestige en a disparu!

Une quatrième verrerie apparut au Chenit plus d'un siècle après les trois précédentes. Elle se trouvait sur le pâturage des Grands Plats, au lieu dénommé la Roche aux Crots (corbeaux). Le propriétaire du sol, David d'Aubonne, seigneur de Préveranges, tenait à tirer parti de ses bois des Plats. Malgré l'opposition du Chenit (en vertu du droit de bochérage), le bailli Manuel après vision (29 VI 1698) octroya la concession d'une verrerie.

Recours à Berne de la communauté lésée; après des années de litige, le mandat souverain de 1707 interdit la fabrication du verre sur ce point, en égard à la destruction impitoyable des forêts. Maître Jean Hug, le verrier, (oh! magie évocatrice des noms), fut sommé de suspendre toute activité avant la fin de l'année.

La verrerie de l'Abbave voisinait avec une tannerie sur la rive droite de la Lyonne. Certain monticule ovale fourmille encore de débris de verre. Les reconnaissances de l'an 1600 ne signalent pas cet établissement, sans doute apparut-il plus tardivement. Le plan Wagnon (1811.1814) n'en signale pas même l'emplacement.

Ni la tradition, ni les archives communales du Lieu et de ses hameaux n'ont conservé le souvenir d'une verrerie. Les forêts déjà clairsemées du secteur suffisaient à peine aux besoins des habitants en bois de chauffage et de service. Il ne pouvait être question d'épuiser les jeux pour la fabrication du verre.

L'industrie de la verrerie s'exerça au Chenit pendant près d'un siècle et demi. Les comptes communaux fournissent les noms de quelques verriers bourgeois, plus un nombre plus important de verriers étrangers à la région, payant "souffert".

Nos verriers du Chenit, comme ceux d'autres endroits, se déplaçaient souvent. Nous savons par exemple que deux Chonet, résidaient en 1688 à la verrière au-dessus d'Arzier, au futur district de Nyon, que d'autres de nos combourgeois travaillaient en 1714 à la verrerie de Montricher. Ils disposaient même d'un régent en ce lieu élevé et écarté (Crax, p 92)

Une tentative de ranimer la noble industrie échoua (tentative tardive). Il fut sérieusement question en 1767 d'établir une verrerie aux Cent-Poses à l'extrême sud-ouest de la Vallée. Des verriers du pays de Vaud et des verriers valaisans s'étaient mis sur les rangs. Berne d'abord consentant finit par refuser catégoriquement la concession.

La matière première semble avoir été un sable siliceux (non la fausse molasse broyée qui afflue sur divers points de notre territoire). Mais en vain a-t-on cherché à retrouver les marques d'anciennes-excavations. Quant aux adjuvants, les verriers avaient beau jeu d'établir des raffours pour obtenir la chaux nécessaire et de lessiver des cendres pour s'approvisionner en potasse.

Les produits. A part un flacon trapu en verre presque opaque, retrouvé en P-ré Rodet, seules des esquilles de verre, cols et fragments de bouteille d'une teinte très claire ont été retrouvés. Aucun de ces pénibles fragments ne présente d'enjolivure ou de motifs décoratifs quelconques. Toute préoccupation de ce genre paraît avoir été étrangère à nos verriers. Nos établissements s'en tenaient à l'article courant.

Pour subsister, nos verreries durent trouver des débouchés au dehors. Le faible marché local ne pouvait suffire à absorber les produits. Mais où se faisait le placement ? Certaines briques vitrifiées d'un côté, découvertes au Bras-sus où onques verreries n'exista proviennent selon quelque vraisemblance du refroidissement des de fer sortis incandescents des haute-fourneaux. Les usiniers les recouvraient d'une couche de gravier. Ce sable quelque peu siliceux se vitrifiait du côté du métal tandis que la face opposée gardait son aspect rugueux.

Note ms 92. Les Fras, verriers neuchâtelois, admis à la bourgeoisie du Chenit le 4 avril 1670 : 200 fl. de principe, 1 fl par conseiller, 6 dz par chaque femme veuve, une grande semaise d'étain et les vins bus.

Tannerie. Le sujet a dû être effleuré en traitant de la toponymie (), des marques de maison(), et de la cordonnerie ().

Aucune tannerie mise au service du public n'existait à la Vallée en l'an 1600. Les reconnaissances détaillées de cette date se chargent d'en témoigner. Il paraît probable que les particuliers traitaient eux-mêmes leurs cuirs par des procédés fort primitifs.

En 1492, cependant, il y eut une autorisation de construire un affaitage et d'autres engins sur la Lyonne concédée à Humbert Bérthet (Terrier II 57a); s'agissait-il d'une tannerie? plus tard dénommée "affaitement"? Il est vrai que ce dérivé d'affaitié = arranger, parer, pourrait avoir une autre signification, celle d'atelier de réparation, par exemple.

afaētōmā
tāmē Le terme d'affaitement (afaētōmēt) servit d'abord à désigner les établissements de tannage. Mais cette appellation dut céder le pas à tannerie on ne sait quand ni pourquoi... Ce dernier est en usage depuis des générations. Certaine éminence au midi du Lieu rappelle seule le mot disparu : Kré de l'Afaētōmā Aussi haut qu'il est possible de remonter, le mot tāmē (français déformé) servait à désigner les préparateurs de cuirs. L'appellation originelle de afaētō dut tomber de très bonne heure en désuétude.

Le futur district de la Vallée compta, à ma connaissance, 7 tanneries. Les voici, dans l'ordre circulaire, en commençant par le no 6.

I La tannerie du Séchev établie sur la rive du marécage de Laitret disparut avant 1771 ? date où le chézal fut revendu. (existait en 1758. Verboux 88).

II La tannerie du Lieu. avait Jonas Rochat pour tenancier en 1696 (rementionnée en 1710 Hist XI 51).

III Celle de l'Ecofferie apparut longtemps après l'essaitement de la région et l'apparition des premières maisons. L'emplacement se distingue encore sans peine. Le cadastre se charge aussi d'en évoquer le souvenir. Sans doute allait-on puiser l'eau nécessaire à la Sagne voisine (Hist XIV 55/6)

IV La tannerie des Esserts de Rive se trouvait sur le bord même du grand lac. L'établissement remontait à 17 nous apprend l'inscription gravée dans l'exlinteron (aujourd'hui encastré dans un mur à l'arrière de la grande ferme voisine.

V et VI La tannerie des Piguet-Dessous s'adossait au four familial face à la maison d'habitation; 6 générations de tanneurs de la famille des grands Piguet (branche de Jacob) l'exploitèrent pendant 2 siècles. L'un d'eux, David Piguet, désireux d'utiliser la force motrice de la rivière, édifia un battoir à écorce et une scierie à un demi-km de son habitation. L'autorité bernoise donna son consentement (1763). Ce curieux document commence en ces termes : "Wir Schultheiss und Radt der Stadt Bern thun Kund hizmit dannach D.P. von Chenit, vor uns um die Bewilligung sich beworben zum Besuch seines Gerber handwerks ein Laubstampf und Sägemühle auf dem Orbafluss."

Le battoir en question triturait sûrement de l'écorce de sapin. Le tan était loin de valoir celui de chêne. Faisant, comme on dit, d'une pierre deux coups, le maître-tanneur, une fois les troncs écorcés sur place procédait à leur sciage. La concession ne comportait pas de tannerie. Elle fit son apparition par la suite. On compta désormais deux tanneries assez voisines, l'une au hameau des Piguet, l'autre près du pont de bois, sur l'Orbe. D'anciens livres de raison permettent de connaître les prix exigés par les tanneurs pour les cuirs qu'on leur confiait (comptes Elizée Golay, Piguet); cuirs vendus à 2 b - la livre 1773. En 1780, on paya à D. Piguet, tanneur, 43 batz pour le tannage d'un cuir dont la moitié en taillon ? à 7 fl = 28 b.

Les tanneries de Vallorbe (Vallotton) concurrençaient celles de la Vallée. Des commis des premières passaient à domicile, achetant les peaux au prix fort et coupant l'herbe sous le pied aux tanneurs indigènes. Celles-ci longtemps florissantes virent des jours difficiles. Henri et Philippe, les derniers tanneurs, durent liquider avant 1830. Le pourtour des fossés du bien que comblé, se distinguait encore il y a peu d'années.

VII Le plan Wagnon (1812-1814) et la tradition se chargent de faire connaître l'emplacement de l'ex-tannerie de l'Abbaye. Cet établissement voisinait avec une scierie sur la rive droite de la Lyonne.

La concurrence, la qualité sans doute inférieure des cuirs tannés à l'écorce de sapin, d'autres facteurs peut-être sapèrent peu à peu cette intéressante industrie. Nos cordonniers prirent l'habitude de s'approvisionner au dehors. Au XVIII^e siècle déjà, nos "chevaliers du ligneul" envoyaient l'un d'eux avec char et cheval aux foires de Zurzachen Argovie. Le mandataire en rapportait un lot de cuirs de choix tannés en Allemagne.

Note ms 95. S'informer s'il exista des tanneries au Brassus, au Pont, aux Charbonnières.

VIII Tannerie des Bioux (L. Raymond 74) En 1741, un certain Burquin de la Côte-aux-Fées fonda une tannerie sur un ruisseau, tari par la suite, "le Ruisseau des Pilottes". Appliqué à une tannerie, ce terme paraît bizarre. N'existait-il pas sur ce même point une "fouls" soit moulin à fouler? L'appellation "pilottes" évoquant le pilonnage incessant du tissu s'expliquerait fort bien. Si nous sommes dans le vrai, la "fouls" des Bioux était seule de son espèce à la Vallée. Ni les documents, ni la tradition n'en signalent. Fallait-il transporter les draps du pays aux "foules" les plus proches? à celles de Vallorbe, de Croix ou de la Sarraz? Quel ennui!

A distinguer le battoir à écorce du moulin à fouler aussi appelé battoir à laine des Varro (Hist. III 43) et de la rebatta (rebata) du Brassus, qui paraît avoir été une meule à écraser la filasse (Voyez glossaire Bridel p 318)

Le battoir à chanvre de Quarneng cessa d'être utilisé par ceux du Lieu dès 1550. Tout porte à croire que les Berney édifièrent une rebatta sur la Lyonne à laquelle le droit se vit reporté (les Berney y exercèrent conjointement à leur métier de menuisiers, celui de "battentare" (batteurs de chanvre) (Annale 390 / 395). Les Varro (ou leurs successeurs) établirent un battoir sur le Brassus après 1641 ("Nicole" 365) battoirs de l'Embouchaz (Nicole 316)

Notes sur les tanneries. (ms 96 et 97). Tanneur au Séchey en 1708. Verbaux 346 1742

Abr. Roghat, tanneur au Lieu: (Verbaux 1695 (1-5)

Elaise Graz, tanneur au Crêt Meylan? jetées 8 et 13.

Faumelle (paumaille?) de tanneur, (gant de cuir ou planche cintrés à assouplir?) Invent. 48

Le chamoisage se pratiquait-il ici conjointement au tannage? Il est, il est vrai, question dans le journal de B. Golay d'une peau de mouton tannée en poil, mais celle-ci pouvait provenir d'ailleurs (1762) cuir blanc

L'inventaire des biens laissés par Joseph Audemars (124) en 1765) signale la présence chez lui de 29 cuirs à tanner, (19 de vache et de génisses -sic- et 10 de veau, toutes en poil plus 14 de cuir tanné. Le défunt n'était-il pas tanneur de profession?

Tannerie des Esserts de Rivaz (Abr. Meylan) 1732 (225)

Comptes gouv. Chenit. Elaise Graz 1660 fournit un corgeon pour la cloche 3 fl.

1652 (9) Le même Graz livre des calettes pour les arnoix (harnais 2 fl tannerie au Crêt Meylan

Note de l'éditeur: Le doc. du 25 oct 1702 (LACU Dhs), notaire Jean Jacques Aubert, signale un David (Rochet) fils de Vaudy Rochet tanneur, ce dernier prob. à l'Épine. Ce personnage non signalé dans le cadre des autres tanneries de la Vallée, exerçait-il sa profession aux chabonniers où il guerdait effectivement une tannerie?

Le filage. Le filage constitua de tout temps à la Combe une besogne accessoire mais indispensable. Femmes et filles y consacraient leurs moments de loisirs. Assises sur le banc du "néveau" pendant la belle saison; groupées près de l'âtre, de la "cavelle", du fourneau de fer ou de catelle en hiver, elles s'entendaient à manier fuseau, quenouille et rouet.

La quenouille à long col (konôb) faisait partie de tout trousseau. Il s'en trouvait de fort simples, en fayard, comme d'autres en chêne ou en noyer, parfois aux initiales et aux motifs décoratifs d'argent sertis dans le bois.

La grossière filasse, les "écraches" se confiait aux jeunes filles inexpérimentées. La première qualité, dite rite ou oeuvre (rita, oeuvra) (ancien français "riste" au sens quelque peu différent) passait seule par les mains des mères et des grands-mères. Le double sens du mot "oeuvre" causa un jour un curieux qui-proquo. Vers la fin du XVIII^e siècle, rapporte une tradition familiale, le pasteur du Chenit interrogeait une catéchumène prête à ratifier le voeu de son baptême : "Peux-tu m'expliquer, demanda l'ecclésiastique, ce qu'on entend par bonnes oeuvres ?" Et la gamine de s'écrier, en rude patois du crô : "Na, Môsioeu lî ministrè, ma mèirè n' m'a jamé gâo bâlè à fâlâ ké de krouyè, ékrâtsè" - Non, Monsieur le ministre, ma mère ne m'a jamais donné à filer que de mauvaises écraches.

Chaque ménage disposait autrefois des appareils de filage nécessaires, souvent de plusieurs jeux. Qu'est-il advenu de ces quenouilles et rouets longtemps relégués au fond d'un galetas? Bien peu ont subsisté; d'autres devinrent la proie des gosses qui les abimèrent. Certaine roue de rouet fichée au plafond et pourvue de cinq lampes électriques fait aujourd'hui figure de lustre improvisé et peu banal.

Que filaient nos grands-mères? Le lin et le chanvre du pays; le coton apporté de l'étranger. Sans doute se servait-on des mêmes appareils quelle que fut la matière première. Les gros plons blancs, grisâtres ou roussâtres, s'entassaient dans l'un des ancharnts du grenier en attendant d'être confiés au tisserand. (on donnait le nom d'anchants - aëtsé - aux "cabarets" de l'arche à grain ainsi qu'à des réduits en planches destinés à des pommes de terre ou à des légumes. Compartiments de carton ou tiroir d'horloger.

Nous disposons de maigres renseignements sur le filage d'autrefois, glanés dans des comptes, des registres d'inventaire et des livres de raison.

Le filage du coton, sans doute d'introduction récente nécessitait un apprentissage spécial. Vers le milieu du XVIII^e siècle une jeunesse du Chenit désirant se vouer à cette branche bénéficia de la bourse des pauvres et de la bourse communale.

Le plan d'une maison de travail dressé en 1780 par le pasteur Réal prévoyait une fois l'école d'horlogerie en état de se suffire à elle-même, l'enseignement éventuel dans le même établissement de la filature et de la toilerie; puis du tissage du coton, des cotonnes et des lainages; sans parler de la chapellerie et de la poterie. Le projet, par trop ambitieux, sombra. Un nouveau plan de maison de travail, fort différent du premier, surgit en 1795; on projetait d'y enseigner les professions de filateur, de tisserand, de menuisier, de cordonnier, de tailleur. Les événements politiques du temps vinrent se mettre à la traverse. Rien ne se fit.

L'indépendance vaudoise acquise, les autorités de nos communes cherchèrent à remédier à la misère par l'introduction d'industries nouvelles. On songea sérieusement à la filature de la laine. Mais l'usine de la Venoge fit des difficultés pour occuper les ouvrières de la Vallée (1811). Les cartes promises aux pauvres à cet effet se révélèrent inutiles.

Toute femme s'entendait au filage. Certains appareils relégués au fond de nos galetas évoquent le souvenir de cette industrie domestique: quenouilles, rouets, guindes (gède), dévidoirs (dewède), grande roue à filer la laine ou autres.

Les femmes admises à l'asile de l'Orient dès 1819 se livrèrent naturellement à leur occupation favorite. Une quarantaine de livres d'étope passèrent par leurs mains en 1820, puis 33 livres l'année suivante. En 1822, ces vieilles personnes livrent le fil nécessaire à la confection de 68 aunes de toile. Il s'agit de 58 de rite et de 2 de laine en 1823 (la rite valait alors 5 batz la livre) la laine 17 batz) la valeur des produits filés est estimée à 34 francs (1824.) L'année suivante, les humbles filandières (filâder) filent la quantité nécessaire à l'ourdissage de 25 aunes de toile. L'asile suffisamment pourvu en vend quelques aunes. Tout en achetant de la rite (25), de la laine (11) et des étoupes (3 L) l'établissement hospitalier songe à se livrer à la culture du lin (1826). Il fit l'achat de 3/4 de graines (1 pot 3/4) pour prochaines sematures. Cette année-là, le fil filé donna 26 aunes de toile. Subitement et sans que la raison en apparaisse, le filage se réduisit à peu de chose. En 1827, on compte seulement deux manieuses de rouet, les soeurs Raymond. Leur production, 10 de fil de rite, est estimée à fr 3. En 1828, certaine veuve Piguet se livre encore au filage de la laine, besogne évaluée à 1 fr 8 b. L'hôpital se procura 4 de rite fine qui fut sûrement filée par l'une ou l'autre des assistées. Désormais, les comptes demeurent muets sur les filages de l'asile. Il ne saurait pourtant être question de renonciation complète. En 1829, n'achetait-on pas la quantité habituelle de graines de lin à semer ?

Note sur le filage. ms LOIC . Rouet à filer le coton procuré en 1766 (VI 99) par le secrétaire Golay, il devait s'agir d'un rouet spécial, différant de celui qui servait à filer le lin.

Notes sur le filage. Un inventaire de 1760 signale une provision de 32 échevettes de fil de rite, plus 12 1/2 aunes de toile de rite et 6 rangs de toile d'étoupe.

En 1760, un rouet à filer est estimé 7 fl 6

60) 37 grosses échevettes fil de rite et d'étoupe.

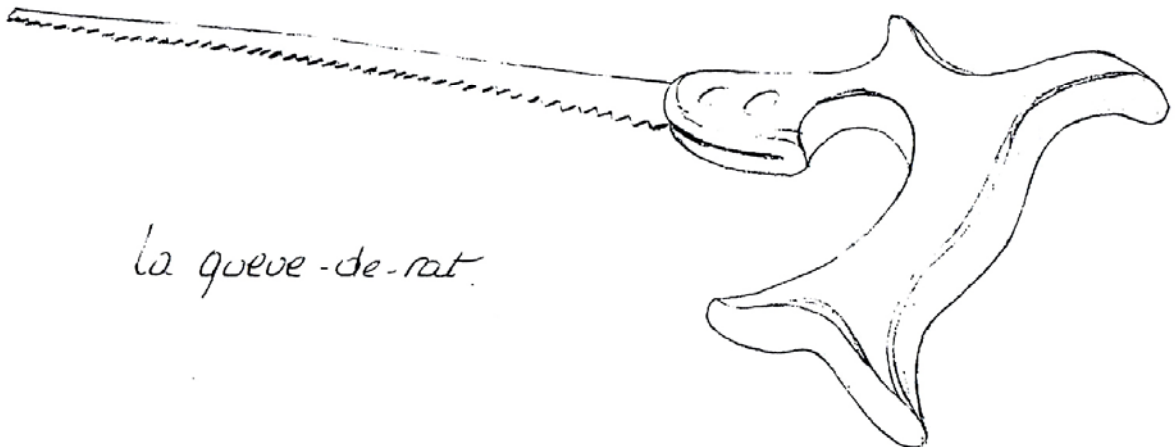
61) 12 fil d'étoupe en plotons, 10 fil de rite en écharpe ou grosses échevettes 62) petites échevettes de fil retord.

Suppléments d'après les Inventaires de 1759 à 1791. fil crû 807 fil de lin, de rite, fil retord (82) rite battue (93) quenouilles de rite et 5 de rite et lin.

S'informer si le fuseau fut utilisé chez nous à côté des rouets. Aucune allusion n'y est faite dans les inventaires. (ms IOI) La grand mère d'Hector Golay, une fois chez la Foudre fut vue filant par son petit fils vers 1885 aux Bioux. Le fil tiré par elle de la quenouille et des deux mains passait directement à la bobine du rouet. Il n'était pas question de fuseau. (IOI c)

L'horlogerie assurait aux habitants un gain facile. A quoi bon se tracasser à la culture et à la manutention des plantes textiles ? A la foire, on trouvait tout ce qu' il fallait en fait de tissus. Le dernier siècle vit l'abandon progressif du chanvre d'abord, du lin par la suite. Vers 1870, tout champ bleu d'azur avait disparu. Il fallait franchir le Risoud pour en voir près des fermes ici et là. Dans ce cas, on pouvait être sûr qu'une des filles de la maison avait trouvé galant; il s'agissait de songer au trousseau. (ms IOI)

Un paysan nommé Bélaz de Mt la Ville sema un champ d'un are en chanvre en 1887. Vu par H. Golay alors berger dans ces parages. (ms IOI c).



la queue-de-rat.

INDUSTRIE DENTELLIÈRE

La confection des dentelles, des "pointes" comme on disait jadis, apparut tardivement au Pays Romand. Elle y fut introduite par des réfugiés huguenots.

A la Vallée, l'usage de la dentelle précéda sa fabrication locale. Vers 1760, selon les inventaires, dames et jeunes filles en mettaient à leurs coiffes, coiffettes et "doucettes".

Les plus anciennes attestations de la confection des dentelles chez nous remontent à la fin du XVIII^e siècle seulement. Un certain Meylan surnommé le bossu du Solliat occupait une vingtaine d'ouvrières. Jacques Meylan puis sa femme et ses filles représentaient l'important commerce de dentelles des frères Rosselet, aux Verrières neuchâteloises. La correspondance échangée de 1816 à 1836 entre les patrons et leurs dévoués agents nous donne d'intéressantes indications sur la fabrication et le commerce des "tissus vaporeux".

Les Rosselet plaçaient leur marchandise dans la France du Midi. L'un ou l'autre des associés assistait régulièrement aux foires de Beaucaire. Un voyageur-placier représentait leurs intérêts en Italie. Au temps de la Révolution, la dentelle tomba dans le marasme. Les élégantes de l'époque se contentaient de tulles bon marché venus d'Angleterre. Les Rosselet s'efforcent de remettre la dentelle en honneur. Ils imitent les produits des Flandres. Ils confient des centaines de dessins à leurs ouvrières. Mais la routine l'emporte, les ouvrières combièrent préférèrent s'en tenir aux modèles traditionnels, d'un placement difficile. Les dessins disparaissent mystérieusement, probablement livrés à une maison concurrente. Autre sujet de plaintes amères et répétées: le manque de soins et de propreté de nombre des dentellières. Il y a trop de rousses, des points d'esprit faits à la diable. Les pièces défectueuses seront désormais refusées.

En 1816 encore, les produits livrés aux Rosselet comprennent uniquement des dentelles proprement dites. La blonde de fabrication locale nous est signalée en 1826. Il s'agissait de dentelles de soie, en blanc, en noir, en bleu foncé ou azuré; tardivement aussi en fil. Puis peu à peu la "blonde" occupa les 3/4 de nos ouvrières. Le nom de "blondières" leur fut décerné.

Les "entoilages"-dentelles appliquées sur réseau apparurent conjointement aux blondes.

La maison des Verrières livrait à ses agents les fournitures nécessaires. Les prix payés aux dentellières variaient suivant la finesse du travail et le soin apporté à l'exécution. En 1816, la dentelle de choix valait 51 batz l'aune. Une pièce de second choix atteignait 32 batz. Les dents de loup ne dépassaient pas 7 1/2 l'aune. L'apprentissage d'une pauvre fille durait 5 ans à raison de 1 b. par jour nourrie. Le travail accompli compensait la modicité de la pension.

ms Le commerce des dentelles avait prospéré de 1820 à 1830 mais l'épidémie de choléra de 1831 vint mettre fin à la reprise. La crainte de la contagion paralysa les affaires. L'année 1832 fut désastreuse pour le noble art de la dentelle. Les affaires se réduisirent presque à rien. Vers 1835, l'industrie locale des dentelles agonisait. Aucune fille ne voulait plus de ce métier. Toutes apprenaient "horloger ou lapidaire".

Désormais, seules quelques dames, profitant des métiers existant dans la plupart des maisons, confectionnèrent de la dentelle pour leur usage personnel. Une dentelliè-re-amatrice exerçait encore son art au Bas-du-Sentier, il y a un quart de siècle. Un cercle d'écoliers et d'écolières, attirées par le cliquetis des fuseaux l'entouraient. Cette personne, cassée par l'âge, n'en faisait pas moins preuve d'une dextérité incroyable.

La contrebande des dentelles sévit chez nous sous l'Empire et la Restauration. Les jeunes gens, en quête d'un plantureux repas à l'oeil en glissaient une aune ou deux sous la soie de leur "garçon". C'était là de vrais larcins. Le postillon chargé de conduire la diligence de Genève à Paris procédait en grand, dissimulait des aunes et des aunes de dentelle entre la doublure et le drap de sa lourde limousine; mais le pot aux roses finit par être découvert; le pauvre homme paya cher ses contraventions répétées. (D'après Folklore suisse.)

XXXIII 21 - 28

TRESSAGE DE LA PAILLE & CHAPELLERIE

Ces deux activités n'ont pas laissé de traces dans les documents consultés, avant 1819. A cette date, le petit Abel Capt, fils de l'ex-curial, ayant mal fait ses affaires, s'en vint in-extremis chercher refuge à l'asile-hôpital de L'Orient qui venait d'ouvrir ses portes.

Nous ignorons combien de temps le petit Capt avait exercé sa profession Derrière-la-Côte et s'il eut des devanciers. Il paraît probable que les gens de la région lui apportaient des trosses en paille du pays, confectionnées à domicile. La présence dans une maison particulière d'un lissoir à paille vient étayer cette probabilité. Ce curieux appareil, actuellement au musée du Collège, comprend trois cylindres de bois diversement espacés et pivotant sur deux montants verticaux, aussi en bois de hêtre. Une manivelle permet de mouvoir le cylindre du milieu. Le musée Jenisch à Vevey possède un lissoir à paille tout semblable.

Parmi les industries implantées à l'asile-hôpital tôt après sa fondation, figurent : le tressage de la paille et la chapellerie.

Les comptes des pauvres vont nous fournir maints renseignements sur ces métiers défunts.

Une maîtresse-tresseuse, dame Henriette Aubert enseigna son art à de pauvres filles assistées pendant 32 jours (salaire 5 fr- plus nourriture).

La demoiselle du syndic Daniel Golay se charge de façonner 14 chapeaux cousus au fil de rite. Un pensionnaire, Benoit, probablement chapelier de son métier, fabrique à Creiseul 70 chapeaux (on lui alloue 7 fr à titre d'encouragement).

Le syndic et le receveur surveillent la manoeuvre; ce dernier acquiert (sans doute pour le compte de l'Etat) les tresses supplémentaires. C'est aussi lui qui fournit la paille brute convenable.

Trois outils à fendre la paille reviennent à la bagatelle de 1 fl 3 batzes. Les 56 chapeaux fabriqués dans l'établissement trouvent acquéreurs à moins d'1 fl pièce. Ceux de 1823 (54 chapeaux) vendus à la foire du Sentier rapportent 47 fr

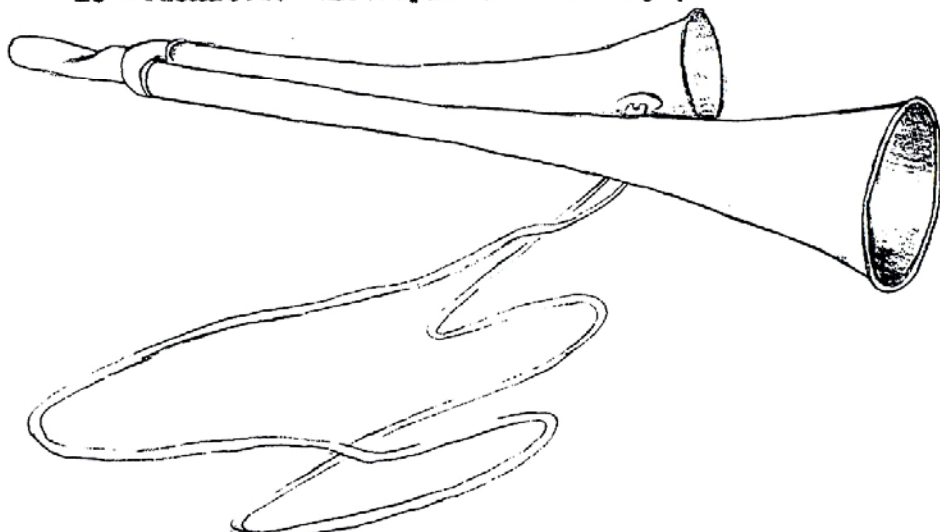
Mais dès l'année suivante, le tressage perd en importance; on ne fait plus de chapeaux que sur commande; en 1824, si le tressage se poursuit, il n'est plus question de chapeaux. A son tour, le tressage prend fin en 1825.

La double expérience avait déçu les espoirs.

Tresses de paille et chapeaux indigènes ont dit leur dernier mot. Les foires et les marchands de chapeaux établis au pays fournissent le nécessaire.

Selon le brouillon de "l'assistance publique" 17, 25/6/7.

Au début du siècle dernier, des chapeliers du dehors obtinrent l'autorisation de s'établir au Chenit. Ce furent un Grillon de Grenoble, ex-ouvrier de Louis Demièville à Lausanne. Municipalité 1814. Chapelier lyonnais établi peu après au Chenit. Un Perrochet d'Auvergnier en la Principauté de Neuchâtel. Municipalité 1816. 13)



L'ancien
cornet des
pompiers
des Chesbannières

LA MEUNERIE

L'introduction ainsi que les chapitres consacrés à la topographie et à la colonisation (pp) ont relaté l'apparition successive de toute une série de moulins : ceux de l'Abbaye; du Lieu; des Charbonnières; de Bonport; du Brassus; du Sentier; du Bas-du-Chenit, et, dernier de son espèce, du moulin du Rocheray.

Le moulin du Lieu, puis celui de la Sagne furent banaux. Les gens du Lieu étaient astreints à y moudre leur blé, si faire se pouvait. L'astriction se voyait reportée aux moulins de Cuarnens, en cas de manque ou de surabondance d'eau. Cette dernière exigence se révéla " penable et de grand labour." L'astriction se vit reportée au moulin de la Venoge à celui nouvellement édifié par les Berney sur la Lyonne (1544). L'émine et le salaire du meunier demeurèrent sans changement. L'abergataire des moulins des Berney de Cuarnens obtint un dédommagement de 40 florins (1550) "Annales" 390 à 395.

Les gens du Lieu jouissaient de la curieuse prérogative de moudre leur blé sitôt celui-ci parvenu à Cuarnens, une fois moulu naturellement ce qui se trouvait dans l'"entremaye" (ce que le " moudier" était en train de moudre). Ce précieux avantage joua désormais à l'Abbaye en faveur de ceux du Lieu.

L'astriction aux moulins de la Sagne et le cas échéant, à celui de l'Abbaye, s'étendait à la Vallée entière.

Une fois un second moulin établi près des Charbonnières en Bonport (1524), sans doute devint-il loisible au public de s'adresser à l'un ou à l'autre de ces établissements. (TII 273B 238a)

Les 32 du Chenit désireux de construire un moulin près du Sentier sur un canal dérivé de l'Orbe, durent se libérer de l'astriction tant au moulin de la Sagne qu'à celui de l'Abbaye (Nicole 338) Les Mayor, pour lors possesseurs du dernier de ces établissements exigèrent 500 florins de ceux du Chenit (1590). Le nouveau moulin passa des mains des 32 à Thibaut Favre de l'Abbaye (1595), puis, la même année encore, à un consortium de 11 particuliers. Leurs parts comme celles des pariers du Moyen-Age, se négociaient, fractionnaient ou transmettaient par héritage. Cette curieuse association devait durer plus de deux siècles et demi (prit fin après 1830) ("Nos premiers Capt" 17 - 21).

Lorsque Louis Varro, cédant aux sollicitations d'une dizaine de particuliers, établit un moulin sur le Brassus, sans doute dut-il s'entendre avec le possesseur du moulin de l'Abbaye, bénéficiaire de l'astriction (1641) (Nicole 365). Il est à présumer que le sire de Hennezel s'il construisit effectivement un moulin sur l'Orbe supérieure en 1627, puis les concessionnaires du même droit en faveur du torrent en 1767 se plièrent aux mêmes formalités (Nicole 364/5).

Peu avant le milieu du XVIII^e siècle, l'essai avorté de rendre banale la Raisse Armand (scierie du Bas-du-Sentier), prouve que la coutume des banalités demeurait vivante chez nous. Sans doute fut-elle balayée par la révolution de 1798. (Hist VI; 14 I 1743)

Les meuniers entrèrent trop souvent en conflit avec les Conseils et les particuliers. Les moulins, bien qu'assez nombreux, ne suffisaient pas aux besoins de la population, surtout en cas de sécheresse ou de gel prolongés. Vu les mauvais services rendus par les moulins de Bonport, il fut question, dès 1693, de construire un établissement complémentaire aux "emboussoirs" (entonnoirs) des Epinettes. Ce projet tombé à l'eau trouva un regain de vie en 1759.

On accusait les "monniers" de prélever plus que leur part légitime de farine. Il fut stipulé en 1693 que le meunier de la Sagne ne lèverait plus l'émine "à comble, mais à raz", à raison de 24 émines pour un quarteron. L'émine aussi bien que l'"entermuïet" seront dorénavant scellés à la mesure de Morges. Nouvelles difficultés l'année suivante. Une entrevue a lieu à Romainmôtier entre gouverneurs et meuniers. On y fixe le salaire des meuniers, on y fait le règlement des moulins. L'émine de la Sagne ne saurait dépasser le 24^{me}.

La commune du Lieu signe en 1710 une convention avec le meunier de Bonport, Dd Rochat de l'Epine. L'émine doit être conforme à l'étalon qui se trouve entre les mains de la commune. La commune du Lieu, en effet, dispose d'un étalon d'émine qu'elle prête occasionnellement aux communes voisines.

En une autre occasion, deux particuliers se plaignent de la mouture défectueuse; un dédommagement raisonnable leur est assuré. 1741.

Des enfants s'introduisent au moulin (1747); le meunier ne devra plus les y souffrir. On lui enjoint de porter lui-même de la voiture au moulin les sacs y conduits par des femmes enceintes ou des enfants, Mais notre homme se refuse à ces exigences extra-contractuelles.

En suite de contravention au règlement par le meunier Pierre Aubert, l'autorité traîne en justice le meunier de Bonport. Alors commença (1758) le procès dit de l'émine. Les frais s'élevèrent à 235 fl pour la bourse communale.

Si le meunier marche droit, les sieurs gouverneurs lui octroyent un "acte de satisfaction".

Les moulins de Bonport étaient en pleine décadence. Y moudre constituait un véritable danger. En dépit de l'état lamentable des usines, tant le Lieu que l'Abbaye cherchaient à acquérir cette propriété. En 1771, l'Abbaye réussit à acheter l'un des deux moulins, (on ne sait de qui). Le Lieu consentit à aider à nettoyer les entonnoirs pour éviter l'inondation menaçante.

La même année, le Lieu fait marché de la portion de M. Jaquet du Brassus au prix de 10000 écus blancs (75.000 florins). On passa acte en janvier 1772, au nom de Dame Marie-Anne Rochat alliée Jaquet. La propriété demeurait indivise entre le Lieu et le sieur Lieutenant et assesseur ballival Rochat, beau-frères de Jaquet.

Sur ce la particule du moulin advenue à la commune du Lieu demeura 50 jours sous les eaux. Il fallut procéder à la vidange des entonnoirs, puis à la rebâtisse des moulins.

Culture des céréales. Sollicité par ses gains industriels, tenté par le bon marché des farines de qualité du Pays et de France, dégoûté par des récoltes aléatoires, le paysan-horloger comblé en vint fatalement à négliger de plus en plus la culture des céréales. Quelques fermes isolées ou de gros domaines demeurèrent seuls fidèles un certain temps au système ancestral. Puis tout juste semait-on un coin d'orge pour les poules, un champ d'avoine pour le cheval. Devenus inutiles, les moulins fermèrent leurs portes ou se convertirent en d'autres établissements industriels. Vers 1890, le paysan qui cultivait un peu d'orge trouvait difficilement à la faire moudre. Seul le moulin du Rocheray daignait encore faire le nécessaire. Démontée et appuyée extérieurement à la muraille, la meule rappela des années durant que la maison avait servi de moulin. La meule du moulin de Brassus subit un sort identique.

La toponymie et le vocabulaire évoquent parfois le souvenir de nos braves vieux moulins. On connaît entre autres des Champs des Sentiers et des biefs du Moulin, un champ du Meunier; l'expression "ferme ton borraté" rappelle le tic-tac produit par le blutoir.

Moulins à vent. Les moulins signalés au cours de cette étude étaient tous des moulins à eau. Qui l'eût dit, qui l'eût cru, notre Vallée connut également deux moulins à vent ?

Le premier couronnait une colline pain de sucre à deux pas de la haute ferme des Mollards (1300m), un peu au nord de la route du Marchaux. Des générations successives y moulurent leur grain et y aiguisèrent les couteaux de leur fabrication. Un malencontreux coup de vent vint un jour rompre l'une des ailes. Plutôt que de la réparer, la famille renonça à l'exploitation de la minuscule usine. La meule partagée en deux constitua les degrés originaux d'un perron (1870 ?).

Vers 1820, le voyer Nicole, au cours d'un voyage frustrant en Amérique pour y vendre un revolver de son invention, s'arrêta chez un frère fixé en Hollande. Rentré au pays, Nicole convertit une partie de sa maison basse du Sentier en moulin à la hollandaise. Les résultats furent décevants. Une énorme roue adaptée au fond du galetas trahit encore l'éphémère entreprise.

Notes des pages 114, 115, 116 et 117, figurant sous la mention "Suivent quelques renseignements complémentaires à encarter au lieu opportun (d'après "Contribution à l'affaire Rigaud").

Le tamponnement de l'entonnoir de Bonport par Rigaud re à 1626 - 1627 (p6)

Le 16 avril 1602, Jean et Jacques Rochat de Vuillemain cèdent à Rigaud les Embossiaux (maison, forge, martinet, raïsse, moulin, charbonnières, encloses, rues, ruages, chenaux, empale-ment - vanes - etc.) au lieu dit Bettafolz, pris 4800 fl (12/3)

(17) En 1549, existaient au Bonport un moulin, une raïsse et un martinet vulgairement appelé Bettafolz. Bonport et ses usines demeurèrent plus de 80 ans entre les mains des Rochat. Selon un mandement du Conseil de Berne, ces établissements pas-saient pour être de peu de valeur.

On ne sait combien de temps, Bonport resta entre les mains des hoirs de Rigaud. En 1630, Berne s'apprêtait à les actionner. Vu le faible rendement de Bonport, Rigaud pensait par une élé-vation du niveau du lac, faciliter l'accès par eau de son acié-rie de l'Abbaye (37/38).

Extraits des verbaux du Lieu.

1689 Les tenanciers des moulins de Bonport demandent le rabais-ement de la chaussée du moulin de la Sagne (31)

1693 Mauvais service en Bonport. On songe à créer aux Epinettes un moulin de surplus.

1693 Fixation de l'émine (77)

1694 Règlement des moulins, fixation de l'émine (84)

1695 Mandat obtenu par ceux de Bonport; visites du moulin en vue de révocation, par les meuniers du Chenit. (113)

1694 Prêt de l'étalon d'émine au Chenit, (35)

1741 Plainte contre la mouture. (15)

1747 Expulsion des pauvres du moulin; sacs de farine à porter par le meunier (70)/Aubert de Bonport acquiert le moulin et (92) la scie des Charbonnières rebâtit l'établissement et s'y cons-truit un logement. Reçu bourgeois au prix de fl 100 plus 5 pour les pauvres, 1 fl. par conseiller plus une discrétion aux Douze

1755 Le Lieu songe à acheter Bonport (part des Jaquet et des Rochat) à 10.000 florins; marchandage (20 et 21)

1758 De Rochat de l'Epine, meunier en Bonport. Difficultés. Evocation de la convention de 1710. L'émine doit être conforme à l'étalon. Citation d'Aubert pour contravention (90)

1758 Procès de l'émine, Le Conseil ordonne de suivre en juge-ment, Résultat. Frais 235 fl ano 1752 Hist XI 85 (102)

1759 Décision d'acquérir des hoirs de feu Abr. Joseph Rochat médecin à Lignerolle, un terrain aux abords des Epinettes, pour y bâtir scie ou moulin (112)

1766 Opposition au projet des Epinettes des tenanciers de la Sagne, de Bonport et de l'Abbaye. (208)

1770 Demande de l'autorisation de construire aux Epinettes. Acte de satisfaction à Sam. Rochat meunier de la Sagne. (208)

- 1771 Décadence de Bonport. Danger d'y moudre (294)
 1771 Acquisition par l'Abbaye d'un moulin en Bonport. Le Lieu consent à s'aider à la vuidange. Le Lieu fait marché avec M. Jaquet pour 10.000 écus blancs. (313/14)
1772 Passation de l'acte pour la moitié du moulin, scies et bâtiments relevant de Marie-Anne, née Rochat, alliée Jaquet. C Capital 75 000 fl. Usines indivises entre H.A pour la moitié et ses frères les Lieutenant et assesseur baillival Rochat par l'autre moitié. (316, 17 suiv)
 (319) moulin sous l'eau 50 jours durant
 (341) Deux mois rabattus aux tenanciers.
 (335) entrevue avec les MM. Rochat, copropriétaires, en vue du recrusage des entonniers et de la remise en état de la chaussée du moulin.
1773 Rebâtisses et vuidange par les tenementiers (365)

émine (Pierre Humbert 30) Mesure de capacité de 2 litres = 1/10 de quarteron, employée par le meunier pour se payer de sa mouture (Vaud, Genève, Fribourg et Savoie). Aussi Odin, "Blonay" 145.

émine au Chenit en 1817 (Municip. (288) émine forte de 1/24 de quarteron, mesure de Morges.
 diminution 3/4 sur 12 pour l'avoine, 1 sur le froment etc.
 L'émine variait fort selon les régions. (Ducange) Constantin.
 L'émolument du meunier consistait en un prélèvement de (161) 10%/

entremo-ve (Constantin (170) entremolie
trémie, auge pyramidale renversée placée au-dessus de l'appareil broyeur. Autres parties du moulin ; le nèle, les nilles, le tarré, le tiroir; le fraîle la kranp d'una/crap audine (quest) entrechau (Pierre Humbert (226) compartiment ou case de grenier, de huche ou de coffre.
ts6 (3) à Blonay (Odin (609), anc. fr. cachet, Vallée de Joux ; aets6.

Le moulin de Rocheray (édifié après 1600 par un Antoine Meylan "Nos anciens Meylan" 232) fonctionne jusque vers 1890. Se contentait d'écraser le grain sans le bluter. Une planchette au fond de la trémie pouvait glisser dans une rainure et ainsi régler à volonté le débit du grain. L'orge tombait sur la meule intérieure concave et horizontale seule mobile, puis glissait sur l'entour de l'arbre entre les deux meules. Ce mélange de farine et de son servait à préparer la pâtée des porcs et des poules.

Moulin Rochat (Brassus) 1711 Hist IV (18)
Moulin Golay (id). 1870 " VII(95/6)
Raisse Armand, Hist VIII 69 et ? XI 84.39

Les meuniers Rochat essaierent. La veuve de l'un d'eux qui tenait en aberge le moulin de l'hôpital (des Flot!) à Lausanne sur le point d'être subastée obtint un prêt de la commune du Lieu en 1781 (Verboux(36)

du Flon

MS M8 et M9

ARMURERIE

Chez nous comme ailleurs, les conflits entre frontaliers furent monnaie courante. Flanquée au midi et à l'occident de la Franche-Comté, la Vallée se vit exposée aux déprédations de ses voisins. La question de religion vint, sous le régime bernois, envenimer les relations. L'instinct de conservation poussa les Combiens à se préparer à défendre leur patrimoine. Les sociétés militaires, nées à cette époque, témoignent de l'esprit combattif de nos aïeux. Aucune famille ne pouvait se dispenser d'armes qu'on remisait d'ordinaire dans le buffet de l'horloge. Pour satisfaire aux nécessités de la défense, un nombre appréciable de bourgeois se livra à l'armurerie.

Il fallait, outre les armes d'ordonnance - à la charge de nos communes et propriété de celles-ci - des armes familiales contre les déprédateurs et les rôdeurs - des armes pour la lutte contre les fauves tant pour la défense individuelle que pour les battues officielles - des armes dites de tendue enfin, à ceux qui, par goût inné, veillaient au renard ou traquaient le loup et l'ours. Le paroissien se rendait au temple et en revenait le fusil en bandoulière. Le magistrat et le conseiller dans l'exercice de leurs fonctions, le maître-pierriste ou horloger se rendant à la tenable ou à l'auloye portaient l'épée; L'époux souvent armé de pied en cap le jour de ses noces devait avoir pour le moins le glaive au côté.

Au temps de la Savoie déjà, l'octroi du port de glaive paraît avoir été courant. La concession faite en 1492 à Humbert Berthet d'un "affaitage" (tannerie ?) et d'une meule sur la Lyonne pour aiguiser et parer haches et glaives (...unam molam ad molandu sive gaudium secures et gladias) appuie notre supposition (Terrier II 57a).

Il fallut de tout temps des armuriers pour maintenir l'abondant matériel en bon état. Mais ces adroit artisans ne s'en tinrent pas là. Ils se livraient de préférence à la fabrication notamment d'armes à feu et d'engins de guerre divers. Des inventaires du milieu du XVIIIe siècle font connaître l'outillage de nos armuriers. Ils disposaient entre autres d'un fouret à percer les canons de l'once (projetant des balles du poids d'une once), soit du fusil à silex d'ordonnance, d'un second foret pour les baguettes ? ; d'un perce-canon de pistolet; d'un démonte canon; de playaux (playeurs) et de terriaux (tireurs) de fer; de senets d'acier à sinater les fusils ? ; de pincettes à faire les maillottes; de filières spéciales terraudées; d'une enclume et d'une cornue; d'un énorme estoc (étau) de bois garni de lamelles de fer, employé conjointement à un "détrée" entièrement en métal; de grandes tenailles de forge ; d'un rabot à montures de fusil.

(Inventaires 1750. 1759. 1762. 1763.)

Certains armuriers s'en tenaient au montage et au garnissage des armes à feu. Les pièces constituant leur venaient du dehors. Ainsi procédait Abraham Viaude en 1759.

On n'a pu établir si les hallebardes des sergents, les épées, les sabres et les baïonnettes se forgeaient sur place. Rien de plus vraisemblable.

La noble profession d'armurier se transmettait de père en fils. Plusieurs générations de Pignet s'y distinguèrent en Combencère. L'usinette voisine permettait de forger et d'aiguiser sans peine. Le recensement du Chenit en 1785 signale deux familles d'armuriers, toutes deux Derrière-la-Côte et répondant au nom de Golay (N^ocole 486 et 489) Les fusils à double détente pour la cible, de leur fabrication témoignent de l'adresse de leurs auteurs (1762(34)). Un descendant du second acquit vers la fin du même siècle, une maîtrise singulière. Les canardières, même à cette heure, ne manquent jamais leur coup (Marcel Pignet)

La période d'activité intense pour nos armuriers ^{12/13} que furent la Révolution et l'Empire n'eut pas de lendemain. Peu à peu les armes de tout genre nous vinrent du dehors, de centres de fabrication plus favorisés et mieux outillés.

Le goût de l'armurerie se perpétua pourtant chez certains. Vers 1820, le voyer Nicole, inventeur d'un revolver à six coups, s'en alla aux Etats-Unis vendre sa trouvaille. L'Amérique fit la sourde oreille. Il fallut rentrer au pays sans avoir rien conclu. Ajoutons que, à la même époque, un Vallorbier découvrit un principe relatif du canon tout pareil.

Notes

David Raymond armurier au Solliat. Cité le 24 nov. 1771 dans le Journal de Benj. Golay.

Joseph Raymond armurier au Solliat 1699(61)

1708. Joseph Raymond armurier et Abel Meylan armurier (18)

Montage de baïonnettes par un armurier de Vaulion (15/6,25)

1728/9 (68) Moïse Golay, armurier au Chenit.

1730 (23) Grand Joseph Raymond, armurier, réparateur des fusils de la commune.

1711(63) Boucles de fusil payées par la commune.

1708(15/) Joseph Raymond et Abel Meylan, armuriers.

1732 (63) David Simon, armurier au Chenit (63)

COUPELLERIE

Une région qui produit du fer a forcément ses couteliers comme ses cloutiers et ses forgerons.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, Joseph Aubert se livrait à l'industrie coutelière. Les quatre lames pourvues d'autant de manches qu'il livra en juin 1753, lui rapportèrent 2 florins.

Il s'agissait probablement de ces couteaux primitifs, sans ressort, dit kuté à kurlata¹. Ils tiraient leur nom d'un aplatissement caractéristique de la base de la lame en forme de cuiller. Cette plaque ovale prévenait le renversement de la lame vers l'arrière. Des arabesques tracées au fer rouge décoraient le manche de bois jaunâtre (1738. Comptes d'Elizée Golay). L'appellation 'courellette' prit un sens péjoratif, finissant par s'appliquer arbitrairement à des objets de rebut.

Longtemps, les Aubert des Mollards fabriquaient des couteaux dans leur forme écartée. Une meule, mue par l'axe du moulin à vent voisin, servait à l'aiguillage. Les couteliers des Bioux approvisionnaient le marché de Morges. Leur balle au dos, ils franchissaient par le plus court la chaîne du Mont-Tendre. On montre encore l'endroit où, au retour, ils cassaient la croûte près du couvert des sorciers.

Le dernier de ces métallurgistes, un Guignard, s'était mis à la page. Les couteaux à ressort de sa fabrication pourvus d'une lame et d'une sole étaient fort appréciés; l'acier de qualité supérieure provenait de limes usées, recuites et reforgees. Le même hameau fournissait les vignobles de serpentes de choix. De temps immémorial, une famille Guignard du Lieu s'adonna à la coutellerie. Les produits s'écoulaient facilement en France. Les conscrits de la garnison de Mauthé (m'a-t-on raconté), en partance pour les garnisons des villes emportaient toute une pacotille de couteaux qu'ils revendaient au loin à gros bénéfices. Les Guignard fréquentaient aussi régulièrement la foire de Gex; ils s'y rendaient à pied, par le Marchairuz, chargés comme des mulets.

L'incendie du Lieu, en 1853, sonna le glas de la coutellerie régionale. Les inventaires se chargent de prouver combien l'emploi du couteau demeurait restreint. En 1719, une des meilleures maisons du Chenit disposait d'un unique grand couteau à gaine². Une quarantaine d'années plus tard, les investigateurs signalent deux couteaux de poche à ressort dans une famille; un couteau et une fourchette à gaine dans une autre. Même vers 1860, on rencontrait des ménages n'ayant qu'un seul couteau. A table, l'instrument passait d'un convive à l'autre. "Pâsè mè dâe lu bette", entendait-on dire à tout bout de champ.

Joseph Aubert, coutelier du Campe, 1793 (66).

¹. kuté à kuraléta

². gâoru ?

bets ?
dus ?

COUPELLERIE

Une région qui produit du fer a forcément ses couteliers comme ses cloutiers et ses forgerons.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, Joseph Aubert se livrait à l'industrie coutelière. Les quatre lames pourvues d'autant de manches qu'il livra en juin 1753, lui rapportèrent 2 florins.

Il s'agissait probablement de ces couteaux primitifs, sans ressort, dit kuté à kurlata¹. Ils tiraient leur nom d'un aplatissement caractéristique de la base de la lame en forme de cuiller. Cette plaque ovale prévenait le renversement de la lame vers l'arrière. Des arabesques tracées au fer rouge décoraient le manche de bois jaunâtre (1738. Comptes d'Elizée Golay). L'appellation 'courellette' prit un sens péjoratif, finissant par s'appliquer arbitrairement à des objets de rebut.

Longtemps, les Aubert des Mollards fabriquaient des couteaux dans leur forme écartée. Une meule, mue par l'axe du moulin à vent voisin, servait à l'aiguillage. Les couteliers des Bioux approvisionnaient le marché de Morges. Leur balle au dos, ils franchissaient par le plus court la chaîne du Mont-Tendre. On montre encore l'endroit où, au retour, ils cassaient la croûte près du couvert des sorciers.

Le dernier de ces métallurgistes, un Guignard, s'était mis à la page. Les couteaux à ressort de sa fabrication pourvus d'une lame et d'une sole étaient fort appréciés; l'acier de qualité supérieure provenait de limes usées, recuites et reforgees. Le même hameau fournissait les vignobles de serpentes de choix. De temps immémorial, une famille Guignard du Lieu s'adonna à la coutellerie. Les produits s'écoulaient facilement en France. Les conscrits de la garnison de Mauthé (m'a-t-on raconté), en partance pour les garnisons des villes emportaient toute une pacotille de couteaux qu'ils revendaient au loin à gros bénéfices. Les Guignard fréquentaient aussi régulièrement la foire de Gex; ils s'y rendaient à pied, par le Marchairuz, chargés comme des mulets.

L'incendie du Lieu, en 1853, sonna le glas de la coutellerie régionale. Les inventaires se chargent de prouver combien l'emploi du couteau demeurait restreint. En 1719, une des meilleures maisons du Chenit disposait d'un unique grand couteau à gaine². Une quarantaine d'années plus tard, les investigateurs signalent deux couteaux de poche à ressort dans une famille; un couteau et une fourchette à gaine dans une autre. Même vers 1860, on rencontrait des ménages n'ayant qu'un seul couteau. A table, l'instrument passait d'un convive à l'autre. "Pâsè mè dâe lu bette", entendait-on dire à tout bout de champ.

Joseph Aubert, coutelier du Campe, 1793 (66).

¹. kuté à kuraléta

². gâoru ?

bets ?
dus ?

CLOUTERIE

ms 124
et 125

L'apprenti forgeron de même que le futur cloutier s'initiaient à leur métier en forgeant au marteau des clous de type le plus simple. Dure épreuve pour des mains tendres et malhabiles! Ces clous rectilignes à l'arrière présentaient à l'avant un renflement pyramidal faisant office de tête. Les clouteries en fabriquaient de diverses grandeurs; des clous à bardeaux (aae sei)¹ longs de 2 pouces environ; de plus longs, dits clous de chape; de plus allongés, les crosses. Autre production locale, les clous à doubler les portes (klou à drohla)². Plus faibles que les précédents, ils s'en distinguaient en outre par les quatre facettes de leur tête. Les plus robustes de tous les clous à tête de serpent portaient le nom de crosses (krós). Ils servaient notamment à fixer les chevrons. Invisibles, ces grands clous ont parfois une tête déformée, car l'artisan travaillait fébrilement.

D'anciens livres de raison (milieu du XVIIIe siècle) qualifient parfois les clous à bardeaux de clous latterets. Cette dénomination, probablement dérivée de latte n'eut, ce me semble, rien de populaire dans nos montagnes, où le clavillon se cloue directement sur les planches sans l'aide des lattes. (Pierre Humberts DPN 323). On rencontre dans des comptes la variante Latterets qui peut avoir été influencée par l'waita³ (espace entre deux rangées, imbriquées de bardeaux). Une troisième expression (synonyme), celle de clous mal taillés ou mal coupés, ne laisse pas d'intriguer. Ces clous, vu leur prix, ne sauraient être l'oeuvre d'un débutant dans la partie (ils coûtaient 1 fl. les 300). L'expression clavin (klave)⁴ apparaît fréquemment (P. Humbert DP N 132); elle paraît désigner pareillement les clous à bardeaux. En 1747, cinq milliers de clavins valaient 11 florins soit un tiers de moins que s'il eût été question de clous mal taillés. Mon grand père, couvreur de son état, ne se servait que de ce terme. Nos anciens cloutiers livraient aussi de robustes clous forgés à tête arrondie en dôme dénommés clous à épaves (klou à épave) du type ci-dessous ;

klou à épave dessin!

(ils accusaient 9 1/2 cm de long; tige quadrangulaire d'une épaisseur maxima de 5 mm; tête à dôme affaissé de 15 mm de diam.)

Note. Autre production locale ; les clous à doubler les portes (voir plus haut dans l'énumération) caractéristiques : longu. 30 mm; épaisseur maxima de la tige 4 mm; diamètre de la tête 10 mm.

Les crosses. Extrémité recourbée par le cloutier pour faire tête; aplatie pour les clous à chapeau.

Les taches (tâtsé) à quatre facettes s'utilisaient pour le ferrage des socques et des souliers. Longueur 7 cm; base pyramidale de 9 mm; faite 6 mm; épaisseur de la tige au centre, 3 mm X 2

1. a nēsēlu

2. klou à drohla

3. l'waita

4. klavē

Clou de tsevô

Les clous à ferrer les chevaux (klou de tsevô) compléteront la liste. Leur tête s'adaptait à la tige sans la moindre gorge. Singulièrement massifs et protégés qu'ils étaient par des *mancheffe* à l'avant et à l'arrière, ils résistaient à merveille. La tige quadrangulaire s'aplatissait de deux côtés près de la pointe. La partie saillante du clou finissait en pyramide tronquée.

(longueur 7 cm; base pyramidal de 9 mm; tête 6 mm; épaisseur de la tige au centre, 3 mm sur 2).

Les clous du Campe acquièrent quelque réputation. Une modeste usine, bizarrement dénommée le Paradis se chargeait d'approvisionner les environs.

Le nom de la ferme des Tâches aux Bioux rappelle que les propriétaires d'antan s'étaient spécialisés dans la fabrication des clous à chaussures (Hist 89/90, crampons 6 tâches).

La concurrence du dehors se faisait déjà sentir il y a deux siècles. En 1757, un fonctionnaire communal s'étant rendu à la foire de Mouthe en rapporta 200 clous à doubler les portes. A Romain ^{ou} l'appelaient ses fonctions, il emplit à deux reprises "un cent de clous". Le même se procura on ne sait où 12 clous blanchis pour placard de porte. Une nouveauté sans doute.

Au cours du siècle dernier, nos clouteries essayèrent en vain de lutter contre la machine. Le clou rond et brillant fabriqué mécaniquement - la colle de Vallorbe, comme disaient certains plaisantins - triompha de nos ateliers sommairement outillés. Les marteaux des cloutiers combers se turent à jamais.

Mon frère n'a pu me renseigner sur la nature de certains grands clous employés au nombre de 800 en 1702, lors de la reconstruction de l'aiguille de la grande église du Lieu. On les appelait braques ou braqueta. Il fallut conjointement 37 milliers de clous, 500 grands tâches et demi-cent des plus grands. Mais en quoi les tâches de couvreur se distinguaient-elles de leurs soeurs employés en cordonnerie ?

Notes des pages 127 et 12

86 grandes tâches pour la chape du chalet des Chaumilles. 1 fl. 6 s. anno 1732(59)

Historica VI (90) VII (=4)

Helv (14)

Les Charbonnières comptaient un cloutier en 1705

"Grand Chenit (61)"

FABRICANTS DE SCIES

Maint fabricant, cloutier ou coutelier s'intéressait conjointement à la confection des scies. Il s'agissait de tailler les toiles (toile dans cette acception n'est pas français = lames; fabriquées sur place ??), de donner aux dents la courbure voulue et de la aiguiser. Le nommé David Meylan du Campe (1763) appartenait à cette série de factotums (il confectionnait en outre, des soufflets en bois de toute dimension, à garniture de cuir et de fer " Inventaires 66"). Lors de la prise d'inventaire, on trouve dans l'atelier toute une série de scies achevées ou en chantier ainsi que les outils indispensables à ce genre de travail. (dix toiles non taillées d'un pied et quelques pouces de long - 7 dites taillées - une toiles de scie à fendre à moitié taillée - une dite taillée et montée - cinq scies à deux mains et deux grandes scies, elles aussi montées - deux scies boutoirs - 19 limes diverses - une pierre à repasser les taillants enchassés dans un bloc de bois -)

Note. La traverse servant à tendre la toile
En 1708, le Lieu comptait un faiseur de scies en la personne de Jacques-David Guignard ("Verbaux" du Conseil" 346 à 354); se montra généreux lors de l'affaire Villadin (100 fl).

L'apparition sur le marché de scies taillées à la machine coupa l'herbe sous les pieds de nos modestes artisans. Désormais ils se contentèrent de relimer, d'acheminer et d'aiguiser les scies achetées.

CORDERIE

Industrie indispensable à une population isolée qui n'a guère pourtant laissé de traces dans les documents consultés. Un seul des anciens maîtres-cordiers régionaux nous est connu. Cet artisan, Abraham Cap, domicilié sur le Crêt de l'Orient, y tordait ses torons au milieu du XVIIIe siècle.

Notes. 1737 (68) Le cordier du Chenit fournit les cordes de l'horloge.

La traverse servant à tendre la corde s'appelait stada.

* Ancienne ritournelle

Quand un cordier cordant veut accorder sa corde,
Pour sa corde accorder, trois cordons il accorde
Mais si l'un des cordons de la corde décorde
Le cordon décordant fait décorde la corde

MINEURS

Les mines de fer de la Vallée ont été signalées au chap. forges
Le filon de houille de Sur le Crêt n'a pas été l'objet
de sondages sérieux (L. Reymond (10))

Deux mots maintenant de nos gisements d'or et d'asphalte
Ne souriez pas! La Dent de Vaultion est censée depuis plus d'un
millénaire renfermer des filons de métal précieux. Une légende
le veut: l'or nécessaire à la construction de l'église abba-
tiale de Saint-Oyens (Saint-Claude) provenait précisément de
notre Dent (HistX 82).

Au siècle dernier, l'historien-romancier Lucien Reymond
se fit l'écho de traditions plus récentes dans ses "mineurs de
la Dent de Vaultion". Les prospecteurs munis de plans précis
d'anciennes fouilles venaient de loin, attirés par la réputa-
tion des placers combiens. Tout récemment encore, certains
illuminés se livrèrent aux mêmes vaines recherches.

Si la présence de l'or dans nos parages reste à prouver,
celle de l'asphalte rentre dans le domaine de la réalité tan-
gible. Des excavations trahissent encore l'emplacement des
mines des Epoisats à l'occident de l'ancienne route de Vallorbe.
L'exploitation se faisait à petite échelle. La société des mi-
nes d'asphalte du Val de Travers parvint à racheter le gise-
ment à bon compte. Pour éviter une concurrence possible de ses
propres produits, Travers renonça à toute extraction aux Epoisats
(voir D & S p 250 sous Vaud).

Pendant la première guerre mondiale, la commune de l'Ab-
baye touchée par le chômage pria la société propriétaire des
mines de bien vouloir rouvrir la mine; la réponse fut négat-
ive, il fallut s'incliner. Ainsi un trésor peu connu reste
enfoui dans les profondeurs sans profit pour personne.

Note (Historica X) Une richesse vaudoise inexploitées.

**** La mine d'asphalte du pied de la Dent de Vaultion. ****

Sait-on que nous avons dans le canton de Vaud la chance de pos-
séder un gisement d'asphalte ?

Lorsque vous montez de Vallorbe au Pont par la vieille route
vous distinguez à votre droite entre le plateau de
et la colline des des traces d'excavations. On en re-
tirait autrefois un bitume précieux. L'entreprise qui n'occu-
pait qu'un nombre restreint d'ouvriers fut cédée à la société
des mines d'asphalte du Val de Travers. Cette dernière deve-
nue reine et maîtresse céans n'eut rien de plus pressé que d'a-
bandonner l'exploitation pour tuer la concurrence.

En temps de crise, les autorités de sur le territoire
de laquelle se trouve la mine en question demandèrent à la so-
ciété traversière de bien vouloir reprendre l'exploitation.
Elles se heurtèrent à un refus poli, mais formel.
Cette décision est-elle sans appel possible ?
(voir L. Reymond (10) au sujet de l'asphaltière et Misc. (6/7))

SABOTERIE

De vrais sabots, vous n'en verrez pas à la Vallée à cette heure. Il n'en fut pas toujours ainsi. Au XVIII^e siècle chacune des trois communes comptait des sabotiers. L'autorité leur octroyait au moins une plante convenable par année. (Devis des pl. établi en juillet 1770. Deux Golay pratiquaient séparément la saboterie Derrière-la-Côte Hist. VI 65).

Les comptes de l'assistance publique font voir de leur côté que les enfants et même des adultes assistés chaussaient le sabot. (Sabots et bas de toile fournis aux indigents 1773, Hist. XI) Il se pourrait toutefois qu'on ait assimilé la socque au ³⁵ sabot de bois plein. La socque (soka en patois avec changement de genre)¹ constituait au dernier siècle la chaussure usuelle des enfants de familles besogneuses. Nombre d'entre eux devaient se gagner eux-mêmes leurs premiers souliers, fièrement enfilés le jour de leur réception. Maint homme adroit et entreprenant, à la tête d'une nombreuse famille, s'improvisa faiseur de socques. Une paire de vieux souliers cloués à une semelle de bois, de grosses taches comme ferrage. le tour était joué! Les gosses allaient pouvoir "choquaiyé" à souhait. (se dit du bruit produit par les socques traînées sur le pavé, le sol ou le plancher).

TUILERIE

Longtemps les tuiles nous vinrent de la plaine. Elles servaient surtout au pavage des cuisines, parfois des corridors. En 1757, (3 octobre) le secrétaire Golay en fit acheter 52 carreaux à Cottens au prix de 1 fl 7 s 6 d. Le transport de 152 revint à un florin seulement (journal).

Les débris pulvérisés de vieilles tuiles entraînent, on le répète, dans la composition du ciment de lapidaires. La contrée renfermait pourtant un gisement de terre à poterie de quelque importance. Les autorités prirent la résolution d'en tirer parti. Une tuilerie ("~~tuilerie~~ = tuillère)² dressa bientôt sa haute cheminée aux portes du hameau" (1864); cette entreprise familiale comptait de rares ouvriers. Notre tuillère, vaste bâtiment coiffé en éteignoir par un toit de tuile, renfermait un four à trois bouches. La terre propice se trouvait dans le voisinage immédiat, surtout à orient du bâtiment. Elle avait une teinte d'un gris verdâtre, rappelant celle du pétrole. Prétrie et moulée, elle passait au four. Les traces d'excavations, naguère partiellement visibles, se devinent à peine. On entrait à la tuilerie comme dans un moulin. Les enfants assistaient volontiers aux opérations, épiant les moindres gestes du praticien. En cas de mauvais temps, on cherchait volontiers refuge sous ce vaste toit. L'établissement a été converti en scierie (Reym. 10² 132)

Un filon de vraie terre à poterie fut découvert Chez-le-Maitre vers 1880. A l'analyse, la qualité se révéla supérieure. Mais la société en voie de formation ne parvint pas à réunir des fonds suffisants. L'affaire tomba à plat (Historica)

¹ soka

² hyôlêrs

Ban remis à nu en 1934, lors de la reconstruction de la route face à l'Ecole d'Horlogerie. Premières découvertes en 1393. Le professeur Brocard préleva des échantillons puis tourna divers plats. La qualité à la cuisson se révéla excellente. Une société allait se fonder pour l'exploitation du gisement, les plans de l'usine étaient dressés lorsque l'arrestation de l'animateur pour banqueroute frauduleuse fit tout abandonner (Miscell 1934 (17/13)).

Note sur la tuilerie de la Vallée. (fondée en 1864, voir plus ht) Pendant un peu plus de 20 ans, Ami Meylan approvisionna la région en tuiles pour toiture et en carrons. A la mort du tuilier, (kölé), des alamaniques, les Zbinden, s'installèrent dans la place, ils n'y firent pas long feu. La mesure délabrée fut écrasée par le cyclone du août 1890. Une scierie à vapeur construite sur les ruines disparut à son tour par incendie.

Note. Les produits de la tuilerie du Campe rivalisaient avec ceux de Terber à Romainmôtier.

VITRIERS

L'un d'eux, dit Salomon, (Dugal) paye en 1662 une soufferte de 2 florins. C'était moins de la moitié du prix usuel. Sans doute, cet artisan séjourna-t-il au Chenit pendant la belle saison seulement. (Comptes (86))

BATTEURS DE CHANVRE

Les équipes vagabondes qui, au Pays de France, procédaient de ferme en ferme à cette besogne séjournaient-elles à la Vallée? On en doute; les livres de raison consultés n'auraient pas manqué de signaler leur passage.

Des journaliers de la région faisaient le nécessaire. En veut-on un exemple? En 1774, Elizée Golay chargea un voisin du battage de son chanvre à raison de 11 crutzes (moins de 3 baches) par livre. Le batteur utilisait à cet effet un bâton légèrement recourbé, le chaton (tsötö).

FLOTTAGE

Au temps des Prémontrés déjà le flottage sur le lac de Joux avait pris quelque importance (1513) Berne continua à percevoir la redevance établie. le demanus de 1549 en témoigne (tome III) à raison d'une obbole par pêne. Elle exerçait encore le même droit en l'an 1600 (IV 684b, 685a). L'Orbe elle-même en dépit de ses méandres et ses gués alternant avec des "gouilles" (gollijé en patois) servait à charrier marin et billon au temps des hautes eaux. Le chapitre intitulé "le travail du bois" p;16/17 a exposé l'essentiel à ce sujet.

gollijé

CATALARS

(Lieu Verbaux; de la maison de ville, poêle à l'allemande 1770 (287)

Le siècle de Voltaire salua l'apparition dans les bonnes maisons d'un moyen de chauffage moins élémentaire, le fourneau de catelles ou "estouffé".

Cette industrie n'avait rien d'indigène; carreaux de faïence et monteurs dénommés "Maîtres catalars" venaient de la plaine (katàleri ?).

Entrons dans quelques détails. En 1757, le secrétaire Benjamin Golay commanda un fourneau de catelle à Joseph Buxcel de Romainmôtier. La "pache" ne nous est pas parvenue; on le regrette.

Il fallut deux chevaux pour charrier les catelles dès le chef-lieu du baillage, ce qui revint à près de 10 fl. Le catalar mit 6 1/2 journées nourries pour le fourneau, touchant 7 fl 6 plus 57 fl pour la matière première.

Autres articles nécessaires: 5 douzaines de crochets; 28 livres de fer tant pour les dessus que pour le fond du fourneau; enfin, ne vous en déplaise, 3 livres de poil de vache. (Décision d'installer un fourneau à quotelles au fond vert et au bord bleu à la salle du Conseil du Lieu Verbaux 1776 (418) (Mémoire B. Golay, octobre 1757)

Antérieurement aux fourneaux de catelle, un type plus simple d'estouffe de pierre trouva des amateurs à la Vallée. C'étaient les fourneaux-molasse. L'un de ceux-ci remontait à l'an 1746. Maître Gamaliel Ancelme (Anselme) de Lisle, fournisseur des nécessaires cinq dalles de molasse, se chargea de leur pose. Le mémoire s'éleva à 37 florins 6 sols (Journal de Benj. Golay).

Aucun fourneau de ce type, à ma connaissance du moins, n'a subsisté. Ils devaient être ouverts sur le devant et constituer une sorte de cheminée d'appartement, se confondaient-ils avec les chauffe-pauses de la même époque que connaissait la cure de l'hôtel de ville du Lieu? Les fourneaux-molasse, d'un modèle primitif durent probablement céder le pas aux fourneaux en catelle, plus seyants et décoratifs.

Notes. fourneaux-molasses. (p.135) Le 18 septembre 1697, les pierres d'un fourneau pour la cure revinrent à 3 fl. 6 sols (Cptes Lieu p. 15 de la copie)

En 1775, (1403) le maître-maçon Racordon du Chenit s'en fut marchander au Lieu la construction d'une cheminée et chauffe-pause pour la Maison de Ville.

1759. Fourneau de catelle pour la Cure du Chenit 100 florins (13)

Fourneau de pierre à bouche de fer, maison de comm. L 1757

52 fl. fourneau fer, m. de com. 1758 (75)

Carrière de molasse à fourneaux de Chevannes-le-Veyron.

Fourneaux-molasse de la cure et de l'hôtel de ville du Lieu. (consulter les Verbaux)

Une seule fois apparaît le terme estouffe dans les Verbaux du Lieu (anno 1760(130) Déformation de l'allemand Stufe. Mot commun à Valloirbe.

Au cours de la dernière moitié du siècle écoulé, la presque totalité des fourneaux en catelle disparut devant les fourneaux garnis, dits à colonne. La catelle blanche dominait. Les vertes n'étaient pas rares. La simplicité régnait en maîtresse ; dates, initiales et motifs décoratifs faisaient défaut. Aucun vestige non plus du ban de catelle cher aux vieillards (khruste) ou d'escaliers permettant de gagner le faite de l'appareil de chauffage. Il n'existait pas non plus de fourneaux de catelles encastrés dans un mur aux fins de chauffer deux pièces, comme on peut encore voir au pied de la montagne.

Longtemps tributaire du dehors, tant pour les fourneaux en pierre que pour ceux en fer, notre région eut, pourtant, un demi-siècle durant, son constructeur de fourneaux de taule garnis. La marque Constant Golay sut se faire apprécier en son temps.

BATTEURS DE CHANVRE

(Voir p.)

MAITRES SALPETRIERS

Les Verbaux du Lieu font, en 1807, allusion à cette profession qu'exerçait de hameau en hameau, le Comtois François-Xavier de Valfin-lès-Saint-Claude. On ne sait si cet artisan ambulante livrait sa marchandise aux gens du pays ou s'il la passait clandestinement en France (grande consommatrice de poudre sous l'Empire).

La fabrication du précieux détonnant se pratiquait dans mainte famille. N'avait-on pas à domicile une provision de soufre pour y plonger les allumettes; du salpêtre aux murs des étables et du charbon en abondance ?

Les vieux tailleurs de pierre, dans mon jeune temps, se servaient uniquement de poudre de leur fabrication. Les gamins eux-mêmes s'en mêlaient. Après avoir fait sécher au soleil les ingrédients nécessaires, quel bonheur que confectionner une "quillette à mèche" puis, après y avoir mis le feu, de s'enfuir à toutes jambes! (Verbaux du Lieu(26)

La poudre de guerre était fournie par l'Etat de Berne, contre beaux deniers s'entend. Ainsi 23 au Chenit en 1661(69) revinrent à 41 fl.9 s.

RACCOMMODEURS DE VAISSELLE

A l'origine, le bois servit seul à confectionner les récipients indispensables. On se livrait à ce travail pendant les longues veillées de l'hiver. Il existe même à une époque très ancienne des sortes de tables à manger pourvues d'une double rangée de cavités ; chacun des membres de la famille prenait place devant l'un de ces godets. L'un de ces curieux madriers, récemment converti à d'autres fins, a perdu tout cachet.

Les Inventaires de l'époque bernoise nous renseignent par le menu sur la vaisselle dont disposaient nos combourgeois d'alors. Une bonne famille disposait vers 1760 de quelques écoilles de bois, évaluées 9 sols; de cinq dites d'étain, d'une assiette, de deux petits bassins et d'un plat de même métal, le tout valant une dizaine de florins. Cinq godets et une tasse en verre devaient s'y adjoindre d'une valeur d'un sol 6 d. (Invent. 48)

Une bonne famille disposait vers 1760 de quelques L'héritage d'un gros bonnet de l'époque accusait uniquement de la vaisselle d'étain ; deux pots, une demi-plat, une chopine, cinq bassins, six plats, douze assiettes, trois écoilles. Le bloc dont nous ignorons la valeur pesait 42 livres.

Ni dans un cas, ni dans l'autre, il n'est encore question de vaisselle de terre.

Vers 1820, la terraille tendait à remplacer l'étain. Nombre de familles utilisaient alors de petites soupières rouges individuelles en guise de bols. En casser une, quel désastre! Alors surgit le petit métier de raccommodeur de vaisselle. On y tenait à ces belles assiettes à dessins bleus, à sujets historiques, en vogue vers 1850.

Pourvu d'un burin, le raccommodeur de vaisselle, perce à mi-profondeur deux petits trous de chaque côté de la fissure; puis y introduit à coups de marteau un fil d'archal (byartsó) doublé et recourbé aux extrémités. Une couche de mastic viendra recouvrir le tout. Chaque raccommodeur détenait le secret d'une pâte spéciale supérieure. Quelqu'un cherchait-il à s'informer sur la composition miraculeuse, il s'entendait répondre narquoisement : "lé dá bétõ dé krõ" (*hatu niest mtleh*)

Les pots, ainsi pourvus d'autant de poirets que leur état comportait, reprenaient leur service. L'un de ces grands blessés s'offre tous les jours à ma vue. Rhabillé il y a quelque 40 ans il tient encore admirablement le coup, confirmant le vieux dicton : "Ce sont les pots cassés qui durent longtemps" .

On serait embarrassé à cette heure de trouver un raccommodeur de vaisselle. La vaisselle brisée se met tout simplement au rancard.

fyartsó

MARBRIERS

A défaut de terme plus approprié, appliquons-le aux façonneurs de pierres funéraires régionaux d'antan.

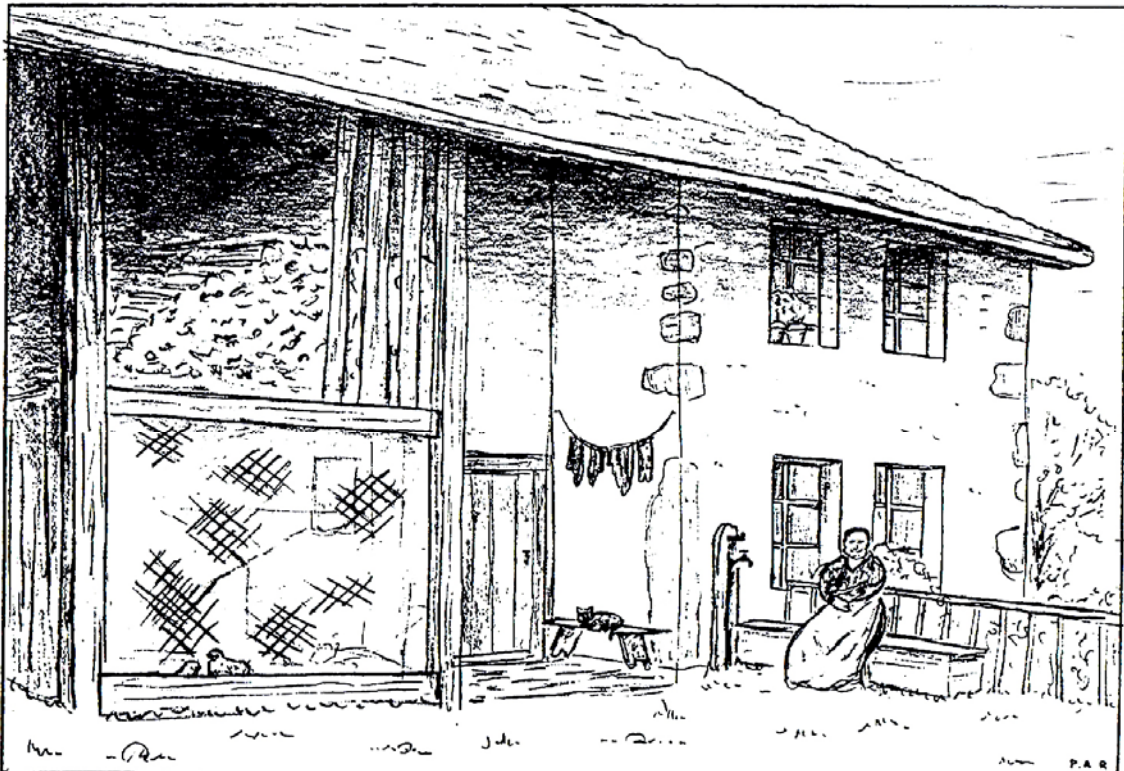
Rien n'a permis de fixer la date approximative de l'apparition de ce genre de monuments. Les plus anciens qu'on put voir autour de l'église du sentier dataient du début du siècle dernier.

D'un usage courant jusque vers 1870, ces pierres étaient fort simples. La dalle à inscriptions, d'abord encastrée dans le sol, fut par la suite pourvue d'un cadre de bois noir.

Nos cimetières, sans ombre de clinquant, avaient un aspect singulièrement lugubre et uniforme. On pouvait bien dire que la mort nivelait tout.

Le prix des plus modestes de ces monuments, ceux des assistés, ne dépassait pas 3 fl ? (Registre des pauvres)

Les marbres firent une timide apparition après 1860. Ils devaient finalement l'emporter, l'orgueil familial aidant, sur le simple calcaire du pays. Les cimetières prirent peu à peu un aspect monumental et prétentieux. Le métier de tailleur de dalles en pierres blanches du Risoud avait vécu.



La Cornaz, en dessus des charbonnières, en 1930

LES VINGT PETITS METIERS PERSISTANTS

Ils évoluèrent au cours des âges, au gré des circonstances et des nécessités de l'heure.

Journaliers. De tout temps, d'indispensables travailleurs, mal lotis en fait de biens au soleil. louèrent leurs bras aux gens mieux partagés.

Le journalier (l'ovrin disaient nos pères) se chargeait de scier et fendre le bois d'affouage (~~riene et tsapla~~). On avait recours à ses bons offices pour vidanger, soit pour puiser le purin, le transporter et l'épandre (~~pardzula, puis vasa lu vort~~). Ce factotum venait charger au fumier (~~feme anciennement bumae~~) et l'épandre (le repartir sur les prés). Comment se passer de lui au moment des foins (~~fenege~~) ? au temps de la moisson (meso) de battage (~~skosézo~~) ? de l'extraction de la tourbe ? Nombre d'infimes ~~bésoignes~~ top longues à détailler lui incombaient aussi, car sous peine de chômer, l'ovrin devait mettre la main à tout. Les moins qualifiés se voyaient à leur dépit qualifiés de "Mandjé".

A côté des journaliers professionnels, se rangeaient les ouvriers occasionnels, les ~~bzodjé~~. Ils faisaient apparition en temps de presse. Ces journaliers improvisés, souvent petits propriétaires, venaient donner un coup de main au moment des gros travaux de la campagne. Leur collaboration durait quelques jours, même quelques heures seulement. Relativement peu nombreux, on se les arrachait. Certains d'entre eux ont laissé le souvenir de types à part, à la langue bien pendue; fins et matois sous des dehors bonasses, toujours prêts à lever le coude, ils étaient l'objet de la curiosité des enfants de leurs employeurs. Les gens âgés d'aujourd'hui croient encore avoir devant les yeux un ou un Ami-P hilippe. *subit*

Réglement des (journaliers) ouvriers ;Chenit, Lieu en 1712 (71)
Abbaye (30)

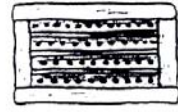
Le progrès mécanique apporta fatalement des changements aux occupations des journaliers. La machine à scier remplaça la scie à main, la vidange s'opéra au moyen d'une caisse à purin traînée par un cheval. Les faucheuses, épanduses, tourneuses, batteuses mécaniques vinrent accomplir l'oeuvre de vingt bras. Le labourage s'abandonna.

Les exigences des journaliers s'accroissent. Ils ne veulent plus entendre parler de journées nourries. La journée de ville remplace la journée nourrie; au journalier, le soin de s'alimenter et de s'abreuver à sa façon. Nos hommes enfin, voulant être à la page, exigent depuis quelques années une rétribution à l'heure.

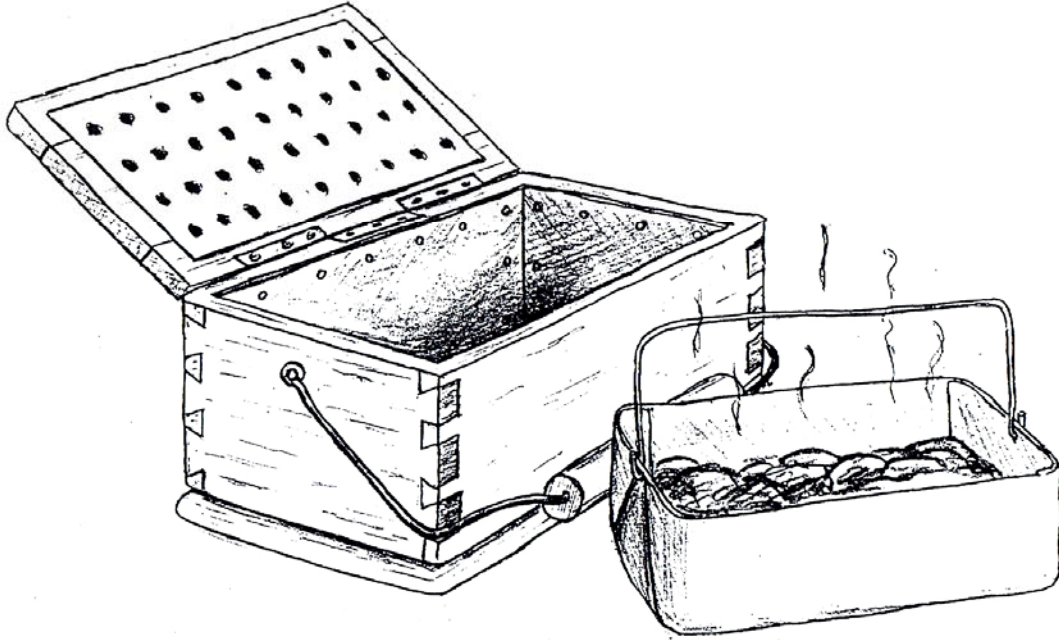
"riene et tsapla" "bumae" "feme" "fénézo"

Chauffe - pieds

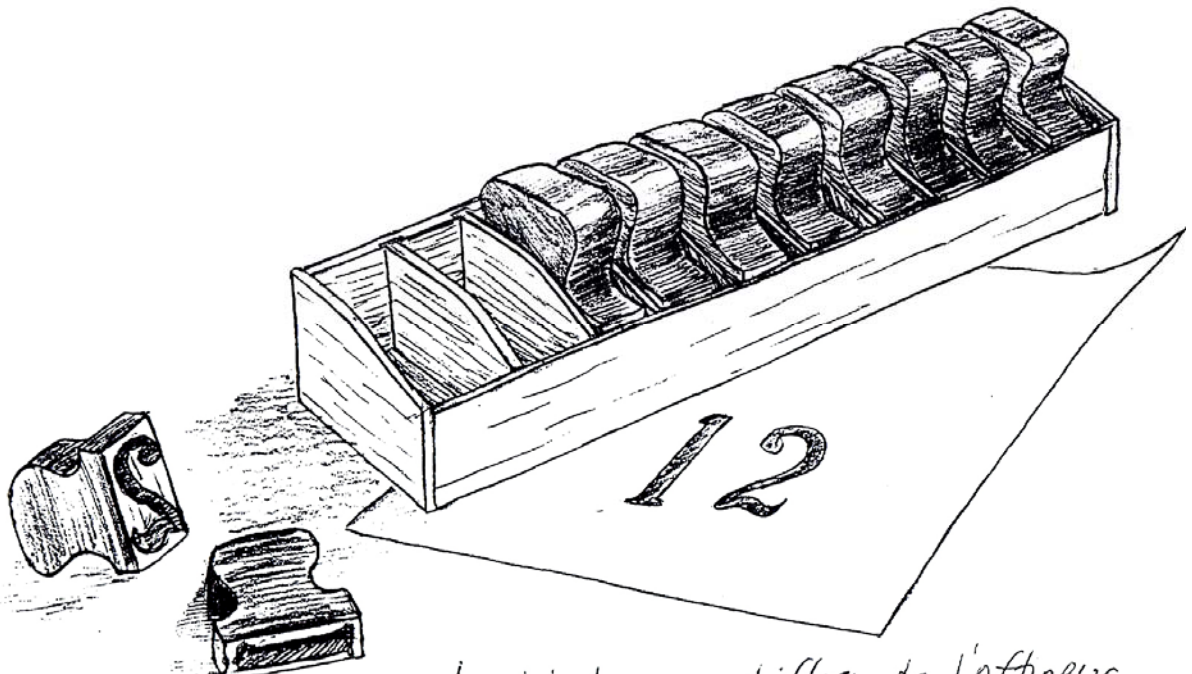
78 bis



Couvercle
ou de
dessus



PA Rochat



Les timbres ou chiffres de l'esthneur.

Batteurs en grange. En novembre et décembre, les journaliers ne chômaient pas, réquisitionnés qu'ils étaient pour le battage (le ékosézō). Reportons-nous d'un siècle et plus en arrière. Dure besogne, celle de l'ékoséao et mal rétribuée; la journée commencée au falot à 4 h, du matin, se prolongeait jusqu'à 8 heures du soir. Seuls les rep frugaux venaient couper la monotonie de cette interminable journée. Ne fallait-il pas, selon une coutume traditionnelle, qu'une première chaude (tsóda) fût donnée avant l'heure de gouverner les bêtes ?

Une épaisse couche de gerbes déliées (l'étráya) recouvre l'aire ou pont de grange. Munis de leur fléau (françaisé en "flot" patois eklaiyé); les batteurs entrent en lice. On en compte de deux à six selon la largeur et la profondeur de la grange. Le patron, dans les petites exploitations, a tout profit à faire travailler côte à côte deux seuls batteurs. Alors les coups se succèdent plus rapides que si l'on frappe à trois de front. Dans ce dernier cas, un rythme agréable, ton, ta ta, ton ta ta en résulte.

Une première "passée" terminée, il s'agissait de retourner la couche de blé. Les fléaux, un moment muets, reprennent leur cadence. Cette double opération s'appelle une chaude. Elle dure près de deux heures. On pouvait ainsi faire cinq ou six chaudes par jour. Le grain mal mûr ou gelé se détachait-il mal, une troisième séance de battage, sommaire il est vrai, s'imposait. (Comptes d'Elizabeth Golay en 1780).

En temps de famine, le salaire des batteurs se ressentait de la dureté des temps. On estima même en 1816 que leur dur labeur ne valait pas la maigre pitance qu'on leur servait. Ces malheureux pour se faire embaucher s'engageaient à bonifier à l'employeur un crutz pour la nourriture. (=battre au 17^e quarteron Misc 1929(6))

Les batteurs trop alangués ne faisaient pas le compte du patron. Un de ces derniers, se rendant compte, depuis son établissement, combien souvent le rythme souffrait de poses et bien sachant quelle en était la raison, conçut un curieux stratagème pour mettre fin à ces abus. Le soir venu, le plaisantin toucha le salaire convenu de deux baches. Ses camarades s'en virent octroyer une de plus. La leçon produisit son effet. Le lendemain, aucune intermittence ne vint troubler le battage. (1850)

Aujourd'hui, une machine à battre de louage passe de porte en porte. Il arrive pourtant à quelque petit propriétaire de battre lui-même à l'ancienne mode, les quelques gerbes d'orge ou d'avoine dont il dispose.

La paille servira de litière (lyétála). La coutume de tresser des liens de paille n'est plus qu'un lointain souvenir. Un rouleau de fil de fer fait l'affaire.

1. eklaiyé

Portage, camionnage et revendage. Le Haut Vallon fournissait des produits laitiers en surabondance. On y fabriquait force échaldas, seilles, tonneaux, brantes et cuves destinés à la vente. Dès l'origine de la Villa de Loco, un service de transport de marchandises vers les grands marchés du Léman dut s'organiser.

D'humbles colporteurs franchissaient les cols, "perquet" (aussi baptisé kréts) au dos. Les bourgeois leur confiaient toutes sortes de commissions. Chargés comme des mulets à l'aller, ils l'étaient non moins au retour.

(Abraham Rochat, porteur au Lieu en 1744, Verbault 102.
D.Reymond, messager du Chenit à Romainmôtier 1757, fiches du secrétaire Golay.)

Certain sapin blanc près du Marchairuz, le sapé à simi-
Mon rappelle le souvenir d'un brave messager qui, la montée faite, se reposait un moment à l'ombre de ce bel arbre.

Lorsque, en décembre, les gouverneurs des trois communes s'en allaient présenter les comptes à Mgr le Bailli de Romainmôtier, ces fonctionnaires auraient cru déchoir en portant eux-mêmes le registre. Un porteur comme une peone sud-américain, remplissait l'office. On lui allouait 6 sols.

Le commerce du beurre et des tommes se pratiquait parfois au moyen d'une bête de somme. L'inventaire d'un revendeur de cette catégorie, Pierre Reymond décédé en 1764, nous apprend qu'il utilisait une mule avec son attirail, savoir un bât, collier avec ses chaînes, la "cuillière" et une "tétière" de cuir; sans parler de deux grandes caisses et de trois corbeilles pour le beurre (Inventaires pp 118/119).

D'agissait-il de marchandises plus lourdes et encombrantes, de laons, d'échalas ou de boissellerie, il fallait avoir recours au char et au cheval. Toute une équipe de rouliers se livrait au camionnage par le Marchairuz, le Molendruz ou Pétrafélix. Ils rapportaient du pays, pour la vente, du vin, des fruits, des articles d'épicerie ou de mercerie revendus de porte en porte. Gare à ceux qui revendaient des fruits sur la rue le dimanche, surtout aux heures du sermon! Une contravention les guettait.

L'un de ces rudes gaillards à longue blouse a laissé des traces "littéraires"! Une curieuse pièce de vers en patois du cru, la chanson de Camin rapporte une farce faite par ce plaisantin (1780).

Il n'est de sot métier...On cite des camionneurs-revendeurs qui firent fortune à force d'économie. Tel ce Charbon qui deux fois par semaine se rendit au marché de Morges par tous les temps. Muni d'une miche et d'un chateau de sérac, d'une botte de paille pour sa couche, de foin et d'avoine pour sa bête, le brave homme partait l'après-midi. La fourrière de l'hôtel de ville offrait gratuitement l'hospitalité au revendeur. Le lendemain soir, affaires liquidées, on reprenait lentement le chemin du logis, y parvenant tard dans la nuit. Dépense totale : 20 ct. = prix de deux verres de goutte savourées à l'hôtel de ville, l'un à l'arrivée, l'autre au départ.

La construction de la ligne Lausanne-Vallorbe vint modifier la direction des camionnages. Les rouliers firent un certain temps la navette entre la Vallée et Crocy ou Vallorbe, les deux gares les plus rapprochées, puis dès le Pont (1886), enfin de diverses gares de la ligne Pont-Brassus au domicile des clients. (1899).

Parmi les revendeurs de tout genre qui hantaient nos régions, rappelons les anciens détaillants de gravine (gravina). Ces modestes trafiquants tiraient un sable spécial, à gros grains d'une gravière abandonnée près l'Ecofferie. Ce sable convenait à l'écurage des meules de bois blanc et des vases à lait. Munis d'une pleine sache de la précieuse marchandise sur un char à bras ces braves gens faisaient le tour du district au printemps et en automne. "A cinq le pot" les entendait-on crier vers 1850. Cette pratique dut disparaître peu après.

Pêcheurs. Il serait surprenant que des bandes celtiques ou autres plus anciennes, dans leurs pérégrinations, n'aient pas profité des viviers naturels de notre région. Les Gallo-Romains durent suivre leurs traces. Au Moyen Age, le droit régalien de pêche exercé d'abord par les Bénédictins de Lieu, se transmit aux Prémontrés de l'Abbaye du Lac. Mais le dernier de ces établissements religieux s'engagea, par la convention ("carta concordia") de 1157 à livrer à la maison-mère de Saint-Oyens un cens annuel de 160 truites. Par la suite, cette redevance se paya en argent.

Devenus maîtres du Haut Vallon, les barons de la Sarraz purent y exercer à leur fantaisie le droit de pêche. Sans doute, la pêche avait-elle pour eux plus d'attrait que la chasse. On sait en effet que, lors de sa vente à Louis de Savoie, François de la Sarraz retint son usage de pêcher et de faire pêcher pour lui, sa maison et ses descendants, (1344). Le baron se réserva aussi à perpétuité son droit d'avouerie sur l'Abbaye du Lac. Cette clause paraît avoir assuré implicitement aux religieux leur droit de pêche (Annales 218 et 220) si nécessaire à des demi-ichtyophages.

Pêche du lac et de la piscine concédée aux religieux du Lac. (Annales(5)).

Dès l'origine de leur village, les habitants du Lieu jouirent du droit de pêche illimité aux lacs au moyen de filets, de fils, de lignes et autres instruments. C'est au moins ce qu'ils prétendirent en 1458 lors d'un différend avec l'abbé de Gruffy " ...Quia sumus in possessione corporali piscandi in dictis lacubus, de tanti temporis spatio quod memoria hominis non existat de contrario, cum retis, fili, lignea et allis instrumentis ad piscandum". Les arbitres, réunis à Cuarnens, partagèrent le différend. Les incoles purent dorénavant pêcher à la ligne seulement. L'usage des filets, des fils (lignes trainantes) et d'autres instruments se restreignit à quelques cas spéciaux, tels noces, presbytérales ou fêtes de relevailles, après obtention de l'autorisation indispensable (Annales 251/3 - 257/8).

Un règlement aussi sévère de la pêche après la liberté absolue d'autrefois, devait provoquer des contraventions; ainsi en 1501, sous l'abbatiat de Jean de Tornafol (Terr I 224). Les nommés Anthoine Guignard et Jean Gcy, alias Maîtrejean, se virent condamnés à : 15 livres d'amende (l'abbé en réclamait non moins de 100). Deux ans plus tard, des arbitres convertirent l'amende des employeurs de filets et de saçens en un ban de 60sols (Terr. I 226B), soit à une réduction des 4/5 des exigences abbatiales primitives.

Les premiers colons établis aux abords du monastère de l'Abbaye obtinrent les mêmes avantages que les incoles du Lieu-Poncet. "concedimus...etiam facultatem piscandi in lacu ad instar illorum de Loco (Terr II 57B; anno 1492) Aucun rappel de l'emploi casuel du filet ou autres engins. Omission ?

Héritier du droit régalien de pêche, le nouveau souverain confirma les habitants de la Vallée dans leur droit de pêche à la ligne (III 11B) Anno 1547. Même mesure en 1600 (IV 691, 696b) Cette disposition ne paraît pas avoir subi de changement tant que dura le régime de Berne.

N'allez pas croire pourtant que les riverains étaient seuls à pourchasser les agiles enfants de l'onde. Les religieux chargèrent sûrement un ou plusieurs convers de pourvoir de poisson l'office du couvent. Bénédictins et Prémontrés consommaient volontiers du poisson. La toponymie trahit encore l'emplacement du vivier des frères de Saint Benoît. Il s'approfondissait entre le lac Ter et le monastère aux lieux encore dénommés "le Vivier, le Bas et le Haut du Vivier". Après l'abandon au XII^e siècle, l'excavation se combla peu à peu ou fut délibérément nivelée. Quant aux viviers des Prémontrés, vous en trouverez des traces droit à l'extérieur du mur nord du cimetière de l'Abbaye. Il s'agit de deux dépressions elliptiques accusant en bloc 15m de long sur 4 de large et 3 de profondeur. Un espace de 4 m. les séparait. Il convient de se demander pourquoi l'on comptait deux viviers ? L'un, selon grande vraisemblance, renfermait des truites, l'autre des brochets. Ne soyons pas surpris des dimensions de ces réservoirs. Jusqu'en 1219, rappelons-le, les Prémontrés durent fournir 160 truites chaque année à l'abbaye de Saint-Oyens Or les Bénédictins ne badinaient pas sur ce chapitre, refusant formellement d'accepter des brochets en place de truites. Outre leur redevance en nature, les moines blancs avaient besoin d'une quantité de poisson pour leur usage particulier. N'en consommaient-ils pas trois jours par semaine et même tous les jours durant le carême ? On saisit l'importance que les viviers avaient pour eux. (Annales 9 et 78. Fontaine - André 21 et 25)

Ll.Ee. affermèrent la pêche du lac dès 1536, selon toute probabilité. Nous savons par la reconnaissance du sire de Glane que le pêcheur-amodiataire d'alors jouissait de certains locaux de l'ex-couvent (1549) (TerrIII 57a). L'affermage de la pêche à lacs aurait-il été abandonné avant l'an 1600 ? La reconnaissance de Jacques Berney, détenteur de ce qui fut autrefois la maison du pêcheur incite à le supposer (Terr IV 706B). On ignore la raison de cette renonciation. L'indépendance vaudoise acquise, un retour à l'affermage du grand Lac par les trois communes se produisit.

La France demeura plus longtemps fidèle au système de l'affermage. Entre les deux guerres encore, l'amodataire du lac des Rousses jouissait du droit exclusif de pêche qu'il exerçait de temps à autre en joyeuse compagnie.

Certains riverains passent pour plus portés que d'autres à taquiner le poisson, truites, brochets.....J'ai nommé les Charbonnières. On y naît pêcheur. Chaque famille y a son bateau, et les engins nécessaires. Allons- y en juin savourer une friture aux perchettes; vous m'en direz des nouvelles. Les Vallorbiens, grands pêcheurs devant l'Eternel, viennent disputer aux natifs les poissons de leur lacs. Le train les amène et les ramène razzia faite.

A quel jeu étrange se livrent ces gamins dans ce pré humide près de la rivière ? De toutes leurs forces, ils enfoncent leurs talons dans le sol, se baissent ensuite pour ramasser une bestiole tortillante qu'ils enferment avec soin dans une boîte de fer blanc. Cette florissante jeunesse est en train de "piler des vers" destinés à la vente aux pêcheurs. Il y a quelque quarante ans, on pouvait voir deux jeunes genevois en vacances à l'Orient, enfants d'une douzaine d'années, se livrer à cette occupation aux fins d'y gagner leur argent de poche. C'étaient les fils de Pierre (Chenovitch) futur roi de Serbie, pour lors en exil. Le cadet, Alexandre, roi à son tour, devait finir tragiquement à Marseille sous les balles des oustachis.

Selon le réceptaire d'Abraham-Louys-Daniel Le Coultre (1775) on recommandait le truc suivant pour étourdir le poisson : poudrer du fromage gras de coque du Levant; mêler avec deux fois autant de farine. Découper en petits ou grands morceaux selon la taille du poisson. Tous ceux qui en mangeront resteront étourdis et monteront sur l'eau le ventre en haut. Tu pourras les prendre à la main. La pâte doit être fraîchement préparée.

On se servait autrefois en contrebande d'une funa (funa) pour pêcher. Il s'agissait d'une sorte de grande fourchette emmanchée au bout d'un long bâton, dit ferret, muni d'une pointe de fer. Cet instrument s'utilisait aussi sur les surfaces glacées des lacs et des rivières. (Voyez à ce sujet le récit intitulé " La funa à Ferdinand Gené " dans le bulletin du Glossaire romand, 19....pp.....)

Notes Le plan Wagnon (1811) néglige de marquer l'emplacement des viviers.

D'après " etapes " 38/9

pescheur-(officiel ?) signalé au Chenit en 1694.

Comptes gouv. 18

Municipalités du Chenit. Pêche affermée pour 5 ans en 1814 (3)

Ferme de la pêche en 1819 (Municip(15) 112 fr(lac) (55) l'Orbe.

Droit de pêche aboli en 1798. D H S (Hist XV73/4

D H (44) Battues de 1849 et 1895

Ferme de pêche sous louée au ministre en 1809 D R (13/5)

La France demeura plus longtemps fidèle au système de l'affermage. Entre les deux guerres encore, l'amodiateur du lac des Rousses jouissait du droit exclusif de pêche qu'il exerçait de temps à autre en joyeuse compagnie.

Certains riverains passent pour plus portés que d'autres à taquiner le poisson, truites, brochets.....J'ai nommé les Charbonnières. On y naît pêcheur. Chaque famille y a son bateau, et les engins nécessaires. Allons-y en juin savourer une friture aux perchettes; vous m'en direz des nouvelles. Les Vallorbiens, grands pêcheurs devant l'Eternel, viennent disputer aux natifs les poissons de leur lacs. Le train les amène et les ramène razzia faite.

A quel jeu étrange se livrent ces gamins dans ce pré humide près de la rivière ? De toutes leurs forces, ils enfoncent leurs talons dans le sol, se baissent ensuite pour ramasser une bestiole tortillante qu'ils enferment avec soin dans une boîte de fer blanc. Cette florissante jeunesse est en train de "piller des vers" destinés à la vente aux pêcheurs. Il y a quelque quarante ans, on pouvait voir deux jeunes genevois en vacances à l'Orient, enfants d'une douzaine d'années, se livrer à cette occupation aux fins d'y gagner leur argent de poche. C'étaient les fils de Pierre (Chenovitch) futur roi de Serbie, pour lors en exil. Le cadet, Alexandre, roi à son tour, devait finir tragiquement à Marseille sous les balles des oustachis.

Selon le réceptaire d'Abraham-Louys-Daniel Le Coultre (1775) on recommandait le truc suivant pour étourdir le poisson : poudrer du fromage gras de coque du Levant; mêler avec deux fois autant de farine. Découper en petits ou grands morceaux selon la taille du poisson. Tous ceux qui en mangeront resteront étourdis et monteront sur l'eau le ventre en haut. Tu pourras les prendre à la main. La pâte doit être fraîchement préparée.

On se servait autrefois en contrebande d'une foune (funa) pour pêcher. Il s'agissait d'une sorte de grande fourchette emmanchée au bout d'un long bâton, dit ferret, muni d'une pointe de fer. Cet instrument s'utilisait aussi sur les surfaces glacées des lacs et des rivières. (Voyez à ce sujet le récit intitulé "La funa à Ferdinand Gené" dans le bulletin du Glossaire romand, 19....pp.....)

Notes Le plan Wagnon (1811) néglige de marquer l'emplacement des viviers.

D'après "etapes" 38/9

pescheur-(officiel ?) signalé au Chenit en 1694.

Comptes gouv. 18

Municipalités du Chenit. Pêche affermée pour 5 ans en 1814 (3)

Ferme de la pêche en 1819 (Municip(15) 112 fr(lac) (55) l'Orbe.

Droit de pêche aboli en 1798. D H S (Hist XV73/4

D H (44) Battues de 1849 et 1895

Ferme de pêche sous louée au ministre en 1809 D R (13/5)

Chasseurs Les hautes joux regorgeaient sûrement de gibier et de fauves. Il serait surprenant que des hordes vago-abondes préhistoriques n'y fussent pas venues chasser et pêcher pendant la belle saison. De ces Nemrods, manieurs d'arc, non plus que de leurs successeurs, celtes, romain ou autres, nous ne savons rien.

On peut être sûr que les sires de la Sarraz se livraient de temps à autre à leur sport favori dans le haut vallon.

La tradition rapportée par Nicole (1334) corrobore cette allégation. Tel fut le cas jusque vers le milieu du XIV^è siècle.

Le 24 avril 1344, François de la Sarraz céda, sans réserve quelconque à Louis de Savoie ses droits de chasse sur la Vallée (quidquid venationis) (Annales 214 et 216) Ce désintéressement ne laisse pas de surprendre. On aimerait savoir si les princes de Savoie avaient coutume de courir le chevreuil et le lièvre dans nos hautes joux. Qu'ils aient laissé pulluler le gibier Outre-Monttendre sans en profiter paraît inadmissible.

On vit jadis dans Chenit une variante de chenil; ainsi s'explique le choix de des 2 chiens dressés contre un sapin comme emblème des Fusilliers de la région (M^r Gallioth crut distinguer deux béliers; il s'agit plutôt, il me semble, d'une fausse armoiré parlante ?) (Hist VI 1-2)

Si les habitants étaient privés du droit de chasse, tant à l'époque savoyarde qu'au temps de Berne, ils n'en devaient pas moins être experts dans l'art de tendre des collets ou autres pièges, - en dépit de la sévérité bernoise; n'interdisait-elle pas la chasse à la venaison haute et menue aux villageois et paysans sous peine d'un ban de 50 florins ? (Les seigneurs du Brassus jouirent de droit de chasse. Nicole 371).

Seule la chasse aux fauves était permises aux manants. Loups et ours abondaient; les premiers s'attaquaient de préférence au jeune bétail. Par précaution, on parquait veaux et cabris aux abords des maisons et des chalets. Divers lieux dits Clous au veau (h^lou à vé) rappellent les tranches de nos grands-pères. L'adroit chasseur qui avait tué un loup ou un ours en retirait un bénéfice assez coquet, à condition de s'en aller, la dépouille de la bête sur le dos, d'une commune à l'autre. Il percevait d'office 26 s de chacun (comptes Lieu 1692, 4 loups (1694, pour 8 loups 20 florins) 1697; 3 loups et 4 ours, 1701 3 loups, 1702, 8 loups, 1705, 4 loups et un ours. 1718, 14 loups 35 florins; 1708, 6 loups et 3 ours. 1717, 7 loups; 1723, 6 loups.). En 1727, le nommé Dd Meylan du Chenit abattit 11 fauves, tant loups qu'ours. Le chasseur dut consentir à un rabais de 2 fl 6 du moment que 6 de ces bêtes étaient des louveteaux. Il perçut donc 25 fl. L'année suivante, en juillet, un homme du bailliage de Grandson vint montrer une portée de petits loups. Le boursier communal n'ayant aucune obligation à son égard, lui octroya 3 sols. Les nemrods toucheurs de primes venaient des trois communes combières, de Vallorbe, de Croy, de Ferreyre. Les chiffres les plus élevés de ce tableau correspondent à des battues en règle. Chaque famille devait fournir un chasseur dans ces occasions

La hantise des fauves laisse des traces dans une foule d'anecdotes transmises d'une génération à l'autre. Un volume suffirait à peine à les narrer toutes. Il y est question de bêtes navrées, d'enfants et de grandes personnes poursuivis par ces vilaines bêtes. Jamais, de mémoire, aucun être humain ne fut aggrédi par elles. L'homme paraît leur avoir insufflé une crainte salutaire.

Parmi tous ces récits où l'imagination peut s'être donné libre carrière, relevons-en au moins un :
En 1760 ? un Capt de l'Ecofferie réussit à s'emparer d'une portée de jeunes ours. Il en fit hommage à LL.EE. qui ordonnèrent le transport des orphelins dans la capitale. La fosse aux ours leur fit bon accueil. Capt porta désormais le surnom d'oerson. Les plantigrades transférés de Berne en 1798 au Jardin des Plantes à Paris descendaient-ils en droite ligne des oursons combiens ? Ce n'est pas impossible.

Selon la loi bernoise, le paysan qui avait pris ou tué un fauve devait présenter et offrir de vendre la peau de la bête au seigneur de Juridiction. Il était en outre tenu de lui bailler la leyde soit la tête avec l'épaule et le pied droit. On se demande si cette obligation peut être remplie par des sujets si éloignés du lieu de baillage que l'étaient nos combiens

Rappelons encore qu'une autre loi interdisait la pêche et la chasse les dimanches, jours de fête religieuse et de jeûne.

Sous le régime vaudois, la chasse devint accessible à tout le monde moyennant paiement d'un permis. La rareté du gibier ne réussit jamais à dégoûter les amateurs de ce noble sport. Dans certaines familles, on est chasseur de père en fils. Des piégeurs, il n'en manqua jamais non plus. Les uns se servent d'une petoler, vaste trappe à putois; les autres veillent au renard, des heures durant, le doigt sur la gâchette du fusil. Cette passion où l'on perd inutilement un temps précieux ne lâche pas ceux qu'elle tient (arpèle).

Il y a près de deux siècles, un bourgeois réussit à capturer une martre. La peau lui servit à confectionner un bonnet vraiment inusable qu'il porta sa vie durant. Cela lui valut le surnom de la Matre et à ses descendants celui de Matrelions. Aujourd'hui, la chasse à la martre se pratique aussi au fusil. Assister à ce spectacle aussi rare que saisissant est une aubaine. Le mustellidé s'est réfugié au faite d'un sapin; le chien bien stylé aboie d'un côté de l'arbre. Le chasseur en tapinois se glisse du côté opposé. La bête agrippée au tronc cherche à se dissimuler aux yeux du chien. Elle vient ainsi présenter son dos au fusil, sans se douter du stratagème. Le nemrod a beau jeu pour viser à son aise.

Notes Fauves H VIII 12 - 13 IX 36 XV 56

Misc 1920 (60?) 1929 16 sq 1932 (29/30)

Prise de 7 petits loups par Dd Capt, forestier, en 1737 (65,69)
S'informer au sujet de la chasse au sanglier.

Chasse aux oiseaux, milans, buses, éperviers, gélinottes, cosses de bruyère, présents aux baillis.

1. petolers 2

Il ne tient qu'à vous de prendre à la main gélines, pigeons ou autres oiseaux. (selon le Réceptaire Le Coultres p 5 et 6) :

Il faut pour cela tremper une nuit des grains dans l'eau de vie; ensuite semer ces graines aux lieux hantés par les oiseaux. Ceux qui en auront mangé tomberont comme morts.

Voulez-vous connaître un secret pour prendre les renards ? Un vieux document nous l'apprend. Faites fondre 1/2 livre de sain-doux frais dans une casserole neuve en terre. Ajoutez-y un gros oignon blanc frit, plus 2 onces de *Foenum graecum*, 1/2 once d'iris de Florence, 1 once de myrrhe, 1/2 gros de civette, 1 once de safeti fetida et un peu de camphre. Coulez le tout dans un pot de terre. Bouchez bien que rien ne s'évente. Il s'agit ensuite de préparer les amorces selon les règles. Coupez en petits morceaux, faites frire dans un peu de graisse avec du miel. Faites rôtir un derrière de renard, enduisez-le avec la graisse en question; traînez-le et jetez de petits morceaux de pain sur votre traînée de 15 à 20 pas de distance!! (voir sous Miscellana 1934 p 10 et 11).

Distillerie paraît avoir joué un rôle infime dans notre région, faute de matière à distiller.

La gentiane se révéla sur le tard propre à être distillée, (jāgiāne ou jāfyāne, à initiale bizarrement francisée). Il y eut une distillerie de gentiane fondée par le Bernois Oppliger au Chenit. (permis de 12 fl. Munich 1819(26). Il y a près d'un siècle, deux Piguet s'adonnèrent à l'industrie de bouilleurs, l'un au bas de la Combe, l'autre au Préroud. (Il faut prendre garde de ne pas confondre la gentiane jaune avec sa soeur aux fleurs verdâtres, le verâtre, verâl, en patois. Cette mésaventure arriva à l'un de nos distillateurs, 1890?; le malheureux paya sa méprise de sa vie).

L'extraction de la gentiane prit un certain développement dès la fin du siècle dernier. Des Français, puis des confédérés d'Outre-Sarine devinrent les grands animateurs de cette industrie. L'eau de vie de gentiane de la Vallée, excellent remède contre les maux de ventre gagna en réputation. Les arracheurs de gentiane accourus d'un peu partout arrivent à faire leurs 20 francs par jour; dommage que cet argent ne leur profite guère!

Si la Vallée ne produisait pas d'eau de vie, elle se laisserait trop souvent tenter par l'appât de la goutte du dehors. L'habitude du petit verre s'implanta surtout vers la pointe nord du lac de Joux. Les femmes y prirent goût. Il me semble encore un vieux des Charbonnières s'écrier "Sj noutrè fèni n'avâyè pā lō vèry de gōta lū mātè lō dēpāsérāy à lā tō". Ces faiblesses sont heureusement en bonne voie de disparaître. Qu'il paraît loin le temps où si l'on en croit la chronique scandaleuse, les partisans au cortège funèbre, éméchés, s'aperçurent, une fois seulement parvenus à l'entrée du cimetière que le cercueil avait glissé du traîneau en chemin!

Notes sur la distillerie. (ms 156). Trois citoyens se livraient, il y a quelque vingt ans à la distillerie : le grand Brocard et son frère Armand Piguet, l'un aux Piguet-Dessus, l'autre au Bas de la Combe. Un troisième bouilleur, Gustave Reymond, résidait à la Bombarde. Tous trois distillaient la gentiane et les sorbes des oiseaux, (dites māta). Ils en faisaient parfois un mélange réputé excellent. Leur clientèle peu difficile se recrutait dans le voisinage. Les fils des deux premiers reprurent la distillerie paternelle, à savoir Eugène au Grand, récemment disparu et le Petit Paul Piguet, aujourd'hui plus qu'octogénaire. Ils utilisaient un grossier alambic en tôle.

Charronnage Le chapitre réservé au travail du bois fait, en justesse allusion à la fabrication des véhicules. Il y a donc lieu de revenir à ce sujet. Certains indices portent à croire que nos charrons se confondirent longtemps avec les boisseliers, autrefois si nombreux. Ces artisans s'entendaient aussi bien à la confection des jantes ou "entres" qu'à celles des douves. Le registre de inventaires du Chenit n'atteste-t-il pas la présence de roues diverse, de moyeux, de longes et de timons de fer à côté de l'attirail des tonneliers ? (18)

Il n'y a pas de terme patois pour désigner le charron. Vous entendez prononcer charron à l'initiale arbitrairement allongée. Ce n'est que du français patoisé. On ne saurait inférer de cette constatation que la profession de charron n'ait pas eu en son temps d'appellation du crû. Nous avons constaté semblable carence ou désuétude pour les métiers autrement importants de bûcheron et charpentier.

Notes : braier (Godefroy) s.m. = ceinture, bandage. Rew 1294.
broi (got.brid = Brette) d'où bretelle.
roues tachées et rebravées, 1750 H VI (79)
1800 (12) Rochat, charron, faiseur de radeaux.
Un charron au Chenit en 1789 (d'après le recensement, Nicole, 495)
Daniel Capt à l'Orient. *avec Douve 1775*

Boisseliers. Quelques renseignements complémentaires sur leur outillage ne seront pas superflus. Selon le registre des inventaires du Chenit, ces artisans se servaient vers 1760 entre autres de greppes (3) (57) et de davis, de grands jointiers (djwékao) (10) (58) (59) de gergillaux (dzard, plao) de diverses grosseurs pour creuser les rainures des douves, certaines appelées gergillaux de fond (3) (25) (57) de tours (28), de planes pour faire les seilles, de gros marteaux à pousser les cercles (57), de tire-fonds (57), de trouelles et percets, grands et petits, certains à goge (112) (121), de goges ou es-seules (46) (58), de grives pour les grands trous (57), de chaises spéciales (3/4), de couteaux-parois (kuté paryáo) (58) d'échau-pres de différentes grosseurs (58), de fers à chapusé (58), de gébres. Leur atelier renfermait des assortiments de fustallerie, soit des douves à 5 et 6 tours, des dites à huile et à fromage, des fonds, des cercles pour fustes, tines ou simples tonneaux (4).

Notes. L'un de ces boisseliers laissa un stock ouvrages comprenant 3 bossettes, une tine à roder, 5 cuvots, pour 53 fl. de douves à huile, 80 fonds à 3 1 (??) pièce = 25 fl., 20 dits de 4 tours à 3 1 = 3.90, 400 douves de 6 tours = 12 fl, 200 dites de 5 tours = 5 fl, 403 dites à fromage = 25 fl (26)

Lugeons ébauchés (77)

daviers (dávi en français local), pince de dentiste et de divers artisans, menuisiers, forgerons. Anciennement David (Misc 1939 (68))

djwékao

2. douves à fromage

Certains boisseliers se chargeaient en outre du creusage des potzes (poches de bois), au moyen de fers spéciaux (58). Ils se livraient aussi volontiers à la confection de tranchoirs familiaux. (disques de bois légèrement concaves qui servaient à découper la viande, hacher les légumes, on en avait 6, 10, 12). Notes supplémentaires sur le charroinage. (ms 157b). Ily a un peu plus d'un siècle, les chars pour enfants n'existaient pas. On transportait les mioches dans une brouette. C'était le cas même dans les familles aisées. Aucune dame d'alors ne pensait décroir ce faisant. Quantum mutatum in illas!

En 1839, un voisin de mes grands-parents imagina de fabriquer un charret rustique au moyen de quatre rondelles de bois plein, d'un bâti et d'une ancienne caisse à marchandises. On entendait gémir ce véhicule primitif à grande distance. D'autres chariots du même type suivirent.

Par la suite, vers 1860, apparurent des charriots soignés achetés à la foire ou dans les magasins. Il s'agissait d'une sorte de caisse à claire-voie aux barreaux carrés verticaux très rapprochés et soigneusement vernis. Il en existe encore des débris dans certains galetas.

La première voiturette à roues mécaniques et panier d'osier, du type dit "poussette" fit sensation peu après 1870. A notre siècle, le luxe s'en mêla. Les mamans devinrent de plus en plus exigeantes. Rien n'est assez beau et perfectionné pour leurs précieux rejets.

Vanniers. Longtemps, les incoles ne purent se dispenser de pourvoir par leurs propres mains à leurs besoins, en paniers, hottes, vans ou cribles. L'osier faisait défaut. Les flexibles racines du sapin firent l'office. Ces solides corbeillons de racine, si frustes d'aspect, duraient une éternité. L'un d'eux, chargé d'ans, me rend encore de précieux services.

Par la force même des choses, les produits du dehors vinrent concurrencer ceux de l'industrie indigène. Un banc de vannerie apparut à la foire. Des vanniers ambulants passèrent de porte en porte. Leur marchandise avenante et légère trouva chez nous des acquéreurs de plus en plus nombreux. Le tressage des racines d'abord négligé finit par disparaître. Bien me souvient avoir vu mon grand père, vers 1880, refendre des racines de diverses grosseurs, puis les tresser selon toutes les règles. Ce travail se faisait jadis en hiver sous l'éclat du foyer ou à la lumière d'un modeste kruaijeu (krwäijoeu),

Les inventaires du Chenit dès le milieu du XVIII^e siècle démontrent le rôle encore infime de la vannerie dans nos montagnes. Dans un cas unique: on mentionne un petit panier de racines. (62) Les hottes n'avaient pas encore fait apparition, semble-t-il, seuls de rares perquets figurent au tableau. (77) Chaque ferme disposait en revanche d'un ou de plusieurs vans. L'un d'eux était pourvu d'une chaise (chèse) Qu'est-ce donc? (111. fabrication indigène ?) (111, il est question de cribles de racine) (118,3 corbeilles pour porter le beurre) (101, 1 corbeille et un gré? pour le pain, 101, char avec panier).

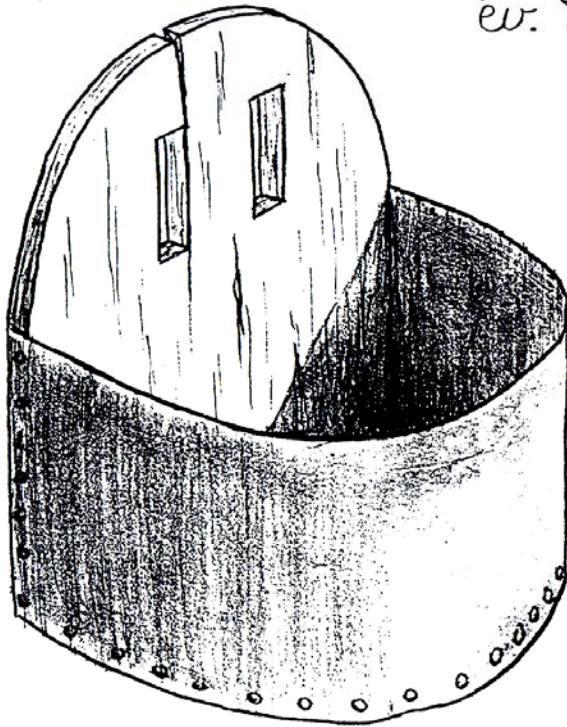
à Arêts

089

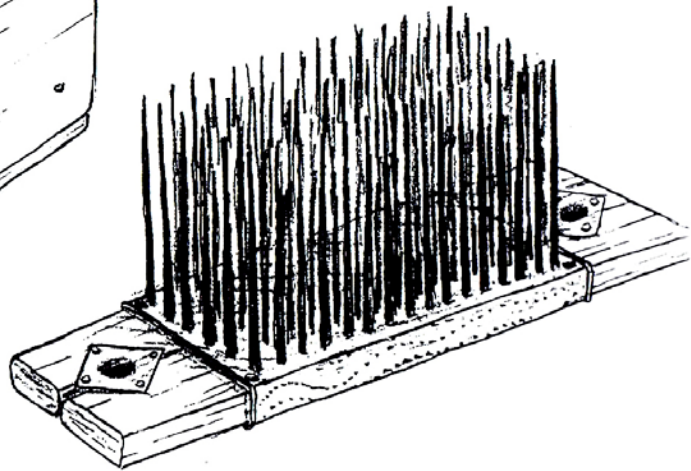
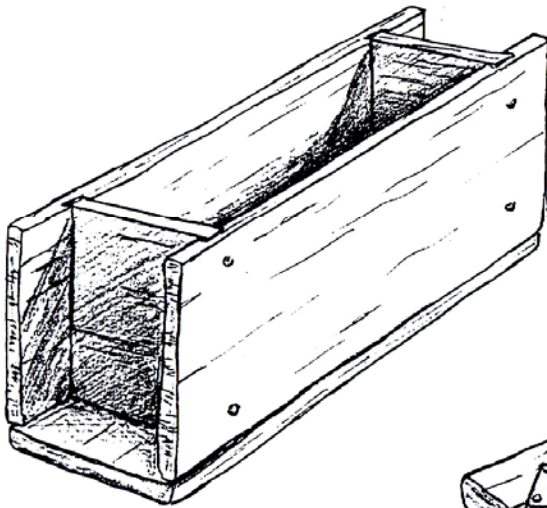
pas de texte

Salière

év. Porte-agraffes



Leigne à chanvre



Étamage; soudage; raccommodage de parapluies. Le premier de ces petits métiers ne saurait remonter bien haut dans la région. Les anciennes cuillers ou louches de fer ne portent aucune trace d'étamage. Selon toute probabilité, l'apparition des étameurs coïncide avec la substitution des articles de ménage en fer blanc à ceux d'étain (1800-1840). La question du prix accélère le processus. L'existence du terme bien patois de tămă (étameur) pourrait, il est vrai, témoigner en faveur d'une connaissance ancienne de l'étamage. Dès son apparition, ce ne semble la profession fut exercée par des étameurs ambulants venus de France, parfois d'Italie. Une troupe d'enfants épiant les moindres gestes des auvergnats aux mains noires. Spectacle saisissant que de voir sortir rutilants de camelaitsche, cuillers et poches familiales! Ce terme étranger de camelaitsche, désignant le creuset servant à faire fondre le métal, fut, à un moment donné, connu de chacun (Misc 1938(62)).

Chez les étameurs, le cumul des occupations était de règle. Tous s'entendaient conjointement à souder et au raccommodage des parapluies. Souder (șagă) dut sûrement être dans la compétence de nos maréchaux dès l'apparition du village du Lieu. La soudure des taillants d'acier des haches (et d'autres outils) à leur tête en fer cru, se pratiquait on ne sait trop par quel procédé primitif. La nomenclature des outils laissés par un forgeron ne mentionne malheureusement aucun appareil à souder (à moins que ce ne soient des soufres? Inventaires p 101).

Il y a deux siècles, les parapluies n'étaient pas d'un usage courant chez nous. Dans 30 inventaires au décès, dressés de 1759 à 1765 au Chenit, deux uniques riflards figurent au tableau. Dans la première moitié du siècle suivant, le parapluie à armature en véritables baleines régnait sans conteste. Quelques-uns de ces vénérables pépins subsistent encore dans la poussière des galetas. Les horlogers se servaient de baleines d'anciens parapluies pour confectionner des dos d'archets. L'ombrelle fut naturellement à la mode en son temps.
parapluie : en 1763, pare-pluye (Inv 100) părăplōdzo en patois.

Chiffonniers. Encore une profession qui dut apparaître au siècle dernier. Muni d'une balance à main, ils allaient de porte en porte. A deux sous la livre (4 pour les os) Ils achetaient les "pattes" (chiffes) d'où leur nom local de "pattoliers". D'ordinaire ambulants, ils nous venaient du dehors, parcouraient la région pour disparaître pendant des mois. A ma connaissance, un seul pattolier fut vraiment du pays: Constant Reymond, surnommé Soisson. Ce brave citoyen faillit atteindre au siècle. Il me semble encore le voir cheminant sans hâte au flanc de sa charrette chargée de sacs que traînait un âne gris blanc. D'aucuns chiffonniers se livraient à d'autres occupations à l'étamage, au resoudage entre autres. La réparation des parapluies était également de leur domaine. Quelques-uns, des Auvergnats, élirent domicile à la Vallée, d'où ils rayonnaient par tout le canton.

Faiseurs de salais. Le chapitre consacré au travail du bois a dit le principal à leur sujet (48-50) .
Il n'y a pas de raison d'y revenir.

Hôteliers. Les monastères disposaient chacun d'un hospice.
De rares passants laïcs y trouvaient gîte et pitance.

Les religieux de passage, soit surtout les Bénédictins acheminés vers Romainmôtier ou vers Eschnoz logeaient sans doute dans l'édifice monastique principal.

Y eut-il une sorte d'hôtellerie au village du Lieu du temps de la Savoie ? La question ne peut être tranchée faute de documents. On sait, par contre, qu'une auberge existait dans la localité peu après la conquête bernoise. En 1549, divers censitaires prêtèrent reconnaissance de leurs biens dans l'établissement de l'hôte Pierre Meylan. En 1600, égrège Jacques Meylan exerçait conjointement les fonctions de notaire et celles d'"hoste" (Meylan 181 et 349/50) ! On comptait deux hostes au Lieu en 1692 (5 X1) Pour éviter des jalousies, le Conseil ordonna que les dépenses faites par la Communesse^e feraient chez les deux aubergistes "tant également que possible". L'année suivante en juin, S.S. Baillivale et sa suite s'en vinrent faire la reconnaissance des dîmes. Le souper offert à cette occasion, dans l'une des hôtelleries pour sûr, revint à près de 64 florins. Les deux hostes du Lieu misèrent en 1696 le droit de boucherie (v 127). Nouvelle débridée en 1699. Le capitaine d'Eclépens commandant des troupes de la Vallée et son subordonné, Baizenard, logent chez l'hôte Aubert. Les Douze arrêtèrent en oct 1700 (307) que les hôtes et cabaretiers paieront désormais l'ongueil sur le pied de 6 pots par char, l'attavernage sur celui de 2. Le vin sera taxé au prorata. Des excès se produisirent. Pour y remédier, les Douze décidèrent en nov. 1705 que le gouverneur ne ferait aucune dépense dans Le Logis (n'y en avait-il donc plus qu'un à ce moment-là ?), sinon par commandement des Conseillers. Sur demande de S.S.B. Sttettler une attestation de devoir accompli est consenti au Lieutenant Moquin et famille, ex-tenanciers du Logis de l'Ours au Lieu (7II)

1706

Le 15 octobre 1708, la commune du Lieu acquérait du colonel de May, un bâtiment aussitôt converti en maison de commune (Meylan 172e) (Verbaut V 360), le 29 du même mois. La premier amodataire de l'établissement communal payait une finance annuelle de 240 florins. Bail consenti à Jean-Pierre Lugrin le 29 octobre de la même année ("Verbaut du Lieu" p 265).

On ne s'entend pas sur les attavernages. En 1732, le grand Conseil désigne à cet effet 3 personnes, dont un Douze à tour, un conseiller et le secrétaire. Ces fonctionnaires auront un pot par char attaverné. (18B) L'année précédente, l'hoste IsDd Rochat fonctionnait comme Petit Gouverneur(14) et recouvrateur de dîmes.

La maison de ville se révélait insuffisante en cas d'affluence; il fallut établir un cabaret d'occasion, la Pintaz. Cet établissement ouvrit ses portes à deux reprises en 1733. à raison de 8 jours par foire du printemps et de l'automne. Outre le droit de vendre vin, le pintier pouvait tuer les bêtes nécessaires et fabriquer le pain nécessaire à ses clients. La licence lui revint à 18 florins (Verbaut 36b). L'expérience réussit. En 1733, l'assemblée générale de tous les chefs de famille, sorte de Landsgemeinde, décida à l'unanimité que dorénavant la pinte, soit ce second logis, serait ouvert toute l'année (Verbaut)

Lors de l'amodiation, en juin, la maison de commune se ramodia pour 3 ans à 375 florins, la pinte à 150 fl. (Verbaux 45B).
En 1734, année de cherté du vin, le débit se réduisit à peu de chose. Le pintier menaçant de renoncer à son bail, on lui rabattit 15 fl.

Les Douze, examen fait de deux courtes de vin le taxent à 5 $\frac{1}{2}$ baches le pot. L'hôte, un certain Reymond, proteste et en vient aux gros mots. L'affaire est portée à Romainmôtier. Reymond s'excuse. Par grâce, on consent au prix de 5 $\frac{1}{2}$ (verbaux, 1736(103)).

Un dîner offert à S.S Bailliale Rodt, à sa famille et à sa suite à l'hôtel de ville. revient à 120 florins environ (Verbaux 191) 27 Vlll 1739). La dépense de M. le Major et de sa suite dans le même établissement, lors de la revue, s'élève à 40 fl.

Le sieur ministre offre à l'hôtelier de lui vendre le vin de sa pension. Sur son refus, il le fait débiter par un tiers. Protestation de l'hôte, qui se voit débouté, 1744, (Verb.115).

Par convention de 1747, l'hôte de la maison de communes s'engagea à fournir annuellement 1 douzaine de boudrons et 4 milliers d'ancelles par année; à embumenter le pré de Dernier la Chaux (8 traîneaux), à fournir la viande nécessaire à M.le Ministre et aux malades (Verbaux 74). L'année suivante, la cherté des vivres oblige l'hôtelier P.A.Rochat à dénoncer son bail si on ne rétablit pas l'ancien prix de 430 fl.(105).

Le Consistoire se plaint d'un débit de vin clandestin aux Charbonnières.(1756(54) En 1755, le ministre Bruel et le Consistoire ont défendu la vente du vin à leur porter après 10h sur semaine et le dimanche jusqu'à 8h.

Contestation au sujet du vin du mois d'août. Les cabaretiers convoqués à Romainmôtier exposent que la commune n'a aucune sujétion à S.Seigneurie à cet égard, selon l'arrêt pris par son prédécesseur.1757 (65)

On accorde à l'amodieur de la pinte d'être déchargé de son droit de vente à pinte. Seule la pinte des foires demeurera dès le 25 mars 1758 (79).

1759. On se plaint que le cabaretier fait son pain trop petit.(80)

Vu l'établissement du cabaret des Charbonnières, on consent un rabais au tenancier de l'hôtel de ville. 1760/61 de 36 écus petits (12).

Les Douze ayant taxé le vin du cabaretier Reymond à 3 batz 1 crutz le pot, le cabaretier Reymond ne s'obstine pas moins à le vendre 3 $\frac{1}{2}$ batz. L'autorité recourt aux grands moyens. Le Logis sera publié en amodiation 1761 (Verbaux 13). L'année en question, la maison de commune va à 400 fl, la pinte à 50 fl. seulement.

Un cabaret s'ouvre aux Charbonnières le 25 mars 1764. Prix 205 fl (117).

Sa S.B. Lerber s'avise de rechercher la commune pour le longuel des Charbonnières (1764), L'un des gouverneurs, en possession des titres du Lieu dressera un mémoire prouvant que la commune dispose du droit de percevoir la taxe sur les vins (133). 1765. La pinte ne trouve aucun miseur. Demeure à la commune en attendant des temps meilleurs, s'ouvrira seulement aux foires.

1.2 boudrons

On se plaint de la concurrence faite par les cabarets borgnes. (151), Le cabaretier prêtera serment devant le Conseil, celui qu'il avait prêté par attouchement de main devant le vénérable Consistoire ayant été critiqué. Il s'exécute cette fois selon toutes les formalités après lecture du formulaire à lui faite. Des difficultés surgissent au sujet des heures fixées pour la vente sur semaine. S.S.B. Watteville sera consultée à cet endroit. Jugera-t-il suffisant de s'en tenir aux lois consistoriales ? 1769 (250). L'astriction des conseillers à faire à tour la ronde des cabarets répugne à certains. L'un d'eux, menacé par le V. Consistoire, préfère résigner sa charge de conseiller que d'épier ses combourgeois. On finit par s'arranger, 1769 (261).

Des messeillers seront chargés d'empêcher la contrebande des vins de Bourgogne. Ils doivent, comme tant d'autres fonctionnaires porter le serment requis. 1770 (276).

Aucun signe distinctif ne signalait l'existence d'une auberge, pas même le petit sapin traditionnelle. Des étrangers dans la nécessité de se rafraîchir pouvaient passer devant la maison de ville sans se douter qu'on y vendait du vin. En 1776, enfin, une enseigne pendante apparut (442)

1777. La taxe du vin à 15 cruzt le pot mécontenta le cabaretier. Le récalcitrant se voit finalement condamné à 15 fl d'amende (468)

Nouveaux excès des cabarets borgnes et des vendages de vin dans les maisons foraines. Une amende de 50 fl. frappera les fautifs, la moitié étant attribuée au délateur. 1782 (59)

Sous l'Helvétique, les patentes exigées des cabaretiers remplacent l'ohmgeld (Loi du 24 sept 1799) (65). Des gardes police exercent la surveillance des établissements. Mais le zèle de ces surveillants laisse à désirer. On leur infligera 4 batz d'amende en faveur des pauvres en cas de manquement (79).

Ouverture d'un cabaret en Combenoire pour 4 mois (81).

1800. Rien ne va plus. Le marasme des affaires est complet. Le peuple n'a point d'argent. Débit presque nul au cabaret. L'autorité rabat 12 écus petits poids au cabaretier pour l'exercice écoulé (36). En 1801 parvient l'ordre étrange de fermer les 3 cabarets de la commune ou de produire les titres de leur établissement; or, ceux-ci ont disparu par l'incendie de 1691. A défaut de titres, la Régie espose la nécessité d'un vendage à la maison de ville. Quant à l'auberge des Charbonnières, la concessions encore existante date de 1653. Une sentence baillivale le confirme en 1760 (36)-.

1802 Des scandales se produisent à la Belle Etoile des Charbonnières; l'hôte se voit frappé et terrassé (5)

1805 Les auberges feront du pain à la livre pour les nécessiteux. Poids des miches d'un batz fixé à 10 onces; pain blanc de froment à 6 $\frac{1}{2}$ cruzt la (80). En 1805, il est question de créer un hospice à la Petite Posogne. Pareil établissement serait très utile à nos voyageurs en hiver (8).

1820. La patente des auberges de la maison de ville, du Lieu, de la Belle Etoile des Charbonnières revient à 16 francs, celle de la pinte à 8 fr 3 b. & 24).

La seconde moitié du siècle dernier apporta de nombreux changements au tableau des auberges de la commune du Lieu. La vieille pinte du bas du village disparut. Un café éphémère s'ouvrit à deux pas de là. Le cabaret de Combenoire ferma ses portes. Le Séchéy eut un établissement durable. (La maison de commune du Séchéy, No 110 du Plan Cavat, folio 37, dut être le théâtre de maintes verrées avant d'être démolie pour satisfaire aux exigences de la situation - voyez "Nos anciens Meylan" 313a. le contraire paraîtrait surprenant, car les assemblées des ha-meaux s'y déroulaient. Nous n'avons pourtant aucune preuve qu'il fut permis d'y vendre vin.) Aux Charbonnières, la Belle Etoile fit place au Cygne. Au quartier des Crêtets apparut le Terminus. Son nom rappelle que le pont voisin fut, un certain temps, tête de ligne. sur les hauteurs à l'occident. il y eut des bouchons : Chez Moÿse Cart, à l'Allemagne, Chez Simi, Aux Plainoz et à la Frasse. Ce dernier seul subsiste à cette heure.

Notes(167b et 172b).

En 1700, il est question du longueil de la grenagerie (Comptes 11 160). En 1744, du longueil des foires; 2 chats pour 10 flor.

Ancienne enseigne pendante de l'hôtel de ville à armoirie fantaisiste, voir carnets A (172) et Rect 1924 (24).

Cabaret Charbonnières 1762 H XL (84)

1739 (191) Dîner offert au bailli Rodt et familles 119 fl 6 b
Revue du Major, 40 fl.

1799 (25) Lieu patente par vendage de vin.

1800 L(32) 10 florins accordés à un Rochat pour aller consulter le médecin à Morges. 1800 (30) David-Philippe Pignet de Combenoire prête serment de police dans son cabaret. (31) ledit cabaret est mis en contravention.

1801(9) 28 juin. Demande de patente des trois auberges de la commune. Les droits de pinte se trouvent réduits à rien. La commune revendique son droit de boulangerie et de boucherie.

1802(17) Maison de Ville à 950 fl. Etoile à 441.

1803(67) Frasques de l'aubergiste Mercier; évasion; scandale d'un convoi de vin arrivé à la sortie du sermon. 1803(9) Chambre de l'Etoile transformée sans permission en salle de danse(5b.pr les pauvres). 1803(11) Taxe du vin des auberges, 7b. 1804 : 5 $\frac{1}{2}$ vieux, 4 nouveau - même taxe pour les deux jours de foire(pintes). 1803(9) Vente abusive d'eau de vie aux Charbonnières par l'aveugle Rochat.

1805(29) Projet d'hospice en Petite Posogne et à la Pièce sur Mont La Ville.

1806 (22) L'Etoile fermée pendant 8 jours en punition.

1820 Patente de la Belle Etoile aux Charbonnières.

Abbaye Après désaffectation du monastère, le secteur qui constitue actuellement l'Hôtel de Ville de L'Abbaye échut à noble Claude de Glanno, seigneur de Villardin (1544). La tranche nord se vit convertie en étable. Plus tard, l'étable passa aux mains d'une nommée Claude Figuey v 918; la maison d'habitation fut reprise par noble Jean de Valleyres. Avant l'an 1600, égrègne Jacques Berney avait procédé au remembrement. Une pièce de son habitation appelée "la salle de certains membres" paraît avoir été réservée aux autorités de la commune récemment constituée. Sans doute, à défaut de local réservé à cet effet, y appréciait-on de temps à autre le fruit de la vigne. Tel fut, ce me semble, l'embryon de l'Hôtel de Ville.

Cet état de chose devait se prolonger pendant plus d'un demi-siècle. En 1659, la commune de l'Abbaye obtenait le droit d'établir auberge. Trois ans plus tard, elle y ajoutait un Logis. En 1687, elle acquérait pour agrandir l'auberge, une maison attenante pourvue d'un jardin. Nouvelles acquisitions en 1805 et 1839. Dès 1858, l'Hôtel, relevé, compta deux étages: (Logis du Font, de ceux du Chenit en 1674 Comptes (174)

Les hameaux, toujours friands d'indépendance et disposant d'autorités spéciales, sentirent naturellement le besoin d'un local public. En 1801, le Pont obtenait une patente d'auberge. Cet établissement d'abord appelé prit plus tard le nom de Truite. "Les Trois Sapins" (aujourd'hui disparu) s'ouvrit au en 1852. Un permis de pinte aux Bioux pour "Les trois Suisses" date de 1820.

De la seconde moitié du siècle passé datent le Café du Lac au Pont et les Taches aux Bioux. L'asile de Molendrus vint éteindre la soif de ceux qui franchissaient la montagne. Les hôtels et pensions du Montreux combier (Le Pont) datent du présent siècle (Grand hôtel, Mon Désir, Villa Fouques et autres moins importants) L'essor pris par ces établissements paraissait assuré. Les deux guerres mondiales vinrent tout compromettre. Les deux premiers hébergèrent des escouades de grands blessés français et belges de 1916 à 1918. Le général Pau, le grand Manchot, qui les accompagnait, leur adressa des recommandations bien senties. Il me semble encore l'entendre, cette voix mâle et prenante!

Seule (à ma connaissance) des auberges bayardes, celle des Bioux eut le bon sens de maintenir sa gracieuse enseigne pendante. On y voit, peints sur métal, les trois champions de nos libertés.

Chenit L'abbergement au territoire du Chenit consenti à Herrier (1555) ainsi que ceux consentis aux gentilshommes-verriers (1557) et aux Varro (1573) omettent de signaler si le vendage du vin était autorisé dans leurs établissements industriels (TerrIV, 629/30 et 638 - Annales 396 et 298). Dès la fondation de la commune, nous savons à peu près à quoi nous en tenir à cet égard grâce aux comptes des gouverneurs.

Le hameau du Sentier, alors composé d'une vingtaine de fermes basses, isolées ou groupées en voisinages sur un quart de lieu de longueur, avait plus d'importance qu'on ne l'aurait cru au premier abord. L'église, située au centre, attirait les fidèles des hameaux voisins. A quelques pas au midi du temple, certain bâtiment public servait de maison de commune et d'école. La maison de commune n'eut longtemps pas d'auberge pour la bonne raison qu'il en existait à proximité. Peut-être aurait-on craint qu'un établissement eût gêné les écoliers.

En 1647, le Chenit comptait déjà trois débits de vin: l'un au Sentier; le second (selon grande probabilité) au crêt Meylan; le 3me au Brassus même.

Au Sentier-Haut, Bastian Simon tenait l'auberge la mieux achalandée de la commune à en juger par le longueil (ohmgeld) de 58 florins exigé de lui. (la communauté percevait le inn-gueil. Ce droit fut concédé aux communes de la Vallée par LLEF de 1648. Ce faisant le souverain d'alors confirmait la concession accordée par le Duc de Savoie en faveur des Clées (1470), à la restriction près d'une cense de 25 fl. imposée à l'Abbaye et d'une dite de 30 grévant le Lieu. Le Chenit bénéficia comme de juste de la même faculté de percevoir l'ohmgeld des cabaretiers. Sa redevance annuelle en faveur de LLEF était de 15 fl.)

Le débit du Sentier-Haut déjà autorisé du vivant du père de Bastian Simon s'ouvrit probablement en 1612 lors de la construction de l'église. Bastian Simon obtint en 1656 de pouvoir prendre pour enseigne la marque de l'Ours (Nicole (370)).

Maître Blaize Graz qui acquit la bourgeoisie du Chenit en 1670 et était d'origine neuchâteloise, cumulait les fonctions de charbonnier, de cultivateur, d'hôtelier. Il payait un longueil de 24 florins seulement.

Le troisième débit de vin signalé en 1647 dépendait de noble Abraham Chabrey, coseigneur du Brassus. Ohmageld de 2 ans consécutifs : 25 fr (moins du quart de ce que Simon déboursait)

La liste des taxes sur le vin imposées aux cabaretiers au cours des âges souffres de maintes lacunes. Le montant de l'ohmgeld pour ce qui concerne le puis les 2 aubergistes su Sentier non indiqué en toutes lettres, se voit souvent compensé par les dépenses d'auberge faites par les autorités (43(50(107(134)).

En 1650, deux hôtes seulement figurent au tableau, B. Simon qui débourse 58 fl., Jacques Migniod qui en doit 2 de plus. L'établissement de ce dernier se trouvait probablement au Bas du Village du Sentier; (37) Paraissent en 1656-1657, Siméon Meylan dont on exige 20 florins seulement, tant pour l'ohmgeld que pour la location du pré dit Cul du Marest. Jacques Migniod s'en tire avec 40 florins, les affaires allaient-elles donc mal au milieu du XVII^e siècle ?

Les verriers vendaient parfois du vin à leurs ouvriers. Nous savons qu'en 1663, les Maîtres Jean-Jacques Heugelt et Nicolas Dugalt payèrent le longueil conjointement à la soufferte à raison de 7 fl 6 et de 5 fl. Il devait donc s'agir de quantités infimes de jus divin (91) (105).

Les comptes signalent 2 "hostes" en 1669 (134) Bastian Simon (un moment remplacé par Siméon Meylan) fait réapparition. Son ohmgeld dont nous ignorons le montant sert de compensation partielle aux débridées de l'autorité.

Abraham Capt, nouveau venu, (remplaçant probable de Jacques Migniod), paie un longueil de 35 fl. et une cense de Logis de 2 florins. Cet hôtelier avait obtenu l'année précédente la patente d'établir un logis à la marque du Lion en sa maison (Nicole 373/4). L'ohmgeld exigé de Capt par Ll. Ee. trois mois durant fut ensuite perçu de la commune après réclamations justifiées sans doute, 1668. Le Logis de Capt prit de l'extension sous le mon d'Hôtel du Lion d'Or.

1672. Le longueil rentrait mal. Les gouverneurs s'en plaignaient. Un mandat obtenu vint obliger les récalcitrants à s' exécuter.

(142) N. Ab. Chabrey y fit opposition. Un voyage à Berne devint indispensable. Discret Jacques Lecoultre et son adjoint, chargés des intérêts de la communauté, dépensèrent à cette occasion 140 florins en 14 ½ jours, à raison de 5 fl par jour (143-144).

Lors d'une débridée à la maison Graz, en procédant aux interrogats tant au Brassus que chez les Piguet, les préposés à l'examen religieux des adultes dépensèrent 6 fl. La maison en question (alors non bénéficiaire de patente) devait être la ferme du Crêt Meylan, propriété des Varro.

La même année, le juge Nicole (père de l'historien) aubergiste improvisé déboursa 38 fl de longueil et 2 pour le droit de Logis (150) Tenait-il le Lion d'Or ??

1673. Le Govv. compense à B. Simon par la remise du longueil les dépenses officielles faites au Logis. On procède de même à l'égard de D. Guyoz. (163)

L'attavernage d'un demi-char de vin de Bourgogne revient à 3fl6s

Après le décès du juge Nicole, son fils Pierre paie le longueil jusqu'au 25 mars, pour 2 chars de 4 setiers : 7 florins. Même date, longueil de 41 fl et de 27 fl. payé par Simon et Guyoz, -outre la cense du Logis(169)-

Nous disposons pour 1674 de la liste détaillées des encavages faits pour le compte de Dd Guyoz. Son vin provient de St Livres, de Ballens, de Rolle et d'Aubonne..Ll.Ee. lui bonifient 2 sols le pot pour le vin du mois d'août...soit 11 sols....

A la même date, le longueil de B. Simon ascenda à 26 fl(181).

1676. Non moins de quatre hôteliers signalés. Joseph Meylan livre un longueil de 24 fl. Abraham Capt de 34 fl 6s.(201) Sebastian Simon de 24 fl. et Dd Guyoz de 18 fl (191). Peut-être y eut-il double changement de tenancier au cours de l'année ?

1677. Longueil de Simon(60 fl) atteint presque au triple de celui de l'exercice précédent, ce qui paraît étayer la supposition ci-dessus.

1678. Le longueil compensé de B. Simon atteint 39 fl.(222)

Abraham Capt encave 8 "chars de vin" ce qui correspond à un ohmgeld de 24 florins.

Pour l'année suivant (1679) nous disposons de la liste complète des attavernages exécutés à la cave de B. Simon. Ses vins blancs (à l'exception d'un $\frac{1}{2}$ char de rouge), lui venaient de Ballens, Bassins et Juriens.(228/9).

Constatation pareille quant aux encavages d'Abr. Capt. Ses fournisseurs résident à Morges, Aubonne et Montlaille(229/30).

Longueils respectifs des deux aubergistes (237) 47 fl 6 et 44fl plus les 2 fl. coutumiers de ceux du Logis.

Un nouvel hôtelier, Abraham Nicouloz fait apparition en 1680.

Sans doute affermait-il le Lion? Longueil et cens, 36 fl 6s pour le Lion, 27 fl6 pour l'Ours (268).

1682: Pierre Aubert (successeur de Simon?) et Abr. Capt livrent le premier 68 fl, le 2d 47 (268)

1683. Abr Capt débourse 103 fl pour son ohmgeld de 2 ans.(298/300)

1686. Longueil et Gense d'Abr. Capt 62 fl 9s, de Pierre Aubert 42fl.

1690. Longueil d'Abr. Capt, 9 chars: 54 fl de Pierre Aubert 3 chars 18 fl. de Beaupré(318) 18fl (Beaupré sans doute tenancier de la future Lande. Seul cas où le Chenit en touche l'ohmgeld dès la disparition de la seigneurie. Finance touchée directement par le souverain ?).(315(318).

1691. Longueil d'Abr. Capt 60 fl 9s, de Pierre Aubert 27 fl(323(324) (328/9) Pots de vin et pain payés au Brassus. (336/37/38)

1692. Longueil d'Abr. Capt, 7 chars : 53 fl, de P. Aubert 3 ch, 21fl

1693. Longueil Abr. Capt 7 chars, 56 fl. P. Aubert 2 chars, 15 fl.

1694. " " 79 " 2 $\frac{1}{2}$ " 20 fl.

1695(35) 62 Dame Aubert 32

1696(43/4) 47 " 18

1697(47)(51) 39 " 23

Dépense chez Debeaupré 19 fl 6s.

1698. Abr. Capt 35 " 3 ch. 24fl.6s.

Acquisitions chez Debeaupré 12 fl.

1699. Le ministre couche chez le secrétaire Meylan au Logis ?

1 fl 9 s (66) Longueil Abr Capt, 32 fl. P. Aubert 17 fl 9s(67&69)

1700. "8 chars " 26 XIC ch." 20

Longueil de Maistres Jean Terroux et Abel Lecoultre verriers, 2fl.

1701.(12) Abr Capt 13 chars: 41 fl. P. Aubert 29 fl. Abel Lecoultre, longueil et gratification 12 florins 6 s. (17/18) Dépenses aux Logis Capt et Aubert.

1702. Dépens (pain) chez l'hoste du Brassus (19 et 23) Abr Capt
29 fl (29) Veuve Aubert 5½ chars : 15 fl - plus 1 fl 5.
1703. Dépense au Logis du Brassus : 1 fl 3s. (39/40)
1704. Dépenses chez Abr. Capt (54/5)
1705. D dépenses chez Abr. Capt 12 fl. chez P. Aubert 13 fl 9s (341)
1707. Vin de 4 Cènes chez Abr Capt 33 pots : 15 fl. Longuel, mi-
nistre, 7 chars : 21 fl (é) (vendu par l'officier Simon)
1708. Longuel, ministre, 12 fl (18)
1709 (31) Logis de Jacques Rochat au Brassus, démensé 2 fl.
Longueil partiel de Dd Capt 7 fl 6 (43) 2 chars et logis : 13 fl 6s
Longueil ministre, vendu en son nom par l'officier Simon 10 fl.
*1710 (56) longueil Dd Capt 15 fl Abr Capt 2 chars : 20 fl. Cène
24 pots (36) Cène, 8 pots : 12 fl.
1711. (60662) D - dépense d'officiers chez Abr Capt, revue 30 fl.
Dépense chez Jacques Rochat, hoste, 2 fl.
Jacques Meylan, hoste à Romr (Dépense au Logis du Brassus (67)
Vin de Cène d'Abr Capt 19 fl de Dd Capt et Desange ? 14 fl (68)
Longueil Abr Capt, 3 chars : 19 fl. Dd Capt 3 chars 15 fl
1712. Vin offert au couronnement du roy (Chenit, (72) (5) SNSB
couché à la cure; frais 45 fl. (7) Longueil des hoirs d'Abr Capt
16 fl de Pre Simon, 5 chars : 20 fl. (9) Vins de Cènes : 14 fl env
1715 Les fils du bailli logent à la Cure (14) Longueil de Dd Capt
L. de Joseph Meylan et Logis 54 fl, L. de Jacques Meylan 12 fl,
L. de David Capt, 9 fl. (19) Jacques Rochat, hoste, part cense du
moulin, 2 fl 3s (20).
1716. Dépense au Logis de Joseph Meylan chirurg. 44 fl (25)
Longuel de Joseph Meylan, 9 chars : 65 fl (28).
1717. Dépenses au Logis Simond, 4 fl 10 s (30).
Dépense chez Jacques Meylan de l'Abbaye, 3 fl
Vin de Cène fourni par Simon, 6 pots : 6 fl. (35)
Longuel Simon, 5 chars : 27 fl.
1718. Baillif et suite chez Jacques Meylan : 30 fl (49).
1719. Hôte Simon (67)
1720. Jacques Rochat, hoste au Brassus. (15)
Isaac Golaz, hoste au Sentier, Longuel 12 fl. (36)
1721 " de l'Abbaye " 7 fl 6s. (22/3)
1722 Abr Golay, hoste, vin de cène 19... Longuel : 42 fl.
(36) Jac. Meylan, " 37... (24) " Mey. secrét. 42 fl.
1723. Longuel de Jacques Meylan, 8 chars : 36 fl. (49)
Ast Simon (52) Abr Golay, longuel et cense (53)
1724. Longuel et cense du secrét. Meylan (64)
1725. Demande de vente de vin à la pinte; refus de LLEe. (37)
Longuel Meyln 48 fl (74). Maison de commune, Abr, Simond, rente d
de 54 fr 6s.
1727. Cense des 2 logis du Sentier 4 fl (39).
1728/1729 Daniel Golay, hoste (70)
1729. Mandat contre les hostes (1) vin de cène par Abr Simon, id.
Dd Golay. 47 fl. (7) Longuel d'Abr Simon, 11 chars à 49 fl. (1)
1730. Daniel Golay, longuel, 10 chars...
1731. Longuel et cense de Simon : 29. 6 (35) Hoste du Brassus (39)
1732. Vin de Cène et d'Isaac Benoy (26 pots) 19 fl. (49)
Longuel d'Abr Simon 33 fl 9s. flor.
1733. " " 6 ch 27 fl. D'Isaac Benoit 50 fl 3 et 12 chars, 46
1734. Longuel d'Abr Golay, 8 chars 54 fl.
" Lieut Meylan 12 ch. 75
1735. " " 15 " 90
" Abr Golay 8 43
1736 " " 5½ 41
" Lieut Meylan 8 60

1737. Longuel des 2 Logis 148 fl (65)
1738. id 124
1739. " 137
1741. " du justic.Meylan 55 Longuel de l'Ours 53 1742
1742. " d'Abr.Golay 45 " du Lion 34
1743. Longuel de Jean Aubert, 16 chars : 80 fl.
Jean Ls Loup 15 " : 78 fl.
ferme du cabaret :175 fl.
1744. Longuel d'Abr. Golay 45fl Longuel combiné de J L Loup,
de Jean Aubert 14 chars ets. Rente de 13 mois des Logis de Jean
Aubert 325 fl.
- 1745 Longuel de J.Aubert 8 ½ chars : 43 fl
Ferme de 4 mois de son Logis : 100 fl. Longuel Justicier Mey-
lan 16 chars : 80 fl.(21)
1746. Ferme de Logis 360 fl. Longuel de l'Ours 88 fl. de J.Au-
bert, 10 chars : 60 fl. (47)
1747. Longuel Veuve Aubert 6 chars : 60 fl.Ferme du Logis, Mai-
son de Ville 360 fl. (15)
1748. Longuel Rochat 48 fl. Amod. Logis : 408. Longuel Ls Loup
(10) 68 fl
- 1749.Ferme du Logis de I Dd Rochat etc 378fl. " "16 ch.108
Longuel Maison de Ville, 12 chars 90 fl (10)L. du Lyon 15ch. 90
- 1751.Ferme Maison de Ville Jacques-David Rochat 408 fl.Longuel
id. 13½ chars à 4 ½ le pot = 91 fl.(19) L. du Lyon 16 1/4 ch,100
1752. Rente du Logis de l'Ours 408 fl Longuel Rochat 13 ch. 87.
L. du Lyon (Loup) 16 chars 108.
1753. L. du Lyon, 14 chars 71 fl. L Maison de Ville 13 chars 66fl
Amodiation id. 408 fl.
1754. Rente Cabaret 452 fl Longuel de l'Ours 16 chars à 9b le
pot 81(6)
1755. Amodiation Maison de Ville (2) 452 fl. Longuel id.10 chars
blanc, 2 rouge 59fl. Longuel du Lyon, 20 chars blanc 2 rouge 97 fl
Benoit et Loup entrepreneurssde la rebâtisse à la Maison de Ville
1756. Rabat du Lieut. Meylan, cabaretier de la M de Ville 400 fl
(pour rebâtisse) Longuel de M. de ville 21 chars 94 fl. id Lyon
18 chars 81 fl.
1757. Rente M de Ville (Benoit) 463 fl. Longuel du Lyon 190 chars
(dont 4½ par Loup) le surplus par Abr Reymond) 102 fl.
1758. Rente M de Ville (Benoit) 400 fl Longuel id 16 chars 96fl.
Longuel du Lyon (Abr Reymond et Ls Loup) 96 fl.
1759. Rente de la M de Ville (Benoit) 463 fl. Longuel id 13 ch.
78fl. Rente de Ls Loup (pour l'Hôtel de Vill) 78 fl.
1812. Pinte d'Abel Piguët, indigent Derrière-la-Côte, transférée
à Henry Aubert, marchand, (Municipalité)
1815. Demande de pinte au Brassus pour concurrencer la Lande,
mal desservie,
1816. Ferme de l'impôt sur les boissons du district échut à un
Rochat de Pont à 445 fr(261(269)
1819. Boîtes d'auberge dt de pinte.(40).
1819. Allusion à la Pinte d'Abel Piguët de Derrière-la-Côte.(401)
1846. Cafés de la Paix et Au Rendez-vous des Chasseurs au Sentier
- 1847(55)Répartition del'impôt sur les boissons : Café de la Paix
100fr. Hôtel du Lac, 100fr,Hôtelde Ville 160 fr. Hôtel de l'U -
nion à Orient, café de l'Orient et Fleur de Lys 96 fr, Pont Pé-
re-y au Bas du Chenit 105 fr.
1849. Ls Band à l'Hôtel de Ville(215) Chs Nap. Meylan fermier
du cercle de l'Union (228)

(326)

an.1850. Ls Baud remet l'hôtel de ville à Laffely de Ballaigne, I.Dd.Rochat prend pour un an le droit d'hôtel de ville au Brassus. 1851 Demande de patente pour le Bas des Mines Lecoultre. (66)
1852: Laffely renonce à l'hôtel de ville; Vallotton lui succède. Sous-location de la salle des Rouges à l'hôtel de ville. Renonciation de Piguet à la Pinte du Bas du Chenit. Projet de fontaine devant l'hôtel de vill.(71)
1853. Vin vendu par les 2 pintiers au stand de la place d'armes du Sentier, (73)
1854. Terrasse de la M. de Ville.(367).

Deux établissements, le Lion d'or et la Lande peuvent se targuer de trois siècles d'existence. La Maison de Ville en compte plus de deux. La Fleur de Lys, les Grandes Roches et l'Hôtel de France un et demi. (ainsi dénommé parce que..voir note)

Postérieurs à 1850 : la Panosse à la Colisse; le café (Pyépyé) vaudois au Solliat; le café Dalloz au Bas du Chenit; les cafés Touton et du Pont au Brassus; l'hôtel de la Poste à l'Orient; l'hôtel Bellevue au Rocheray; le café de la Gare au Sentier; le café français du Brassus (Renaud) 1849 (243).

Ont disparu : le café du Moulin au Rocheray(Matthey); le café Reymond au Solliat, Tivoli, 1851, fondation; la Brasserie; le café de la Côte chez les Aubert; les cafés du Jura et chez les Jacques aux Piguet-Dessus; celui de la Begnietta et de Brinon à la Combe; celui de Pierre aux Grandes Roches; le Piguet et le café du Bas-du-Chenit; la Brosse aux Piguet-Dessous; le café du Commerce chez le Maître(1852);(S.Wenyer); La Croix Fédérale à l'Orient; le café de la Paix au Sentier, 1852; Cercle de l'Union, 1849;(228),

Une seule enseigne pendante se balance encore à sa potence : celle de la fleur de Lys rappelant l'époque où les clients bourguignons affluaient.

Les hôtels et pensions d'étrangers jouèrent de quelque vogue : la pension Capt à l'Orient - le futur roi de Serbie Pierre II et son frère y passaient leurs vacances vers 1890. L'hôtel pension Bellevue au Rocheray où, peu avant la 2de guerre mondiale, le duc de Guise et Léon Daudet s'en vinrent déguster les truites du lac.

Note sur la Panosse : ainsi dénommé parce qu'une "panosse" enveloppa quelque temps l'enseigne avant le jour officiel de l'ouverture de l'établissement.

Notes de la fin de la nomenclature relative au Chenit.

La coutume d'affermier l'impôt sur les boissons fit apparition sous le régime vaudois. Un Rochat du Pont en devint concessionnaire en 1816 au prix de 445 fr anciens (Municipalité(261 & 269)

1819 Installation de boîtes pour les pauvres dans les auberges et pintes (esquipot) (401).

Vins de mises d'auberges partagés entre les pères de famille,1754 Municip 1847 (79) Charles-Napoléon Meylan, fermier du Lion d'Or. Les Graz d'abord verrier neuchâtelois admis à la bourg. du Chenit le 4 IV 1670 (200 fl plus 1fl. par et 6s. par veuve, 1 grande semaisse d'étain et les vins beinz (32/3).

Cet amas de détails sur les établissements du Chenit devra être remanié et condensé en quelques pages.

(Résumé du Chenit dès la page 176)

Le tableau de l'ohmgeld du dernier siècle et demi de domination bernoise souffre de multiples lacunes, surtout pour ce qui concerne le Sentier. La cense des cabaretiers venait compenser tout ou partie des dépenses faites par les autorités dans les établissements. Les comptes se bornent d'ordinaire à indiquer le revenant bon ou la somme à payer en compensation.

On comptait trois débits dans la commune nouvellement née en 1647. L'un au Haut du Sentier, tenu par Bastian Simon payait 58 florins d'ohmgeld, il prit le signe de l'Ours en 1656 (Nicole 370). Le second, celui de Blaize Graz, fermier du seigneur du Brassus se trouvait certainement au Crêt Meylan, longuelt de 24 florins (voir la note page précédente sur les Graz d'abord verriers, d'origine neuchâteloise). Le troisième qui relevait directement d'Abraham Chabrey, coseigneur, ne saurait avoir été ailleurs qu'au Brassus même. Cet embryon de futur hôtel de la Lande s'en tirait avec un ohmgeld de 12 florins. Le débit peu achalandé devait avoir surtout pour clients des verriers, des flotteurs, les ouvriers sur métaux et sur bois. (En 1687, le souverain mit en vente par lots les biens acquis des Varro. Jacques Rochat du Pont, commis des péages au Brassus, misa la tranche centrale, comprenant le domaine, la maison et les montagnes de la Lande dessus et dessous. Le bâtiment de J. Rochat et de ses successeurs n'exhibait encore que le rez-de-chaussée en 1711 (Plan Vallotton). Cette maison basse abrita sûrement la pinte de Chabrey, puis celle des Rochat et de leurs fermiers. En 1765, l'ouverture de la route du Marchairuz poussa à la construction de l'étage et des ailes formant fer à cheval et rappelant en plus simple le château de Mollens (en partie d'après P.A G Hist III 41 sq).

Il arrivait aux maîtres-verriers de servir du vin à leur personnel. Tel fut le cas en 1669 et en 1700. L'autorité communale perçut, comme de juste, un ohmgeld correspondant.

En 1667, le nommé Abraham Capt établissait un Logis au Bas du Sentier, Il prit la marque du Lion.

Les vins attavernés, presque exclusivement des blancs, provenaient de la Côte. Il est parfois question d'un demi-char de rouge de Bourgogne.

Des difficultés survinrent entre la commune et Abr Chabrey qui refusait de payer l'ohmgeld de ses fermiers. En appel. Chabrey obtint un sursis ("sursoy") jusqu'à éclaircissement de la cause (1672). Désormais, même après la suppression de la seigneurie et son rattachement à la commune du Chenit, il n'est plus jamais question dans les Comptes des Gouverneurs d'ohmgeld payé par l'auberge du Brassus. On s'en étonne. LL.EE auraient-elles perçu directement celui-ci ? (Nicole 378).

Trois ans consécutifs, (1707-1709), le sieur ministre du Chenit dut payer l'ohmgeld du vin de sa pension. L'hôtelier Simon du Haut du Sentier le vendait au nom du pasteur (7 chars en 1707 payant 21 florins).

En 1709, Jacques Rochat tenait le Logis du Brassus. Il doit s'agir d'un fils de l'homonyme acquéreur en 1686 ? De même en 1720

Un troisième débit apparaît au coeur même du Sentier en 1725. La maison de commune où s'abritait l'école se mua en hôtellerie. Le premier tenancier, Abr. Simond paya une cense (ohmgeld?) de 54 florins.

Le Logis de l'Ours, le plus confortable du village du Sentier, où S.S. Bailliale daignait loger à l'occasion, ferma ses portes sans doute en décembre 1755. On y débita cette année-là non moins de 16 chars de blanc (nouveau, vieux et bon vieux) à 9 baches le pot. Longuel 81 florins. Le Lyon payait 97 florins pour 20 chars. La Maisonde Ville 59 pour 10 chars. L'ohmgeld, on s'en sera aperçu, se basait non seulement sur la quantité débitée, mais aussi sur la qualité du liquide. Celui de la maison de ville taxé à 6 fl le char valait mieux que celui des établissements concurrents taxé à 5 fl. environ (Au sujet de la vente du vin du mois d'août, 1755, comptes gouv. Chenit (24).

L'ohmgeld détesté disparut avec la révolution. Des ratentes le remplacèrent. Longtemps l'impôt sur la vente des boissons dans le district s'affirma chaque année. En 1816, un RoCHAT du Pont fut chargé de le percevoir à raison de 445 francs anciens. A cette même date, les boîtes d'auberge et de pintes (alors appelées esquipots) firent apparition.

La population augmentait en dépit de l'émigration. Le bien être apporté par l'industrie aidant, des cabarets s'établirent dans tous les hameaux, même dans les maisons foraines. On en trouvera la liste en note ci-dessous. La plupart disparurent par la suite.

Note-liste. Hôtel du Léman, Café de la Paix, Rendez-vous des Chasseurs et Hôtel de la Gare au Sentier.
Café de la Panosse à la Golisse.
Café du Moulin et Hôtel Bellevue au Rocheray.
Café Reymond Vaudois et Brasserie au Solliat (Bas des Mines ou Tivoli 1851)
Pintes d'Abel Pignet et d'Henri Aubert.
Café de la Côte. Pinte Golay chez le Jacques et Fleur de Lys aux Pignet-Dessus.
Le Béguiette et chez Brinon à la Combe.
Café des Grandes Roches et de Chez Pierre.
Café chez Berger, du Pignet, chez Dalloz et pint Pérey au Bas-du-Chenit.
Hôtel de France, cafés Reymond et du Pont au Brassus, Café Français (Renaud) 1849.
Hôtel de la Poste et Croix Fédérale à l'Orient.
La Bresse et la Café du Commerce aux Pignet-Dessus et Chez-le-Maitre. etc (se référer à p. 183 du manuscrit sous p 100).

Notes en fin de chapitre. L'Hôtel de Ville évoque par son style le commencement du siècle passé. On le croirait conçu tel quel par un architecte. Il n'est à vrai dire que la résultante de nombreux agrandissements et transformantions. Maison basse au seul rez-de-chaussée, il occupait à l'origine la partie centrale seulement de son emplacement d'aujourd'hui.

Henri Aubert, traiteur Derrière-la-Côte eu 1803 (Municip 12)
1820. Police des Pintes. (39?)
1852. Café ouvert Chez le Maître par Samuel Wenger, bernois (69)
1853. Autorisation aux trois hôteliers de vendre du vin au stand.
1815. Nécessité de pinte au Brassus, la lande étant mal desservie.

Ohmgeld D.H.S. (Hist XV(73)
Construction du Rocheray-Bellevue 1887 (O.H.(40) par I. Dido.